



Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars

2003

Volume 3

États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions

Impression
Autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)



Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars

2003

Volume 3

États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions

Impression

Autorisée par l'Assemblée législative

Fredericton, (N.-B.)

ISSN 0382-1277

TABLE DES MATIÈRES

Algonquin Golf Limited	1
Algonquin Properties Limited	11
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick	21
Commission des entreprises de service public de la Province du Nouveau-Brunswick	33
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	53
Conseil consultatif sur la condition de la femme	59
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick	65
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	71
Conseil des arts du Nouveau-Brunswick	81
Conseil du Premier Ministre sur la condition des personnes handicapées	87
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	93
Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	101
Fonds de stabilisation financière	107
Forest Protection Limited	113
Gestion provinciale Ltée.	125
Musée du Nouveau-Brunswick	131
NB Agriexport Inc.	143
Réseau de Formation à distance du Nouveau-Brunswick	149
Services Nouveau-Brunswick	157
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	169
Société de Développement régional	181
Société de Développement régional - Organisme de services spéciaux	189
Société d'assurance-dépôts des Caisses populaires du Nouveau-Brunswick	195
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	203
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick	231
Société de Kings Landing	239
Société de Voirie du Nouveau-Brunswick	247
Strait Crossing Finance Inc.	255

INTRODUCTION VOLUME III

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en cinq volumes.

Le volume I renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable de la province de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des recettes et dépenses, un état des flux de trésorerie et un état de la dette nette. Volume I renferme aussi le rapport du vérificateur, la déclaration de responsabilité et une analyse des principaux écarts.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère (ceci comprend les listes des traitements, des frais de déplacement, des paiements aux fournisseurs, des subventions et contributions, et des versements de prêts).

Le présent volume renferme les états financiers des sociétés, conseils et commissions qui doivent rendre compte de la gestion de leurs ressources et opérations financières au gouvernement ou à l'Assemblée législative de la province. Ces derniers exercent par ailleurs une autorité vis-à-vis de ces organisations du fait qu'ils en sont propriétaires ou en vertu de dispositions législatives.

Le volume IV renferme les états financiers de divers fonds en fiducie que la province administre à titre de fiduciaire.

Le volume V renferme les listes de traitements de certaines organisations gouvernementales, telles que les Régies régionales de la santé, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick. Les listes de traitements comprennent les employés ayant reçu un traitement de plus de 40 000 \$ durant l'année se terminant le 31 décembre 2002.

ÉTATS FINANCIERS

ALGONQUIN GOLF LIMITED

31 DÉCEMBRE 2002

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Algonquin Golf Limited

J'ai vérifié le bilan d'Algonquin Golf Limited au 31 décembre 2002 et les états des recettes, des dépenses et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 10 avril 2003

ALGONQUIN GOLF LIMITED
BILAN
31 DÉCEMBRE 2002

ACTIF	2002	2001
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	10 639 \$	257 771 \$
Comptes clients	14	1 983
Inventaire dans la boutique Pro Shop	55 655	-
Dépenses payées d'avance	45 995	2 950
	<u>112 303</u>	<u>262 704</u>
Immobilisations (note 3)	6 326 072	6 793 583
	<u>6 438 375 \$</u>	<u>7 056 287 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et frais courus	1 473 960 \$	917 178 \$
Passif à long terme		
Contributions reportées relativement aux immobilisations (note 5)	1 868 944	1 975 741
Sommes dues à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	4 268 400	4 572 514
Intérêt sur l'emprunt de construction	297 822	284 543
Charges de location (note 7)	85 764	162 607
	<u>6 520 930</u>	<u>6 995 405</u>
Capital-actions		
Émise et entièrement versée - 1 action ordinaire	<u>1</u>	<u>1</u>
Surplus d'apport (note 6)	59 531	59 531
Déficit	<u>(1 616 047)</u>	<u>(915 828)</u>
	<u>(1 556 516)</u>	<u>(856 297)</u>
	<u>6 438 375 \$</u>	<u>7 056 287 \$</u>

Approuvé par le conseil


 Administrateur


 Administrateur

ALGONQUIN GOLF LIMITED
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

	Budget	2002	2001
RECETTES			
Frais de jeu et locations	1 295 350 \$	1 111 598 \$	1 111 076 \$
Ventes d'aliments	77 450	79 152	78 180
Ventes de boissons	79 224	95 849	75 360
Subvention de SDR (note 5)	106 797	106 797	106 797
Commission de la boutique Pro Shop	-	-	21 159
Boutique Pro Shop	198 500	224 177	-
Intérêts	-	1 995	12 155
	<u>1 757 321</u>	<u>1 619 568</u>	<u>1 404 727</u>
DÉPENSES			
Coûts directs	986 258	934 846	844 233
Coût des ventes de la boutique Pro Shop	103 220	117 381	-
Administration et frais généraux	238 333	188 078	125 720
Publicité et promotion	103 539	112 402	117 533
Chauffage, éclairage, électricité et eau	60 451	43 195	58 613
Impôt foncier	63 000	61 280	61 213
Frais de gestion	65 875	43 676	38 648
Intérêt, emprunt de construction (note 4)	-	300 372	296 057
Intérêt, location-acquisition	-	13 682	18 223
Dotation à l'amortissement – immobilisations	-	504 875	500 541
	<u>1 620 676</u>	<u>2 319 787</u>	<u>2 060 781</u>
BÉNÉFICE NET / (PERTE NETTE)	<u>136 645 \$</u>	(700 219)	(656 054)
Déficit, au début de l'exercice		(915 828)	(259 774)
DÉFICIT, à la fin de l'exercice		<u>(1 616 047) \$</u>	<u>(915 828) \$</u>

ALGONQUIN GOLF LIMITED
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

FONDS PROVENANT DE (CONSACRÉS AUX)	2002	2001
Activités d'exploitation :		
Perte nette pour l'année	(700 219) \$	(656 054) \$
Ajouter les postes hors caisse :		
Dotation à l'amortissement	504 875	500 541
Augmentation / (diminution) des postes hors caisse du fonds de roulement	(138 889)	29 084
	<u>(334 233)</u>	<u>(126 429)</u>
Activités de financement :		
Intérêt versés à la province sur l'emprunt de construction	300 372	296 057
Contributions de la SDR pour les immobilisations (note 5)	(106 797)	(106 797)
Contrats de location-acquisition	(79 673)	(72 216)
	<u>113 902</u>	<u>117 044</u>
Activités d'investissement :		
Achats d'immobilisations – construction	(26 801)	(16 913)
	<u>(26 801)</u>	<u>(16 913)</u>
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(247 132)	(26 298)
Position de trésorerie, au début de l'exercice	<u>257 771</u>	<u>284 069</u>
POSITION DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice	<u>10 639 \$</u>	<u>257 771 \$</u>

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2002

1. Description des opérations

Algonquin Golf Limited a été constituée en société le 29 mai 1998 en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales* du Nouveau-Brunswick. Le but de la nouvelle société consiste à posséder et à exploiter le terrain de golf, qui appartenait auparavant à Algonquin Properties Limited. La société est une propriété exclusive du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

L'année 2000 a été la première année d'activité de la nouvelle société et le terrain de golf a ouvert ses portes le 1^{er} juillet. À cette date, l'actif du terrain de golf, l'immeuble, le terrain et le matériel connexe que possédait Algonquin Properties Limited ont été cédés à la société Algonquin Golf Limited. Après la cession, l'actif, les recettes et les dépenses ont été inscrits dans les états financiers de la société Algonquin Golf Limited. La société a signé avec l'entreprise Fairmont Hotels Inc. une entente de gérance pour la gestion quotidienne du terrain de golf.

2. Résumé des principales conventions comptables

Immobilisations

- a) Une réserve pour le remplacement de l'équipement a été établie conformément au contrat de gérance conclu avec Fairmont Hotels Inc. Le contrat stipule que, chaque année, un montant égal à quatre pour cent (4 %) du revenu brut s'ajoutera à cette réserve. Les achats de meubles, d'accessoires et d'équipement pour le terrain de golf et les améliorations mineures sont imputés à cette réserve jusqu'à concurrence du solde du compte.
- b) Les coûts de remplacement pour la porcelaine, la verrerie et d'autres fournitures pour le chalet sont imputés aux dépenses dans l'année de l'achat.
- c) L'amortissement des immobilisations du terrain de golf a été approuvé par la direction selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués à la note 3.

3. Immobilisations

Les travaux de réaménagement, de construction et d'ameublement du nouveau terrain de golf de marque à l'emplacement du terrain de golf Algonquin ont débuté en janvier 1998. Les travaux ont pris fin et les activités du terrain de golf ont débuté à l'été 2000. Au mois de décembre 2002, les coûts suivants avaient été engagés :

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2002

Immobilisations	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non amorti
Terrain	0 %	211 557 \$	- \$	211 557 \$
Installations	5 %	1 377 250	172 156	1 205 094
Améliorations au terrain de golf	5 %	4 958 770	618 202	4 340 568
Équipement du terrain de golf	20 %	766 462	380 062	386 400
Améliorations externes	15 %	178 196	66 824	111 372
Matériel et logiciel informatique	20 %	5 876	1 175	4 701
Meubles et accessoires	8 %	70 986	14 197	56 789
Améliorations aux installations	10 %	11 988	2 397	9 591
		7 581 085 \$	1 255 013 \$	6 326 072 \$

4. Sommes dues à la province du Nouveau-Brunswick

Le montant total du prêt de la province, totalisant 4 572 514 \$, a été versé sur une période de trois ans, la somme finale étant reçue en l'an 2000. Ce prêt est remboursable au plus tard le 31 mars 2013, en commençant par un paiement d'intérêts seulement de 300 372 \$ le 31 mars 2002, puis au moyen de versements confondus du principal et des intérêts chaque année, avec un versement final du principal et des intérêts de 1 148 476 \$ le 31 mars 2013. Le prêt rapporte un intérêt à un taux de 6 % composé semestriellement et non au préalable, à compter de 1999. L'intérêt couru de ce prêt pour 2002 était de 300 372 \$ (2001 – 296 057 \$).

5. Contribution reportée

En 1998, Algonquin Golf Limited a reçu une contribution non remboursable de 2 135 936 \$ de la Société de développement régional pour les coûts associés au réaménagement, à la construction, à l'ameublement et à l'équipement du nouveau terrain de golf de marque sur le site du terrain de golf Algonquin. Le montant total a été imputé sous forme de revenu différé jusqu'à l'ouverture du terrain de golf. Ce montant est amorti sur la même période que les immobilisations, que la contribution a été utilisée pour financer, à un taux de 5 % par année.

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2002

6. Surplus d'apport

Le surplus d'apport représente la valeur comptable des anciennes installations du chalet qui ont été transférées de l'Algonquin Properties Limited.

7. Obligations en vertu des contrats de location-acquisition

Il existe des contrats de location-acquisition pour les voiturettes de golf et l'équipement d'entretien du terrain de golf. Le montant brut de l'actif en vertu du contrat de location-acquisition est de 387 805 \$, avec un amortissement cumulé totalisant 190 734 \$. Les contrats de location-acquisition pour les voiturettes de golf et l'équipement d'entretien du terrain de golf doivent expirer d'ici 2005, et les versements totaux futurs pour le principal et les intérêts pour ces contrats s'élèvent à 181 282 \$. Ce montant comprend 170 566 \$ en principal et 10 716 \$ en intérêts. Des 170 566 \$, 84 802 \$ sont dus au cours de l'année courante et figurent dans le passif à court terme.

Les versements minimum annuels en principal et en intérêts pour chacune des trois prochaines années se présentent comme suit :

<u>Année financière</u>	
2003	93 354 \$
2004	85 212
2005	2 716
	<hr/>
	181 282 \$

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2002

8. Opérations entre personnes apparentées

En vertu du contrat de gérance, Fairmont Hotels Inc. peut :

- acheter des marchandises indiquées comme étant des marchandises de l'exploitant par l'entremise du service d'achat de l'exploitant, et l'exploitant peut imputer des frais d'achat représentant 5 % du coût;
- confier à des sous-traitants des campagnes de publicité et de promotion pour l'hôtel Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé par l'exploitant;
- confier à des sous-traitants des campagnes de relations publiques et engager des activités de relations publiques pour l'hôtel Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé à l'exploitant.

Ces types de dépenses sont inscrites aux postes de dépenses appropriés dans l'état des recettes, des dépenses et du déficit.

Au total, 778 895 \$ (2001 – 492 445 \$) des comptes créditeurs et frais courus de 1 473 960 \$ (2001 – 917 178 \$) sont payables à Algonquin Properties Limited. Ce montant payable est relié au transfert des recettes, de dépenses, d'actif et de passif entre les deux corporations au moment où le terrain de golf a officiellement ouvert le 1^{er} juillet 2000, de même qu'au travail effectué pour le terrain de golf, qui a été payé par Algonquin Properties Limited. Le montant sera remboursé lorsque suffisamment de fonds seront disponibles.



ÉTATS FINANCIERS

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED

31 DÉCEMBRE 2002

Office of the
Auditor GeneralBureau du
vérificateur général

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Algonquin Properties Limited

J'ai vérifié le bilan d'Algonquin Properties Limited au 31 décembre 2002 et les états des recettes et des dépenses, des modifications de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

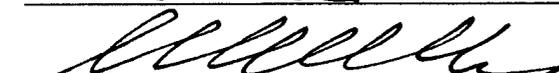
Fredericton, (N.-B.)
le 10 avril 2003

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
BILAN**31 DÉCEMBRE 2002**

	2002	2001
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 6)	2 904 507 \$	2 531 626 \$
Comptes clients (note 5c)	1 094 032	793 204
Inventaires, au coût	195 724	107 535
Dépenses payées d'avance	101 439	43 135
	<u>4 295 702</u>	<u>3 475 500</u>
Immobilisations (note 3)	15 048 513	15 693 736
	<u>19 344 215 \$</u>	<u>19 169 236 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et frais courus	447 111 \$	397 475 \$
Dû à Fairmont Hotels Inc.	-	213 502
Dépôts anticipés	37 809	20 939
	<u>484 920</u>	<u>631 916</u>
Capital-actions		
Autorisé		
10 000 actions ordinaires dont la valeur globale ne dépasse pas 100 000 \$		
9 000 actions privilégiées rachetables à dividende non cumulatif de 8 %		
avec une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et entièrement versés		
5 000 actions ordinaires	50 000	50 000
2 500 actions privilégiées	250 000	250 000
	<u>300 000</u>	<u>300 000</u>
Surplus d'apport (note 4)	40 238 428	40 238 428
Déficit	(21 679 133)	(22 001 108)
	<u>18 859 295</u>	<u>18 537 320</u>
	<u>19 344 215 \$</u>	<u>19 169 236 \$</u>

Approuvé par le conseil


 Administrateur


 Administrateur

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

	Budget	2002	2001
RECETTES			
Location de chambres	4 630 237 \$	5 306 864 \$	4 507 054 \$
Ventes d'aliments	2 305 642	2 666 640	2 233 718
Ventes de boissons	614 226	772 486	577 436
Téléphone	89 661	99 528	84 903
Autres activités sportives	111 720	125 971	92 423
Divers	88 137	353 565	115 708
Intérêts	-	31 662	72 704
	<u>7 839 623</u>	<u>9 356 716</u>	<u>7 683 946</u>
DÉPENSES			
Coûts directs	4 022 656	4 482 227	3 580 654
Administration et frais généraux	808 496	1 117 797	802 525
Publicité et promotion	614 418	624 484	599 223
Réparations et entretien	598 311	615 459	734 122
Chauffage, éclairage, électricité et eau	426 872	468 478	420 406
Impôt foncier	337 500	330 510	330 321
Frais de gestion	321 626	281 238	356 392
Dotations à l'amortissement – immobilisations	-	1 114 548	1 082 152
	<u>7 129 879</u>	<u>9 034 741</u>	<u>7 905 795</u>
PROFIT NET (PERTE NETTE)	<u>709 744 \$</u>	<u>321 975 \$</u>	<u>(221 849) \$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES MODIFICATIONS DE L'AVOIR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

	2002	2001
Capital-actions		
Solde d'ouverture et de clôture	300 000 \$	300 000 \$
Déficit		
Solde d'ouverture	(22 001 108)	(21 779 259)
Profit net (perte nette)	321 975	(221 849)
Solde de clôture	(21 679 133)	(22 001 108)
Surplus d'apport		
Solde d'ouverture et de clôture	40 238 428	40 238 428
Avoir total	18 859 295 \$	18 537 320 \$

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002

	2002	2001
FONDS PROVENANT DE (CONSACRÉS AUX) :		
Activités d'exploitation :		
Profit net (perte nette) pour l'année	321 975 \$	(221 849) \$
Ajouter les postes hors caisse :		
Dotation à l'amortissement	1 114 548	1 082 152
Augmentation des postes hors caisse du fonds de roulement	(594 317)	(62 153)
	<u>842 206</u>	<u>798 150</u>
Activités de financement :	-	-
Activités d'investissement :		
Achat d'immobilisations – rénovations	(469 325)	(647 749)
	<u>(469 325)</u>	<u>(647 749)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	372 881	150 401
Position de trésorerie, au début de l'exercice	<u>2 531 626</u>	<u>2 381 225</u>
POSITION DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice	<u>2 904 507 \$</u>	<u>2 531 626 \$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2002

1. Description des opérations

La société est détenue en propriété exclusive par la province du Nouveau-Brunswick, et elle administre l'exploitation de l'hôtel Algonquin. En vertu d'un contrat de gérance, la société a confié la gestion quotidienne des activités de l'hôtel à Fairmont Hotels Inc.

2. Résumé des principales conventions comptables

(a) Une réserve pour le remplacement de l'équipement a été établie conformément au contrat de gérance conclu avec Fairmont Hotels Inc. afin de représenter les limites concernant le remplacement de l'équipement imputable au fonctionnement de l'hôtel. Le contrat stipule que, chaque année, un montant égal à quatre pour cent (4 %) du revenu brut s'ajoutera à cette réserve. Les achats de meubles, d'accessoires et d'équipement seront imputés à cette réserve jusqu'à concurrence du solde du compte.

(b) Les coûts de remplacement pour la porcelaine, la verrerie, l'argenterie, les ustensiles, la lingerie et autre équipement semblable sont imputés au compte de dépenses dans l'année de l'achat, conformément au contrat de gérance conclu avec Fairmont Hotels Inc.

(c) L'amortissement des immobilisations a été approuvé par la direction selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués à la note 3.

3. Immobilisations

	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non amorti
Terrain	-	130 282 \$	- \$	130 282 \$
Installations, améliorations et équipement	2,5 – 10 %	23 454 547	9 252 996	14 201 551
Équipement d'exploitation	8 – 20 %	3 268 340	2 551 660	716 680
		<u>26 853 169 \$</u>	<u>11 804 656 \$</u>	<u>15 048 513 \$</u>

Les immobilisations sont imputées pour un amortissement d'une année complète dans l'année de l'achat.

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2002

4. Surplus d'apport

Un surplus d'apport a résulté de la remise par la province du Nouveau-Brunswick, en 1999 et 2000, de tous les prêts et toutes les avances, y compris l'intérêt couru.

5. Opérations entre personnes apparentées

- (a) Les employés de la province et de Fairmont Hotels Inc., qui ont des liens pour affaires relativement à la gestion et à l'exploitation de l'hôtel Algonquin, ont droit à une chambre, à des repas et à des services de buanderie et de nettoyage raisonnables sans frais.

Tous les autres biens et services fournis par l'hôtel aux employés de la province sont facturés à ces employés à leur juste valeur marchande.

- (b) En vertu du contrat de gérance, Fairmont Hotels Inc. (l'exploitant) peut :

- acheter des marchandises déterminées comme étant des marchandises de l'exploitant par l'entremise du service d'achat de l'exploitant, et l'exploitant peut imputer à la société les frais d'achat décrits dans le budget annuel;
- affermer des programmes de publicité et de promotion pour l'hôtel Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé à l'exploitant;
- affermer des programmes de relations publiques et engager des activités de relations publiques pour l'hôtel Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé à l'exploitant;
- obtenir les services des installations de réservation de l'exploitant connues sous le nom de Global Reservation Centre, aux taux mutuellement convenus par les parties de temps en temps;
- obtenir une expertise opérationnelle technique et spécialisée (personnel de l'exploitant), aux taux qui doivent être négociés entre les deux parties. Ce genre d'expertise devrait généralement être relié à un programme de rénovation des immobilisations.

En 2002, le siège social de Fairmont Hotels Inc. a imputé à l'hôtel Algonquin un total de 1 157 929 \$ (2001 – 1 111 700 \$) pour de tels services. L'hôtel Algonquin a également payé pour 59 265 \$ (2001 – 18 789 \$) de biens et services assurés par d'autres hôtels Fairmont en 2002. Ces montants ont été inscrits aux postes de dépenses appropriés dans l'état des recettes et des dépenses.

- c) L'exploitation du terrain de golf était séparée de l'exploitation de l'hôtel le 1^{er} juillet 2000 lorsque le terrain de golf est devenu pleinement opérationnel. Les comptes clients ont trait au transfert des recettes, des dépenses, de l'actif et du passif entre les deux corporations. Les comptes clients totaux d'Algonquin Golf Limited sont de 778 895 \$ (2001 – 492 445 \$). Ce montant sera remboursé lorsque des fonds suffisants seront disponibles.

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2002

6. Placements à court terme

Au 31 décembre 2002, Algonquin Properties Limited détenait des placements à court terme dont le montant s'élevait à 540 000 \$ (2001 – 1 800 000 \$). Ces placements sont des bons du Trésor du gouvernement du Nouveau-Brunswick, évalués selon la méthode de la valeur minimale.



ÉTATS FINANCIERS
COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 2003

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de la Commission
de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2003 et les états des recettes et des dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in cursive script that reads 'K D Robinson'.

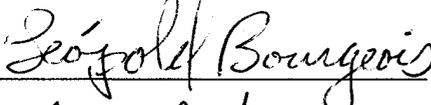
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 21 juillet 2003

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIF		
Débiteurs		
- Canada	23 599 \$	283 382 \$
- Autres	297	-
	<u>23 896</u>	<u>283 382</u>
Compte en fiducie d'assurance-récolte (note 2)	7 809 348	6 346 166
	<u>7 833 244 \$</u>	<u>6 629 548 \$</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Créditeurs		
Indemnités	63 418 \$	149 729 \$
Province du Nouveau-Brunswick	4 844	2 062
Canada	37 327	-
	<u>105 589</u>	<u>151 791</u>
Revenu reporté (note 4)	60 207	47 361
Excédent	7 667 448	6 430 396
	<u>7 833 244 \$</u>	<u>6 629 548 \$</u>

Approuvé par la Commission

 président

 membre

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	2003	2002
RECETTES		
Primes reçues des producteurs (tableau A)	289 281 \$	375 935 \$
Primes reçues		
- Province du Nouveau-Brunswick	745 502	1 167 149
- Canada	745 502	1 167 149
	<u>1 780 285</u>	<u>2 710 233</u>
Contributions pour frais d'administration		
- Province du Nouveau-Brunswick	425 447	490 058
- Canada	425 447	490 058
Intérêt des producteurs	1 585	2 023
	<u>2 632 764</u>	<u>3 692 372</u>
DÉPENSES		
Indemnités (tableau B)	491 213	764 571
Frais d'administration (tableau C)	850 895	980 115
Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	26 705	78 597
Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick	26 705	78 597
Intérêts et autres dépenses	194	-
	<u>1 395 712</u>	<u>1 901 880</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	<u>1 237 052 \$</u>	<u>1 790 492 \$</u>

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	2003	2002
Excédent au début de l'exercice	6 430 396 \$	4 639 904 \$
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	1 237 052	1 790 492
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE	7 667 448 \$	6 430 396 \$

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	2003	2002
PROVENANCE (UTILISATION) DES FONDS:		
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	1 237 052 \$	1 790 492 \$
(Augmentation) diminution des débiteurs	259 486	(235 856)
Augmentation (diminution) des créditeurs	(46 202)	(48 695)
Augmentation (diminution) du revenu reporté	12 846	4 334
Augmentation du compte en fiducie	(1 463 182)	(1 510 275)
Provenance de fonds dû à l'exploitation	-	-
POSITION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT ET À LA FIN DE L'EXERCICE	- \$	- \$

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003

1. Nature des activités

La Loi sur l'assurance-récolte, sanctionnée le 10 juin 1966, sert de base à l'établissement de la Commission. Le règlement 95-122 en vertu de la Loi prévoit la création de la Commission et fixe ses pouvoirs et fonctions.

La Commission est responsable d'administrer la livraison aux producteurs d'un programme d'assurance-récolte pour offrir de la protection d'assurance contre les pertes de production. Ce programme est provisionné à l'aide de primes des producteurs ainsi qu'avec des contributions de la Province du Nouveau-Brunswick et du gouvernement du Canada.

Toutes transactions comptables sont inscrites au Fonds consolidé de la Province du Nouveau-Brunswick. Les frais d'administration fournis par la Province sont ventilés à la Commission.

2. Compte en fiducie d'assurance-récolte

Le Province du Nouveau-Brunswick maintient un compte en fiducie pour la Commission. Tous les enregistrements des encaissements et de déboursements sont faits par l'entremise de ce compte.

3. Recettes – Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada

(a) Primes

Les contributions des producteurs, de la Province du Nouveau-Brunswick et du Canada envers les primes nécessaires sont les suivantes :

Niveau de couverture	Portion des producteurs	Portion de la Province	Portion fédérale
50%	Gratis	50%	50%
65%	50% de l'augmentation	25% de l'augmentation	25% de l'augmentation
80%	80% de l'augmentation différentielle	10% de l'augmentation différentielle	10% de l'augmentation différentielle

(b) Contributions – frais d'administration

La Province du Nouveau-Brunswick ainsi que le Canada paient chacun 50 pour cent de tous frais engagés dans l'administration du programme d'assurance-récolte.

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003

3. Recettes – Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada - suite

(c) Fonds des réassurance-récoltes

Sur une base annuelle, une prime de réassurance basée sur le total des primes d'assurance-récolte (1,5% du total des primes en 2003 et 2,9% en 2002) est versée au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick et au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick. Des contributions sont faites par les Fonds pour une partie des déficits d'opérations encourus par la commission sur une base de récolte annuelle.

**Fonds de réassurance-récolte du Canada pour
le Nouveau-Brunswick**

	2003	2002
Excédent des demandes d'indemnités sur les primes au 1 avril	2 118 831 \$	2 197 428 \$
Primes versées	<u>(26 705)</u>	<u>(78 597)</u>
Excédent des demandes d'indemnités sur les primes au 31 mars	<u>2 092 126 \$</u>	<u>2 118 831 \$</u>

Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick

	2003	2002
Excédent des primes sur les demandes d'indemnités au 1 avril	(2 141 810)\$	(2 063 213)\$
Primes versées	<u>(26 705)</u>	<u>(78 597)</u>
Excédent des primes sur les demandes d'indemnités au 31 mars	<u>(2 168 515)\$</u>	<u>(2 141 810)\$</u>

4. Revenu reporté

Le revenu reporté représente les primes payées d'avance par les producteurs.

TABLEAU A

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES PRIMES DES PRODUCTEURS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
Pommes de terre	176 648 \$	286 320 \$
Graines de printemps	47 702	33 578
Pommes	19 796	17 701
Bleuets	28 464	21 814
Fraises	16 671	16 522
	<hr/> 289 281 \$	<hr/> 375 935 \$

TABLEAU B

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES INDEMNITÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
Pommes de terre	78 261 \$	297 782 \$
Graines de printemps	49 064	88 404
Pommes	4 215	96 672
Bleuets	332 085	234 114
Fraises	27 588	47 599
	<hr/> 491 213 \$	<hr/> 764 571 \$

TABLEAU C

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES FRAIS D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
Personnel	580 906 \$	684 149 \$
Coûts de traitement des données informatiques	4 356	6 656
Transport et communication	64 341	76 812
Services publics, matériel et fourniture	3 917	9 732
Services professionnels	93 821	106 078
Réparation et entretien	8 639	9 147
Espace de bureau et prix de location du matériel	52 061	52 424
Biens d'équipement	22 620	11 265
Autres	20 234	23 852
	<hr/> 850 895 \$	<hr/> 980 115 \$



Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick

États financiers

Au 31 mars 2003

Grant Thornton 





Grant Thornton LLP
Chartered Accountants
Management Consultants

Rapport des vérificateurs

À la Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié les bilans de la **Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick** au 31 mars 2003, ainsi que les états des revenus et dépenses et du surplus (déficit) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 2003, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énumérées aux notes afférentes aux états financiers.

Grant Thornton LLP

Saint John, Nouveau-Brunswick
le 16 mai 2003

Grant Thornton LLP
Comptables agréés

4th Floor, Brunswick House
44 Chipman Hill
Saint John, New Brunswick
E2L 2A9
T (506) 634-2900
F (506) 634-4569
E SaintJohn@GrantThornton.ca
W www.GrantThornton.ca

Canadian Member of Grant Thornton International

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau- Brunswick – Réglementation des services d'électricité
États des revenus et dépenses et du surplus**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2003	2002
Revenus		
Cotisation des entreprises de service public (Note 6)	\$ 1,686,606	\$ 793,314
Intérêts	<u>8,258</u>	<u>7,846</u>
	<u>1,694,864</u>	<u>801,160</u>
Dépenses		
Salaires et bénéfices marginaux	386,846	383,310
Frais de bureau et d'administration	71,198	101,201
Formation	27,251	30,901
Amortissement	20,906	20,950
Honoraires professionnels	4,500	3,500
Bibliothèque et publications	2,404	3,360
Dépenses directes	<u>535,775</u>	<u>365,630</u>
	<u>1,048,880</u>	<u>908,852</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	\$ <u>645,984</u>	\$ <u>(107,692)</u>
Surplus, début de l'exercice	\$ 24,994	\$ 132,686
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<u>645,984</u>	<u>(107,692)</u>
Surplus, fin de l'exercice	\$ <u>670,978</u>	\$ <u>24,994</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau- Brunswick – Réglementation des services d'électricité**

Bilan

Au 31 mars 2003 2002

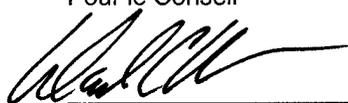
Actif

Court terme		
Encaisse	\$ 606,713	\$ 667,173
Comptes à recevoir (Note 3)	12,196	16,364
Frais payés d'avance	238	717
À recevoir du fonds de gaz naturel	-	50,309
À recevoir du fonds des assureurs automobiles	-	68,145
	<u>619,147</u>	802,708
 Fonds tenus en fiducie (Note 4)	 35,192	 -
 Équipement (Note 5)	 <u>67,294</u>	 <u>88,200</u>
	<u>\$ 721,633</u>	<u>\$ 890,908</u>

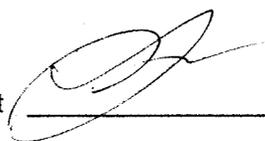
Passif

Court terme		
Fournisseurs et frais courus	\$ 15,463	\$ 15,914
Produit constaté d'avance	-	850,000
	<u>15,463</u>	865,914
 Fonds tenus en fiducie (Note 4)	 <u>35,192</u>	 <u>-</u>
	<u>50,655</u>	865,914
 Surplus	 <u>670,978</u>	 <u>24,994</u>
	<u>\$ 721,633</u>	<u>\$ 890,908</u>

Engagement (Note 9)

Pour le Conseil


Président



Secrétaire

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des services d'électricité
État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 2002

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

Exploitation		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	\$ 645,984	\$ (107,692)
Amortissement	<u>20,906</u>	<u>20,950</u>
	666,890	(86,742)
Changements aux		
Comptes à recevoir	4,168	(5,447)
Frais payés d'avance	479	(717)
Fournisseurs et frais courus	(451)	(57,312)
Produit constaté d'avance	<u>(850,000)</u>	<u>850,000</u>
	<u>(178,914)</u>	<u>699,782</u>
Investissement		
Transfert d'équipements informatiques de la division du gaz naturel	-	(2,695)
Produit provenant de la disposition d'équipements informatiques	-	133
Achat d'équipements informatiques	-	(18,279)
Achat d'équipements de bureau	-	(667)
Achat d'améliorations locatives	<u>-</u>	<u>(31,014)</u>
	<u>-</u>	<u>(52,522)</u>
Financement		
À recevoir du fonds de gaz naturel	50,309	(50,309)
À recevoir du fonds d'assureurs automobiles	<u>68,145</u>	<u>(68,145)</u>
	<u>118,454</u>	<u>(118,454)</u>
(Diminution) augmentation nette des espèces et quasi-espèces	<u>(60,460)</u>	528,806
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	<u>667,173</u>	<u>138,367</u>
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	\$ <u>606,713</u>	\$ <u>667,173</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick – Réglementation des services d'électricité Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2003

1. Nature des opérations

La Commission des entreprises de service public réglemente les services d'électricité, les assureurs automobiles, l'industrie des autobus publics ainsi que la distribution du gaz naturel au Nouveau-Brunswick.

La Commission est exempt de l'impôt en vertu de la Section 149(1)(d) de la Loi de l'impôt du Canada.

2. Résumé des conventions comptables principales

Encaisse

Un seul compte de banque est maintenu pour la Commission. Le solde de ce compte est attribué à chacune des divisions réglementées de la Commission selon les transactions réelles.

Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense dans l'année d'acquisition.

Équipement informatique

L'équipement informatique est amorti selon la méthode linéaire à un taux de 33 1/3%.

Améliorations locatives

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location de 10 ans.

Dépenses directes

Les dépenses directes incluent les frais d'audiences, de déplacements, de formation et tout autre débours directement attribuable à un service public en particulier.

Attributions

Certains postes du bilan et de l'état des revenus et dépenses ont été attribués aux trois divisions de la Commission basé sur le meilleur jugement de la direction ainsi que sur les activités réelles de l'exercice.

État des flux de trésorerie

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés comme activités de financement.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick- Réglementation des services d'électricité
Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2003

3. Comptes à recevoir	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Comptes à recevoir	\$ -	\$ 581
TVH à recevoir	11,712	13,112
Avances pour frais de déplacements	<u>484</u>	<u>2,671</u>
	<u>\$ 12,196</u>	<u>\$ 16,364</u>

4. Fonds tenus en fiducie

La somme de \$35,192 (2002 - \$nil) relative aux règlements de l'industrie des autobus publics au Nouveau-Brunswick est tenue en fiducie par la Commission au nom du Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'exercice, la Commission a tenu des audiences conformément à la Loi sur les transports routiers. Avec l'autorisation du ministère, la Commission a payé les coûts directs reliés aux audiences en utilisant les cotisations reçues des transporteurs routiers autorisés. Ces cotisations n'ont pas été utilisées pour payer les frais généraux.

5. Équipement			<u>2003</u>	<u>2002</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Équipement informatique	\$ 47,936	\$ 36,054	\$ 11,882	\$ 25,861
Améliorations locatives	<u>69,265</u>	<u>13,853</u>	<u>55,412</u>	<u>62,339</u>
	<u>\$ 117,201</u>	<u>\$ 49,907</u>	<u>\$ 67,294</u>	<u>\$ 88,200</u>

6. Cotisation des entreprises de service public

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les entreprises de service public, les entreprises de service public sont cotisées annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque entreprise ainsi que pour leur portion des frais communs. La portion des frais communs attribuée à chaque entreprise est basée sur le prorata de son bénéfice brut au total du bénéfice brut de toutes les entreprises de service public. Les cotisations sont ajustées afin d'inclure tout surplus ou déficit vérifié de l'exercice précédent.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick- Réglementation des services d'électricité
Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2003

6. Cotisation des entreprises de service public (suite)	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Revenu brut des entreprises de service public	<u>\$ 1,321,271,218</u>	<u>\$ 1,312,097,698</u>
Estimation des dépenses communes	\$ 546,600	\$ 540,000
Moins: estimation du revenu d'intérêt	<u>(5,000)</u>	<u>(14,000)</u>
Estimation des dépenses communes nettes	<u>541,600</u>	526,000
Estimation des dépenses directes	<u>1,170,000</u>	<u>400,000</u>
	<u>1,711,600</u>	926,000
Surplus de l'exercice précédent	<u>(24,994)</u>	<u>(132,686)</u>
Cotisation des entreprises de service public	<u>\$ 1,686,606</u>	<u>\$ 793,314</u>

7. Cotisation pour l'intervenant public

Conformément à l'article 9(1.1) de la Loi sur les entreprises de service public, les frais du mandataire du procureur général relatifs aux représentations faites doivent être perçus par la Commission auprès des entreprises de service public et remis au Ministre des finances. Aucun montant n'a été perçu ou remis durant les exercices financiers terminés le 31 mars 2003 et le 31 mars 2002 puisque le procureur général n'a pas soumis de frais à être perçus dans les cotisations de la Commission.

8. Plan de pension des employés

La Commission et ses employés cotisent à un plan de pension contributif à prestations déterminées qui est géré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. Ce plan fournit une pension aux employés du gouvernement provincial ainsi qu'à certaines sociétés de la couronne et agences et est basé sur les années de services et les cinq années consécutives les mieux rémunérées. La dépense pour ce plan de pension équivaut à la contribution annuelle de \$24,625. La province a avisé la Commission que le plan était capitalisé à 91.5% au 1 avril 2002.

9. Engagement

La Commission a négocié un contrat de location de leur emplacement de bureau d'une durée de 10 ans débutant le 1 mars 2001. En vertu de ce contrat, les versements minimums annuels s'élèvent à approximativement \$126,000. Ce coût est attribué aux divisions de la Commission, tel que décrit à la Note 2.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs automobiles
États des revenus et dépenses et du surplus (déficit)**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 2002

Revenus		
Cotisation des assureurs automobiles (Note 2)	\$ 537,885	\$ 345,259
Intérêts	<u>8,259</u>	<u>7,846</u>
	<u>546,144</u>	<u>353,105</u>
Dépenses		
Salaires et bénéfices marginaux	200,272	183,115
Frais de bureau et d'administration	78,657	103,044
Formation	4,800	1,114
Amortissement	20,906	20,949
Honoraires professionnels	4,500	3,500
Bibliothèque et publications	2,404	3,360
Frais d'actuares	100,456	128,029
Indemnité des commissaires	5,032	7,026
Frais de déplacement des commissaires	1,643	3,569
Publicité pour audiences	<u>2,669</u>	<u>4,400</u>
	<u>421,339</u>	<u>458,106</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	\$ <u>124,805</u>	\$ <u>(105,001)</u>
<hr/>		
(Déficit) surplus, début de l'exercice	\$ (2,080)	\$ 102,921
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<u>124,805</u>	<u>(105,001)</u>
Surplus (déficit), fin de l'exercice	\$ <u>122,725</u>	\$ <u>(2,080)</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

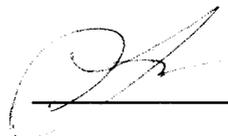
**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs automobiles
Bilan**

Au 31 mars	2003	2002
Actif		
Court terme		
Encaisse	\$ 59,532	\$ -
Comptes à recevoir (Note 3)	3,341	16,364
Frais payés d'avance	<u>238</u>	<u>717</u>
	63,111	17,081
Équipement (Note 4)	<u>67,294</u>	<u>88,200</u>
	<u>\$ 130,405</u>	<u>\$ 105,281</u>
Passif		
Court terme		
Fournisseurs et frais courus	\$ 7,680	\$ 39,216
Payable au fonds des services d'électricité	<u>-</u>	<u>68,145</u>
	7,680	107,361
Surplus (déficit)	<u>122,725</u>	<u>(2,080)</u>
	<u>\$ 130,405</u>	<u>\$ 105,281</u>

Engagement (Note 6)

Pour le Conseil

 _____
Président

 _____
Secrétaire

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs automobiles
État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 2002

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

Exploitation		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	\$ 124,805	\$ (105,001)
Amortissement	<u>20,906</u>	<u>20,949</u>
	145,711	(84,052)
Changements aux		
Comptes à recevoir	13,023	(9,699)
Frais payés d'avance	479	(717)
Fournisseurs et frais courus	<u>(31,536)</u>	<u>(12,375)</u>
	<u>127,677</u>	<u>(106,843)</u>
Investissement		
Transfert d'équipements informatiques de la division du gaz naturel	-	(2,695)
Produit provenant de la disposition d'équipements informatiques	-	133
Achat d'équipements informatiques	-	(18,278)
Achat d'équipements de bureau	-	(667)
Achat d'améliorations locatives	<u>-</u>	<u>(31,014)</u>
	<u>-</u>	<u>(52,521)</u>
Financement		
Payable au fonds des services d'électricité	<u>(68,145)</u>	<u>68,145</u>
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	59,532	(91,219)
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	<u>-</u>	<u>91,219</u>
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	\$ <u>59,532</u>	\$ <u>-</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs automobiles Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2003

1. Résumé des conventions comptables principales

Encaisse

Un seul compte de banque est maintenu pour la Commission. Le solde de ce compte est attribué à chacune des divisions réglementées de la Commission selon les transactions réelles.

Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense dans l'année d'acquisition.

Équipement informatique

L'équipement informatique est amorti selon la méthode linéaire à un taux de 33 1/3%.

Améliorations locatives

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location de 10 ans.

Attributions

Certains postes du bilan et de l'état des revenus et dépenses ont été attribués aux trois divisions de la Commission basé sur le meilleur jugement de la direction ainsi que sur les activités réelles de l'exercice.

État des flux de trésorerie

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés comme activités de financement.

2. Cotisation des assureurs automobiles

Conformément à l'article 9.1(1) de la Loi sur les entreprises de service public, les assureurs automobiles du Nouveau-Brunswick sont cotisés annuellement. La cotisation de chaque assureur faisant affaires au Nouveau-Brunswick est calculée selon le prorata de ses recettes nettes sur le total des recettes nettes. Cette proportion est ensuite imputée au budget de l'exercice suivant, afin d'inclure tout surplus ou déficit vérifié de l'exercice précédent.

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Recettes nettes des assureurs automobiles	\$ <u>407,280,000</u>	\$ <u>366,751,000</u>
Cotisation sur recettes	\$ <u>537,885</u>	\$ <u>345,259</u>

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs automobiles
Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2003

3. Comptes à recevoir	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Comptes à recevoir	\$ -	\$ 581
TVH à recevoir	3,341	13,112
Avances pour frais de déplacements	<u>-</u>	<u>2,671</u>
	\$ <u>3,341</u>	\$ <u>16,364</u>

4. Équipement			<u>2003</u>	<u>2002</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Équipement informatique	\$ 47,936	\$ 36,054	\$ 11,882	\$ 25,861
Améliorations locatives	<u>69,265</u>	<u>13,853</u>	<u>55,412</u>	<u>62,339</u>
	\$ <u>117,201</u>	\$ <u>49,907</u>	\$ <u>67,294</u>	\$ <u>88,200</u>

5. Plan de pension des employés

La Commission et ses employés cotisent à un plan de pension contributif à prestations déterminées qui est géré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. Ce plan fournit une pension aux employés du gouvernement provincial ainsi qu'à certaines sociétés de la couronne et agences et est basé sur les années de services et les cinq années consécutives les mieux rémunérées. La dépense pour ce plan de pension équivaut à la contribution annuelle de \$12,749. La province a avisé la Commission que le plan était capitalisé à 91.5% au 1 avril 2002.

6. Engagement

La Commission a négocié un contrat de location d'un emplacement de bureau d'une durée de 10 ans débutant le 1 mars 2001. En vertu de ce contrat, les versements minimums annuels s'élèvent à approximativement \$126,000. Ce coût est attribué aux divisions de la Commission, tel que décrit à la Note 1.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel
États des revenus et dépenses et du surplus**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2003	2002
Revenus		
Cotisation du gaz naturel (Note 2)	\$ 580,363	\$ 417,278
Redevances de franchisage soumis par le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie	250,000	250,000
Frais d'enregistrement des agents de marketing	-	1,000
Intérêts	<u>8,259</u>	<u>7,846</u>
	<u>838,622</u>	<u>676,124</u>
Dépenses		
Salaires et bénéfices marginaux	483,900	382,362
Frais de bureau et d'administration	72,929	109,962
Formation	28,156	21,879
Amortissement	36,177	32,246
Entretien de véhicules	13,707	10,690
Honoraires professionnels	4,500	3,500
Bibliothèque et publications	2,404	3,360
Dépenses directes	<u>138,700</u>	<u>78,365</u>
	<u>780,473</u>	<u>642,364</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ <u>58,149</u>	\$ <u>33,760</u>
Surplus, début de l'exercice	\$ 82,482	\$ 48,722
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>58,149</u>	<u>33,760</u>
Surplus, fin de l'exercice	\$ <u>140,631</u>	\$ <u>82,482</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel**

Bilan

Au 31 mars	2003	2002
Actif		
Court terme		
Encaisse	\$ 56,999	\$ -
Comptes à recevoir (Note 3)	4,504	16,364
Frais payés d'avance	<u>238</u>	<u>717</u>
	61,741	17,081
Équipement (Note 4)	<u>92,801</u>	<u>128,978</u>
	\$ <u>154,542</u>	\$ <u>146,059</u>
Passif		
Court terme		
Fournisseurs et frais courus	\$ 13,911	\$ 13,268
Payable au fonds des services d'électricité	<u>-</u>	<u>50,309</u>
	13,911	63,577
Surplus	<u>140,631</u>	<u>82,482</u>
	\$ <u>154,542</u>	\$ <u>146,059</u>

Engagement (Note 6)

Pour le Conseil

 Président

 Secrétaire

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel
État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2003

2002

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ 58,149	\$ 33,760
Amortissement	<u>36,177</u>	<u>32,246</u>
	94,326	66,006
Changements aux		
Comptes à recevoir	11,860	11,308
Frais payés d'avance	479	(117)
Fournisseurs et frais courus	<u>643</u>	<u>(303,823)</u>
	107,308	<u>(227,226)</u>
Investissement		
Transfert d'équipements informatiques à d'autres divisions	-	5,390
Produit provenant de la disposition d'équipements	-	133
Achat d'équipements informatiques	-	(18,277)
Achat d'améliorations locatives	-	(31,014)
Achat de véhicules motorisés	-	(19,870)
Achat d'équipements de bureau	-	<u>(667)</u>
	-	<u>(64,305)</u>
Financement		
Payable au fonds des services d'électricité	<u>(50,309)</u>	<u>50,309</u>
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	56,999	(241,222)
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	-	<u>241,222</u>
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	\$ <u>56,999</u>	\$ -

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel
Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2003

1. Résumé des conventions comptables principales

Encaisse

Un seul compte de banque est maintenu pour la Commission. Le solde de ce compte est attribué à chacune des divisions réglementées de la Commission selon les transactions réelles.

Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense dans l'année d'acquisition.

Équipement informatique

L'équipement informatique est amorti selon la méthode linéaire à un taux de 33 1/3%.

Améliorations locatives

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location de 10 ans.

Véhicules motorisés

Les véhicules motorisés sont amortis selon la méthode linéaire à des taux de 20% et 33 1/3%.

Dépenses directes

Les dépenses directes incluent les frais d'audiences, de déplacements, de formation et tout autre débours directement attribuable à un service public en particulier.

Attributions

Certains postes du bilan et de l'état des revenus et dépenses ont été attribués aux trois divisions de la Commission basé sur le meilleur jugement de la direction ainsi que sur les activités réelles de l'exercice.

État des flux de trésorerie

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés comme activités de financement.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel
Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2003

2. Cotisation du gaz naturel

Conformément à l'article 87 de la Loi sur la distribution du gaz naturel, les distributeurs de gaz naturel sont cotisés annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque distributeur ainsi que pour leur portion des frais communs déterminé par la Commission. Les frais payés par les concessionnaires d'utilisation ultime au Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie ont été remis par le Ministère à la Commission afin de réduire les dépenses communes de réglementation du gaz naturel. Les cotisations sont ajustées afin d'inclure tout surplus ou déficit vérifié de l'exercice précédent.

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Estimation des dépenses communes	\$ 744,845	\$ 642,000
Moins : estimation des montants de revenu d'intérêt du Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie	(5,000)	(16,000)
	<u>(250,000)</u>	<u>(250,000)</u>
Estimation des dépenses nettes communes	489,845	376,000
Estimation des dépenses directes	<u>173,000</u>	<u>90,000</u>
	662,845	466,000
Surplus de l'exercice précédent	<u>(82,482)</u>	<u>(48,722)</u>
Cotisation sur la distribution du gaz naturel	\$ <u>580,363</u>	\$ <u>417,278</u>

3. Comptes à recevoir

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Comptes à recevoir	\$ -	\$ 581
TVH à recevoir	4,020	13,112
Avances pour frais de déplacements	<u>484</u>	<u>2,671</u>
	\$ <u>4,504</u>	\$ <u>16,364</u>

4. Équipement

	<u>2003</u>		<u>2002</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Équipement informatique	\$ 47,936	\$ 36,054	\$ 11,882	\$ 25,861
Améliorations locatives	69,265	13,853	55,412	62,339
Véhicules motorisés	<u>58,516</u>	<u>33,009</u>	<u>25,507</u>	<u>40,778</u>
	\$ <u>175,717</u>	\$ <u>82,916</u>	\$ <u>92,801</u>	\$ <u>128,978</u>

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel
Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2003

5. Plan de pension des employés

La Commission et ses employés cotisent à un plan de pension contributif à prestations déterminées qui est géré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. Ce plan fournit une pension aux employés du gouvernement provincial ainsi qu'à certaines sociétés de la couronne et agences et est basé sur les années de services et les cinq années consécutives les mieux rémunérées. La dépense pour ce plan de pension équivaut à la contribution annuelle de \$30,803. La province a avisé la Commission que le plan était capitalisé à 91.5% au 1 avril 2002.

6. Engagement

La Commission a négocié un contrat de location d'un emplacement de bureau d'une durée de 10 ans débutant le 1 mars 2001. En vertu de ce contrat, les versements minimums annuels s'élèvent à approximativement \$126,000. Ce coût est attribué aux divisions de la Commission, tel que décrit à la Note 1.

ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION DES LOTERIES DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2003

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2003 et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la commission au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in cursive script that reads "K.D. Robinson".

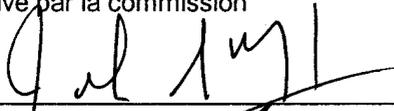
K. D. Robinson, c.a.

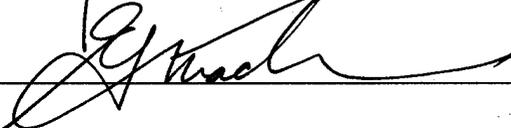
Fredericton (N.-B.)
le 9 juin 2003

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIF		
Actif à court terme		
À recevoir de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	1 420 480 \$	566 806 \$
Autres éléments d'actif		
Titres de participation au capital social de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	100	100
Titres de participation au capital social de la Société des loteries interprovinciales	1	1
	<u>101</u>	<u>101</u>
	<u>1 420 581 \$</u>	<u>566 907 \$</u>
PASSIF ET SURPLUS D'APPORT		
Passif à court terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	1 420 480 \$	566 806 \$
Surplus d'apport (note 2)	101	101
	<u>1 420 581 \$</u>	<u>566 907 \$</u>

Approuvé par la commission


 _____ membre


 _____ membre

**COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	2003		2002
	Budget	Réel	Réel
RECETTES			
Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (note 1)	113 539 000 \$	110 051 699 \$	89 727 280 \$
Autres recettes (note 3)	23 000	25 248	24 380
	<u>113 562 000</u>	<u>110 076 947</u>	<u>89 751 660</u>
DÉPENSES			
À la province du Nouveau-Brunswick (note 1)			
Recettes au compte ordinaire	110 023 000	105 926 751	86 230 908
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	500 000	500 000	500 000
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	700 000	700 000	700 000
Accords avec les Premières nations	-	733 993	454 678
Dépenses d'inspection de la commission	1 137 000	1 137 000	1 077 854
Dépenses administratives	175 000	175 000	74 113
Ministère de la Santé et Mieux-être (joueur compulsif; éducation et traitement)	757 000	652 966	714 107
Ministère des Finances	270 000	251 237	-
	<u>113 562 000</u>	<u>110 076 947</u>	<u>89 751 660</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	- \$	- \$	- \$

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003

1. Résumé des principales conventions comptables

Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. revenant au Nouveau-Brunswick

Le bénéfice de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. est distribué à chacune des quatre provinces de l'Atlantique ou à leurs agences. La part de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick pour l'année courante représente le bénéfice calculé de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. au Nouveau-Brunswick, comme déterminé par l'entente unanime des actionnaires, modifiée et redressée, signée le 8 août 2000.

Paiements à la Province du Nouveau-Brunswick

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick remet les bénéfices qu'elle reçoit de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. à la province du Nouveau-Brunswick. Depuis 1999, la Société des loteries de l'Atlantique Inc. s'est mis à avancer ces fonds durant le mois, au lieu de déboursier le plein montant le mois suivant.

Les bénéfices de certains genres de loteries ont été désignés comme revenu pour des fonds en fiducie spécifiques opérés par la province du Nouveau-Brunswick. Les bénéfices annuels désignés au fonds en fiducie pour l'avancement des arts et au fonds en fiducie pour l'avancement du sport ont été établis par la province à un minimum de sept cent mille dollars et cinq cent mille dollars respectivement.

La loi sur les loteries stipule que les Premières nations peuvent être payées 95 pour cent de tous les bénéfices reçus de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. qui proviennent de l'exploitation des loteries vidéo des réserves qui ont des accords avec la province. De plus, là où ces accords sont en vigueur, la province rembourse tous les revenus provinciaux tirés de la vente des billets à longuette sur ces réserves. En date du 31 mars 2003, cinq des Premières nations ont signé des accords impliquant les recettes de loterie: Fort Folly, Oromocto, Woodstock, St. Mary's et Burnt Church. La province a un autre accord signé avec Madawaska-Maliseet. Il ne reçoit néanmoins aucun revenu de loterie suite à cet accord.

Placements

La province du Nouveau-Brunswick n'exploite pas de loteries, mais elle est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et elle est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe et s'assure de la commercialisation, au niveau régional, des jeux de la Société des loteries interprovinciales. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

Les placements dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et la Société des loteries interprovinciales sont comptabilisés au coût. Les bénéfices nets de ces sociétés sont répartis annuellement entre les actionnaires.

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003

2. Surplus d'apport

Ce montant représente les sommes que verse la province du Nouveau-Brunswick, au nom de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, à la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et à la Société des loteries interprovinciales, en échange de capital social.

3. Autres recettes

La province du Nouveau-Brunswick exige, de la part des organismes de charité et sans but lucratif, un honoraire pour les licences relatives aux jeux de hasard comme les bingos, les tombolas, etc.

4. État des transactions avec la province du Nouveau-Brunswick

	2003	2002
Passif à court terme		
Solde au début de l'exercice	566 806 \$	1 125 161 \$
Recettes pour l'exercice	110 076 947	89 751 660
	<hr/>	<hr/>
Fonds à la disposition de la province du Nouveau-Brunswick	110 643 753	90 876 821
Moins les paiements effectués au cours de l'exercice	109 223 273	90 310 015
Solde à la fin de l'exercice	<hr/> 1 420 480 \$	<hr/> 566 806 \$

ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL CONSULTATIF SUR LA
CONDITION DE LA FEMME
31 MARS 2003

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil consultatif sur la condition de la femme

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif sur la condition de la femme au 31 mars 2003 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

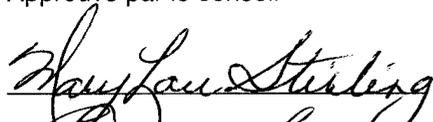
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 9 juillet 2003

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
BILAN
31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIF		
Débiteurs - Province du Nouveau-Brunswick	125 000 \$	139 197 \$
PASSIF ET EXCÉDENT		
Créditeurs	19 976 \$	- \$
Excédent	105 024	139 197
	125 000 \$	139 197 \$

Approuvé par le conseil




présidente

membre

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	2003 Budget	2003 Réel	2002 Réel
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	443 900 \$	439 127 \$	429 992 \$
Autres	-	4 000	-
	<u>443 900</u>	<u>443 127</u>	<u>429 992</u>
 DÉPENSES			
Services personnels	240 500	218 677	131 486
Autres services	273 939	229 955	134 003
Fournitures et approvisionnements	9 700	9 083	8 561
Bien et matériel	11 000	18 985	8 490
Contributions et subventions	-	600	13 030
	<u>535 139</u>	<u>477 300</u>	<u>295 570</u>
 EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES			
	<u>(91 239)\$</u>	(34 173)	134 422
Excédent, début de l'exercice		<u>139 197</u>	4 775
EXCÉDENT , fin de l'exercice		<u>105 024 \$</u>	<u>139 197 \$</u>

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003**

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme conseille le gouvernement provincial sur les questions de la condition de la femme et porte les sujets d'intérêts aux femmes à l'attention du public.

2. Principales conventions comptables

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

3. Dépenses ne figurant pas dans les états financiers

Les frais de location du bureau du Conseil sont payés par la Province du Nouveau-Brunswick et ne figurent pas dans les dépenses du Conseil.

Le ministère des Finances a assumé la responsabilité des coûts reliés à l'administration financière du Conseil.



ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL DE LA JEUNESSE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 2003

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du
Conseil de la jeunesse du
Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2003 et l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 22 juillet 2003

CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	93 722 \$	67 950 \$
Débiteurs	10 245	78 847
	<u>103 967 \$</u>	<u>146 797 \$</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Créditeurs	9 927 \$	82 308 \$
Traitements courus à payer	-	1 875
	<u>10 073</u>	<u>-</u>
Excédent	20 000	84 183
	<u>83 967</u>	<u>62 614</u>
	<u>103 967 \$</u>	<u>146 797 \$</u>

Approuvé par le Conseil



président



membre

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	2003 Budget	2003 Réel	2002 Réel
RECETTES			
Subvention d'exploitation de la province du Nouveau-Brunswick	126 000 \$	129 200 \$	122 413 \$
Autres subventions	33 000	87 057	95 891
Divers	-	509	24 316
Revenu des frais d'administration	6 200	7 070	20 258
Youth Connexions Jeunesse (note 4)	-	-	331 119
	<u>165 200</u>	<u>223 836</u>	<u>593 997</u>
DÉPENSES			
Traitements et avantages sociaux	96 278	84 323	117 640
Frais de voyage, logements et repas	10 000	12 097	27 541
Imprimerie et photocopies	2 000	3 724	8 450
Téléphone	7 000	4 108	5 042
Dépenses de bureau	6 250	4 867	10 382
Relations publiques et publicité	2 250	425	650
Honoraires	3 000	2 513	2 113
Mobilier et matériel	-	16	6 342
Services professionnels	2 000	5 690	1 646
Traduction	1 000	625	10 770
Perfectionnement professionnel	1 000	-	-
Réparations et entretien	750	-	-
Frais bancaires	300	219	240
Conférence et réunion	2 000	275	995
Divers	25 200	218	3 500
Projets spéciaux	49 000	83 383	81 434
Youth Connexions Jeunesse (note 4)	-	-	304 418
	<u>208 028</u>	<u>202 483</u>	<u>581 163</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>(42 828)\$</u>	<u>21 353</u>	<u>12 834</u>
Excédent, au début de l'exercice		<u>62 614</u>	<u>49 780</u>
EXCÉDENT, à la fin de l'exercice		<u>83 967 \$</u>	<u>62 614 \$</u>

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003**

1. Objectif de l'organisme

Le Conseil a été établi en vertu d'une résolution du cabinet en mai 1986 et les nominations au Conseil furent annoncées en mars 1987. Les opérations du Conseil ont commencé en mai 1987.

La mission du Conseil de la Jeunesse se lit comme suit :

Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial représentant la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Le Conseil exprime les intérêts, les besoins, les inquiétudes et les perspectives des jeunes âgés de 15 - 24 ans et présente des recommandations au gouvernement et à la population. Ces objectifs sont accomplis par des activités consultatives et partisans, par la coordination de ressources et par des recherches et consultations. Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick s'efforce d'être un catalyseur pour accroître la participation des jeunes dans la société.

2. Immobilisations

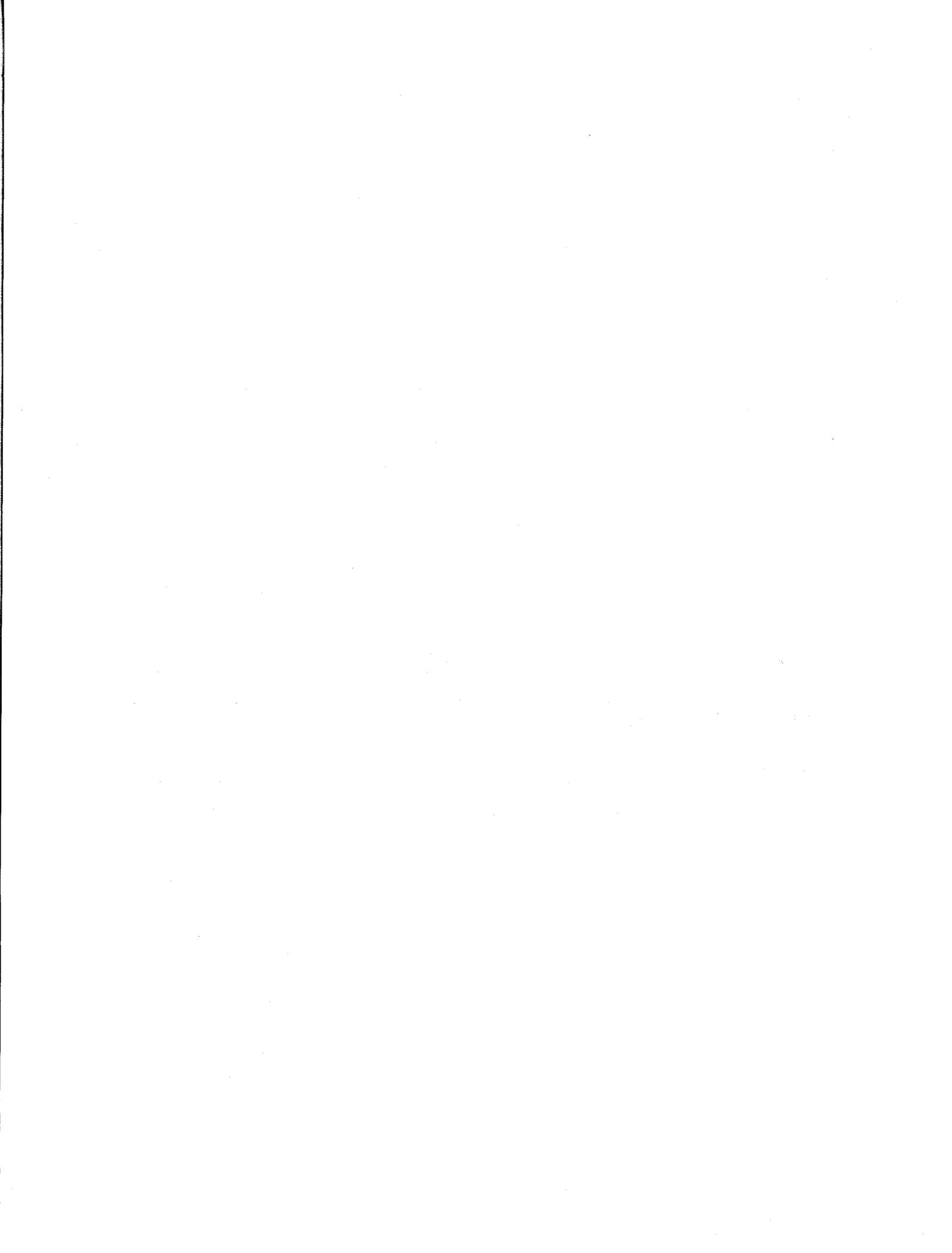
Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses dans la période où la dépense est engagée.

3. Services fournis par la province du Nouveau-Brunswick

Le Conseil utilise un édifice à bureaux appartenant à la Province du Nouveau-Brunswick pour lequel il n'y a aucun frais de location.

4. Youth Connexions Jeunesse

À compter du 1 avril 2002, le Conseil a cessé les opérations de Youth Connexions Jeunesse.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET
DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2003

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Bernard Lord
Premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick,
-et-
Au président et aux membres du
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan consolidé du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2003 ainsi que l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

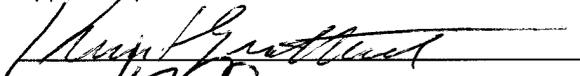
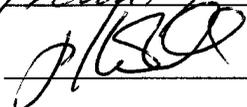
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 28 mai 2003

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
31 MARS 2003**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2003 Total	2002 Total
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse et dépôts à terme	859 562 \$	- \$	859 562 \$	879 053 \$
Débiteurs	1 765 729	-	1 765 729	1 855 475
Travaux en cours	114 825	-	114 825	201 887
Frais payés d'avance	54 948	-	54 948	31 082
	<u>2 795 064</u>	<u>-</u>	<u>2 795 064</u>	<u>2 967 497</u>
Placements à long terme, au coût (note 3)	390 452	1 790 975	2 181 427	1 944 711
Immobilisations, nettes (note 4)	-	2 391 852	2 391 852	2 365 912
	<u>3 185 516 \$</u>	<u>4 182 827 \$</u>	<u>7 368 343 \$</u>	<u>7 278 120 \$</u>
PASSIF ET SOLDES DE FONDS				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	1 302 881 \$	- \$	1 302 881 \$	950 214 \$
Recettes reportées	204 286	-	204 286	111 616
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 5)	-	34 400	34 400	34 400
	<u>1 507 167</u>	<u>34 400</u>	<u>1 541 567</u>	<u>1 096 230</u>
Dette à long terme				
Prestations de retraite accumulées	495 305	-	495 305	527 275
Effets à payer (note 5)	-	85 258	85 258	119 658
	<u>495 305</u>	<u>85 258</u>	<u>580 563</u>	<u>646 933</u>
Contributions reportées (note 6)	-	20 502	20 502	16 056
Soldes de fonds				
Non affectés	1 183 044	-	1 183 044	1 524 183
Affectés par le conseil (note 7)	-	1 790 975	1 790 975	1 798 920
Investis en immobilisations	-	2 251 692	2 251 692	2 195 798
	<u>1 183 044</u>	<u>4 042 667</u>	<u>5 225 711</u>	<u>5 518 901</u>
	<u>3 185 516 \$</u>	<u>4 182 827 \$</u>	<u>7 368 343 \$</u>	<u>7 278 120 \$</u>

Approuvé par le conseil

président

directeur général

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2003 Total	2002 Total
RECETTES				
Recettes d'exploitation	7 334 570 \$	- \$	7 334 570 \$	7 291 248 \$
Subventions d'exploitation				
Province du Nouveau-Brunswick	740 700	-	740 700	740 700
Intérêts	114 012	-	114 012	127 085
Divers	80 097	-	80 097	91 105
Gain (perte) sur la vente d'immobilisations	-	(1 176)	(1 176)	169
	<u>8 269 379</u>	<u>(1 176)</u>	<u>8 268 203</u>	<u>8 250 307</u>
DÉPENSES				
Frais d'exploitation	6 231 127	-	6 231 127	6 033 377
Frais généraux et administratifs	1 594 791	-	1 594 791	1 597 400
Reorganisation (note 9)	256 281	-	256 281	-
Amortissement (notes 4 et 6)	450 875	-	450 875	432 499
Mauvaises créances	28 319	-	28 319	37 688
	<u>8 561 393</u>	<u>-</u>	<u>8 561 393</u>	<u>8 100 964</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(292 014)	(1 176)	(293 190)	149 343
Solde de fonds au début de l'exercice	1 524 183	3 994 718	5 518 901	5 369 558
Ajustements interfonds (note 7)	(49 125)	49 125	-	-
SOLDE DE FONDS à la fin de l'exercice	<u>1 183 044 \$</u>	<u>4 042 667 \$</u>	<u>5 225 711 \$</u>	<u>5 518 901 \$</u>

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2003 Total	2002 Total
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR) :				
Activités d'exploitation				
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(292 014)\$	(1 176)\$	(293 190)\$	149 343 \$
Amortissement	450 875	-	450 875	432 499
(Gain) perte sur la vente d'immobilisations	-	1 176	1 176	(169)
Variation nette de postes du fonds de roulement hors trésorerie	598 279	-	598 279	288 758
Encaisse nette provenant des activités d'exploitation	757 140	-	757 140	870 431
Activités de financement et d'investissement				
Achat ou transfert de placements à long terme	(244 661)	7 945	(236 716)	(195 711)
Prestations de retraite accumulées	(31 970)	-	(31 970)	58 732
Produit sur emprunt à long terme	-	-	-	73 754
Versement sur emprunts à long terme	-	(34 400)	(34 400)	(16 100)
Produit provenant de la disposition d'immobilisations	-	2 000	2 000	4 500
Contribution reportée pour les immobilisations	-	23 337	23 337	-
Achat d'immobilisations	-	(498 882)	(498 882)	(532 377)
Encaisse nette utilisée pour des activités de financement et d'investissement	(276 631)	(500 000)	(776 631)	(607 202)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	480 509	(500 000)	(19 491)	263 229
Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice	879 053	-	879 053	615 824
Transferts interfonds (note 7)	(500 000)	500 000	-	-
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME à la fin de l'exercice	859 562 \$	- \$	859 562 \$	879 053 \$

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2003**

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick est une organisation sans but lucratif constitué en 1962 par la Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité. Les objectifs du Conseil sont de promouvoir, stimuler et expédier un perfectionnement continu dans son efficacité productive et dans l'accroissement de l'économie dans les secteurs variés du Nouveau-Brunswick. Le Conseil fournit des services de recherche indépendants, d'analyse ainsi que des services d'ordre technique principalement aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour lesquels elles sont facturées sur une base de services rendus.

2. Principales conventions comptables

(a) Comptabilité par fonds

Les recettes et les dépenses relatives aux services rendus et à l'administration sont comptabilisées dans le fonds d'exploitation. Le fonds des immobilisations inclut les actifs, les passifs, les gains et les dépenses qui sont liés à l'acquisition, la disposition et le financement des immobilisations ainsi que le montant net des actifs affectés aux immobilisations.

(b) Détermination des recettes

Les recettes sont considérées gagnées et sont constatées au fonds d'exploitation selon un pourcentage d'achèvement lorsque les services sont rendus. La valeur des travaux achevés mais non facturés apparaît sous la rubrique "Travaux en cours". Les montants payés ou facturés à l'avance, correspondant à des travaux non réalisés, apparaissent sous la rubrique "Recettes reportées". Tout revenu d'intérêts est constaté au fonds d'exploitation dans l'exercice au cours duquel il est gagné. Les gains et les pertes sur la disposition des immobilisations sont constatés au fonds des immobilisations dans l'exercice au cours duquel la disposition est faite.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition dans le fonds des immobilisations. L'amortissement est établi selon la méthode de l'amortissement linéaire basé sur la vie utile estimative des biens. L'amortissement de l'exercice fait parti des coûts relatif à la livraison des services dans le fonds d'exploitation.

(d) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Conseil et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Minuvar Ltée.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2003**

3. Placements à long terme

Les placements suivants sont retenus au coût. La source fondamentale de l'incertitude à laquelle ces placements sont exposés est un risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur du placement va varier due aux changements futurs des taux d'intérêt sur le marché.

	<u>2003</u>
Revenu fixe	
Billets de la province de la Nouvelle-Écosse, dûs le 27 avril 2002, avec extension à l'option de l'émetteur jusqu'en 2010. L'intérêt de 5,50% est payé annuellement.	1 000 000 \$
Billet à moyen terme de Bell Canada, dû le 1er décembre 2003. L'intérêt de 6,25% est payé semestriellement.	50 000
Gouvernement du Canada, dû le 1er juin 2004. L'intérêt de 3,50% est payé semestriellement.	100 000
Gouvernement du Canada, dû le 1er septembre 2004. L'intérêt de 5,00% est payé semestriellement.	200 000
Ville de Hamilton, dû le 25 octobre 2004. L'intérêt de 4,25% est payé semestriellement.	144 000
Société de financement agricole, dû le 15 juillet 2005. L'intérêt de 4,4% est payé semestriellement.	143 000
Financement agricole Canada, dû le 15 août 2005. L'intérêt de 4,25% est payé mensuellement.	250 000
Billets à moyen terme de la Société de financement agricole, dûs le 15 novembre 2005. L'intérêt de 5,00% est payé semestriellement.	50 000
Gouvernement du Canada, dû le 1er décembre 2005. L'intérêt de 4,25% est payé semestriellement.	140 000
CU Inc, dû le 6 novembre 2006. L'intérêt de 4,84% est payé semestriellement.	100 000
	<u>2 177 000</u>
Prime/escompte net, non-amorti	4 427
	<u>2 181 427 \$</u>

La valeur des investissements retenus au 31 mars 2002 était de 1 944 711 \$.

Les placements retenus au 31 mars 2003 ont une valeur marchande de 2 268 021 \$ (2002 - 1 869 187 \$).

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2003**

4. Immobilisations

	Taux d'amortissement	2003	2002
Véhicules	25%	14 343 \$	14 343 \$
Équipements informatiques	25%	1 257 938	1 204 898
Autres équipements	12,5 %	5 831 062	5 478 284
Bâtiment	3%	2 202 954	2 113 065
Coût		<u>9 306 297</u>	<u>8 810 590</u>
Moins : amortissement cumulé		6 914 445	6 444 678
Immobilisations, nettes		<u>2 391 852 \$</u>	<u>2 365 912 \$</u>

La charge d'amortissement est composée des montants suivants :

	2003	2002
Amortissement des actifs	469 766 \$	448 514 \$
Amortissement des contributions reportées	(18 891)	(16 015)
	<u>450 875 \$</u>	<u>432 499 \$</u>

5. Effets à payer

	2003	2002
Agence de promotion économique du Canada atlantique, sans intérêts, 3 750 \$ payable sur base trimestrielle jusqu'au 1 mai 2006	47 004 \$	62 004 \$
Agence de promotion économique du Canada atlantique, sans intérêts, 4 850 \$ payable sur base trimestrielle jusqu'au 1 novembre 2006	72 654	92 054
	<u>119 658</u>	<u>154 058</u>
Moins : tranche échéant à moins d'un an	34 400	34 400
	<u>85 258 \$</u>	<u>119 658 \$</u>

6. Contributions reportées

Les contributions reportées dans le fonds des immobilisations représentent la portion non-amortie des contributions externes reçues envers le coût d'immobilisations spécifiques. L'amortissement des contributions reportées est calculé au même taux que l'amortissement des actifs à lequel il se rapporte et est compris dans l'amortissement pour fin de présentation. Cette méthode de présentation est devenue en vigueur le 1 avril 1995.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2003**

6. Contributions reportées - suite

Durant l'exercice, les changements dans le solde des contributions reportées dans le fonds des immobilisations sont les suivants :

	2003	2002
Contributions reportées au 31 mars	16 056 \$	32 071 \$
Contributions aux coûts de l'équipement	23 337	-
Amortissement des contributions reportées	(18 891)	(16 015)
Contributions reportées au 31 mars	<u>20 502 \$</u>	<u>16 056 \$</u>

Durant les années précédant le 1^{er} avril 1995, les contributions envers le coût des immobilisations étaient créditées au coût des actifs apparentés et donc diminuées de la valeur de l'actif net sujet à l'amortissement. Depuis le commencement du Conseil, il était le bénéficiaire de financement en capital d'un éventail de programmes; les détails concernant le montant et la classification des actifs financés à travers ces programmes ne sont pas raisonnablement déterminables. Pour cette raison, les immobilisations acquises avant le 1^{er} avril 1995 continuent d'être reportées au coût net des contributions externes.

7. Transferts interfonds et soldes de fonds affectées à l'interne

Les directeurs du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ont affecté à l'interne des ressources au montant de 1 790 975 \$ au 31 mars 2003 (2002 – 1 798 920 \$). Ce montant affecté à l'interne est destiné pour l'acquisition d'immobilisations et le paiement des obligations en capital et n'est pas disponible pour autres fins sans le consentement du conseil d'administration. Ce montant inclut un transfert au 31 mars 2003 de 500 000 \$ du fonds d'exploitation au fonds des immobilisations (2002 – 600 000 \$).

8. Transactions entre apparentées

Durant l'année le Conseil a fourni des services aux ministères et aux agences de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick. Le Conseil a fourni ces services en vertu de ses normes et de ses conditions habituelles.

	2003	2002
Recettes provenant des services pour l'année		
Ministères et agences	956 214 \$	996 457 \$
Débiteurs au 31 mars		
Ministères et agences	125 358 \$	407 376 \$

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2003**

9. Réorganisation

Durant l'année, le Conseil a exécuté plusieurs changements en personnel afin d'atteindre des efficiences administratives, suite à la résiliation d'une entente majeure de longue durée avec le Conseil national de recherche, et afin de poursuivre une nouvelle direction dans la prestation de services analytiques. Inclues dans la réorganisation sont les coûts reliés à la cessation, ainsi que les coûts de recrutement de personnel, s'il y a lieu.

ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 2003

RAPPORT FINANCIER 2002-2003

Rapport de vérification

Au conseil d'administration du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2003 ainsi que les états des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'encaisse pour ladite période. Les états financiers relèvent de la direction de l'organisme. Ma tâche est d'exprimer une opinion sur ces états financiers à partir de ma vérification.

J'ai effectué ma vérification selon les normes généralement reconnues qui exigent que je planifie et effectue une vérification pour obtenir des garanties raisonnables que les états financiers ne comprennent pas d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend l'examen, par sondage, des preuves justifiant les montants et l'information présentés dans les états financiers. Elle comporte aussi l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations faites par la direction ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

J'estime que les états financiers soumis traduisent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 2003 ainsi que les résultats d'exploitation et l'évolution de l'encaisse pour l'année terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus.



Sandra Brewer, CGA

ÉTATS FINANCIERS

Conseil des arts du
Nouveau-Brunswick
Bilan
pour la période
terminée le 31 mars
2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIF		
À court terme		
Petite caisse	244 \$	521 \$
Banque	1 776 \$	474 776 \$
Investissements	933 915 \$	278 231 \$
TVH à recevoir	22 517 \$	19 983 \$
Dépenses payées d'avance	4 662 \$	45 133 \$
Comptes à recevoir	<u>30 275 \$</u>	<u>58 416 \$</u>
Total des actifs	877 060 \$	490 458 \$
PASSIF		
À court terme		
Chèques à déposer	68 197 \$	- \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	55 647 \$	92 704 \$
Retenues d'employés à payer	4 570 \$	- \$
Revenus reportés	<u>- \$</u>	<u>50 230 \$</u>
Total des passifs à court terme	128 414 \$	142 934 \$
SUBVENTIONS À VERSER	801 093 \$	670 649 \$
SOLDE DU FONDS		
Non restreint	<u>63 856 \$</u>	<u>63 477 \$</u>
Total des passifs, des subventions à verser et du solde du fonds	993 363 \$	877 060 \$



Signé par :
Michel LeBlanc, trésorier



Pauline Bourque, présidente

Conseil des arts du
Nouveau-Brunswick
États des résultats
d'exploitation
pour la période
terminée le 31 mars
2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
REVENUS		
Prix d'excellence	18 070 \$	18 581 \$
Allocation annuelle	700 000 \$	700 000 \$
Projets spéciaux	447 000 \$	602 000 \$
Secrétariat à la Culture et au Sport	189 325 \$	- \$
Commandites	27 000 \$	- \$
Autres subventions	201 388 \$	210 595 \$
Intérêts créditeurs	19 706 \$	14 574 \$
Subventions recouvrées	<u>27 369 \$</u>	<u>36 205 \$</u>
Total des revenus	1 629 858 \$	\$1 581 955 \$
DÉPENSES		
Immobilisations	5 477 \$	26 010 \$
Frais de démarrage	895 \$	895 \$
Salaires et avantages sociaux	187 300 \$	162 591 \$
Administration	75 618 \$	82 663 \$
Dépenses du Conseil et des comités	32 845 \$	41 903 \$
Dépenses des jurys	38 295 \$	44 048 \$
Projets spéciaux	293 441 \$	112 587 \$
Cérémonie des Prix d'excellence	31 934 \$	19 005 \$
Bourses et subventions	<u>964 569 \$</u>	<u>1 102 861 \$</u>
Total des dépenses	1 629 479 \$	1 592 613 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	379 \$	(10 658) \$
SOLDE D'OUVERTURE	<u>63 477 \$</u>	<u>74 135 \$</u>
SOLDE DE CLÔTURE	<u>63 856 \$</u>	<u>63 477 \$</u>

Conseil des arts du
Nouveau-Brunswick
État de l'évolution
de
l'encaisse
pour la période
terminée le 31 mars
2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	379 \$	(10 658) \$
Ajouts:		
Changements au fonds de roulement hors caisse	(16 639) \$	(6 189) \$
Subventions à verser	<u>130 444 \$</u>	<u>288 306 \$</u>
NET À PAYER PRÉVU DANS LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	114 184 \$	271 459 \$
NET À PAYER PRÉVU DANS LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
Augmentation du montant net à payer	114 184 \$	271 459 \$
Encaisse au début de l'année	<u>753 528 \$</u>	<u>482 069 \$</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'ANNÉE	867 712 \$	753 528 \$

Conseil des arts du
Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux
états financiers
pour la période
terminée le 31 mars
2003

1. Généralités

L'organisme sans but lucratif était une division du gouvernement du Nouveau-Brunswick jusqu'en janvier 2000. Il est alors devenu une entité indépendante. Il a pour but d'offrir des subventions et des bourses aux personnes et organismes admissibles afin de leur permettre d'exécuter diverses fonctions artistiques.

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus et en tenant compte des conventions comptables suivantes.

Immobilisations - Les immobilisations sont imputées à l'exercice.

Comptabilisation d'un revenu - Un revenu est comptabilisé lorsqu'un versement est retiré des fonds reçus pour les programmes. Au fur et à mesure que les subventions sont attribuées, les sommes versées sont déduites des subventions à payer et ajoutées au revenu. Les revenus pour une activité spécifique sont imputés à la période de l'activité. (Voir revenus reportés)

3. Immobilisations

Les immobilisations suivantes ont été imputées à l'exercice: 5 477 \$ (Équipement de bureau).

4. Versements

L'organisme sans but lucratif est entièrement financé par le gouvernement. Les versements sont basés sur les budgets soumis au gouvernement.

5. Engagements

L'organisme sans but lucratif s'est engagé à remettre les subventions et les bourses qui ont été déterminées et autorisées avant le 31 décembre 1999, date où le Conseil des arts est devenu autonome, ainsi que les engagements pris au cours des années subséquentes. Ces engagements sont les suivants.

Subventions à verser	31 mars 2003
1997- 1999	2 395 \$
1999 - 2000	9 217 \$
Bourses d'études-février 2000	550 \$
Artiste en résidence-février 2001	9 600 \$
Arts sur Invitation 2000-2001	2 299 \$
Création-Documentation-avril 2000	1 113 \$
Artiste en début de carrière-avril 2000	3 400 \$
Présentation-février 2001	1 920 \$
Artiste en résidence-février 2002	19 530 \$
Bâtisseurs artistiques-mars 2002	175 891 \$
Bourses d'études-février 2002	3 250 \$
Création-Documentation-avril 2001	3 500 \$
Création-Documentation-octobre 2001	419 \$
Arts sur invitation 2002-2003	11 255 \$
Création-Documentation- 2002-2003	48 310 \$
Artiste en début de carrière - avril 2002	5 670 \$
Artiste en début de carrière - octobre 2002	9 030 \$
Bâtisseurs artistiques-septembre 2002	266 600 \$
Arts autochtones-2002-2003	7 689 \$
Présentation-février 2003	86 000 \$
Artistes en résidence-février 2003	63 455 \$
Bourses d'études en art - février 2003	70 000 \$
Total des subventions à verser	801 093 \$

6. Revenus reportés

Revenus reportés sont les montants reçus pour la conférence *Espace culturel Atlantique* qui a eu lieu en mai 2002. Ces revenus représentent 50 230 \$ (gouvernement 48 000 \$ et inscriptions 2 230 \$).

7. Salaires et bénéfices

Le salaire et les bénéfices du directeur général pour la période se terminant au 31 mars 2003, représentent 65 829 \$ (67 991 \$ pour 2002 puisqu'il y avait 27 périodes de paie en 2002 et 26 en 2003).

8. Subventions et bourses

Ce montant représente la totalité des subventions et bourses accordées en 2002-2003 de même que les rajustements des bourses et subventions accordées en 2001-2002.

ÉTATS FINANCIERS
LE **C**ONSEIL DU **P**REMIER **M**INISTRE
SUR LA **C**ONDITION DES **P**ERSONNES **H**ANDICAPÉES
31 MARS 2003

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil du Premier ministre sur
la condition des personnes handicapées

J'ai vérifié le bilan du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées au 31 mars 2003 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 18 juin 2003

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
BILAN
31 MARS 2003**

	2003	2002
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	4 990 \$	8 794 \$
Débiteurs	2 846	5 131
Frais payés d'avance	2 662	1 439
	<u>10 498 \$</u>	<u>15 364 \$</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	5 482 \$	9 384 \$
Excédent	5 016	5 980
	<u>10 498 \$</u>	<u>15 364 \$</u>

Approuvé par le Conseil

Barry Truize

président

Alan a mube TREAUKER

membre

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	2003 Budget	2003 Réel	2002 Réel
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	247 700 \$	250 900 \$	236 300 \$
Divers	1 866	355	4 636
	<u>249 566</u>	<u>251 255</u>	<u>240 936</u>
DÉPENSES			
Traitements et charges sociales	188 366	183 762	179 209
Ameublement et matériel	2 500	2 451	2 573
Fournitures de bureau	3 295	3 770	3 283
Téléphone	3 280	3 343	3 168
Imprimerie	10 000	9 787	9 882
Traduction	5 500	7 284	4 599
Honoraires	8 000	7 225	6 676
Frais de déplacement	9 000	6 512	7 359
Affranchissement	7 000	6 414	6 962
Entretien	2 600	1 194	2 334
Frais d'hôtel	6 500	5 946	5 827
Stationnement	2 557	2 332	2 548
Réunions du Conseil	3 500	2 932	2 605
Consultations et séminaires	-	1 402	582
Repas	2 400	1 495	1 909
Bibliothèque et abonnements	1 800	2 435	1 725
Location de matériel de bureau	3 000	2 257	2 623
Assurances	560	568	525
Divers	300	910	260
Frais bancaires	135	200	134
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (note 2)	1 360	-	8 412
	<u>261 653</u>	<u>252 219</u>	<u>253 195</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES RECETTES POUR L'EXERCICE	<u>(12 087)\$</u>	<u>(964)</u>	<u>(12 259)</u>
Excédent au début de l'exercice		<u>5 980</u>	<u>18 239</u>
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>5 016 \$</u>	<u>5 980 \$</u>

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003**

1. Résumé des principales conventions comptables

(a) Immobilisations

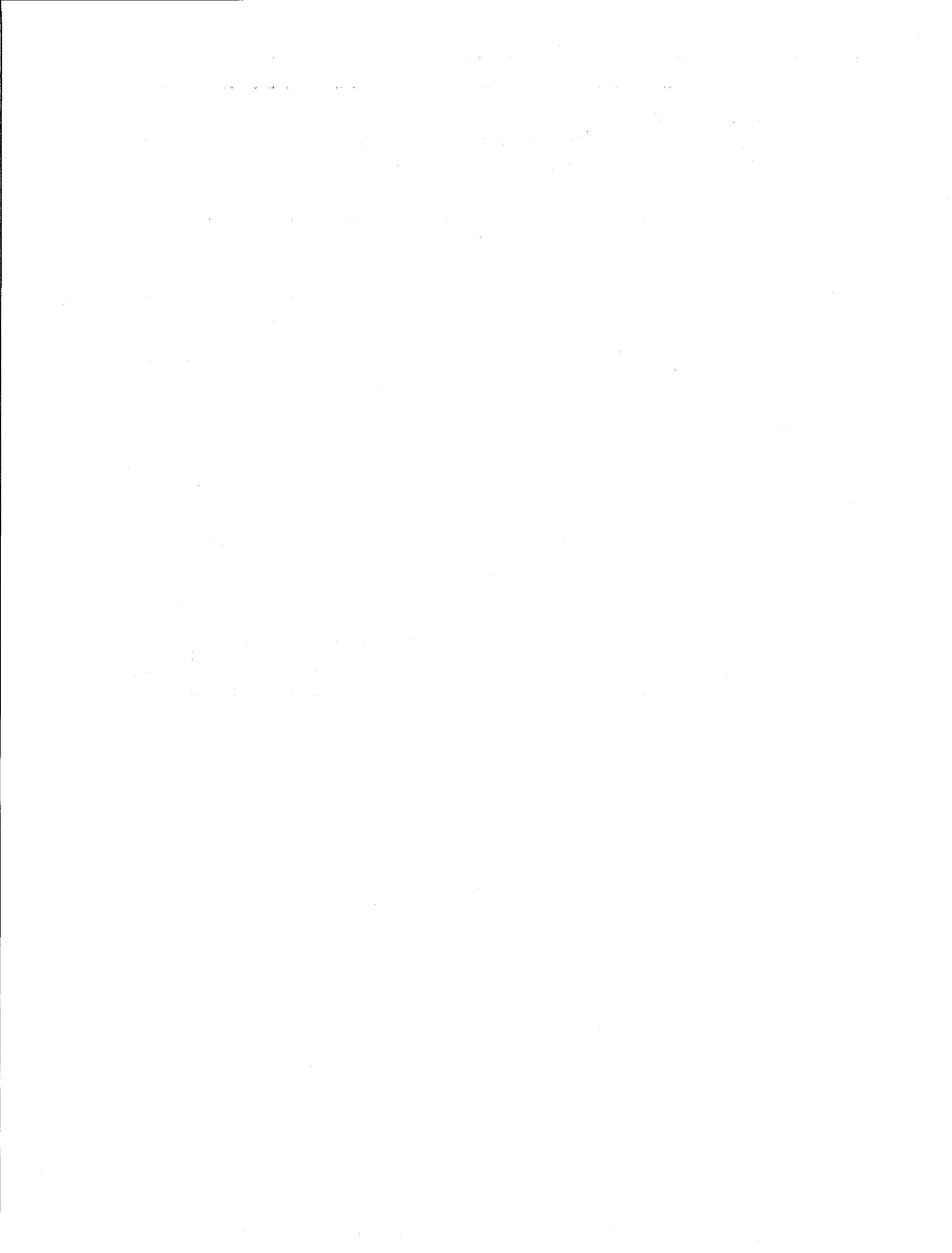
La politique du Conseil est d'imputer les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

(b) Services fournis par la province du Nouveau-Brunswick

Le Conseil utilise un local auquel les frais de location sont payés par la province du Nouveau-Brunswick. Donc, aucun montant n'a été inscrit aux dépenses du Conseil.

2. Autres activités – la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées agit à titre de coordonnateur pour la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Le Conseil paie pour certains coûts encourus lors de cette événement de la part du comité provincial de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Le comité provincial de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées rembourse le Conseil par l'entremise de subventions reçus de Développement des ressources humaines Canada. Si le comité ne reçoit pas les fonds suffisants, le Conseil est responsable des dépenses non remboursées.



ÉTATS FINANCIERS

CORPORATION DE FINANCEMENT DES
MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 DÉCEMBRE 2002

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil d'administration de la Corporation
de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2002 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

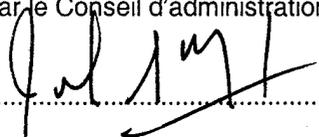
K. D. Robinson, c.a.

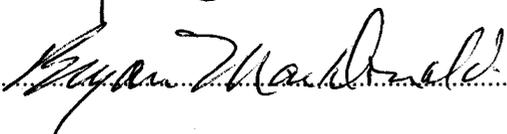
Fredericton, (N.-B.)
le 20 février 2003

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 2002

	2002	2001
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme	336 333 \$	256 945 \$
Intérêts courus à recevoir des municipalités et des entreprises municipales	5 024 873	4 518 626
Revenus de placements courus à recevoir	14 949	14 366
	<u>5 376 155</u>	<u>4 789 937</u>
Placements à long terme	520 000	520 000
Ajouter: Primes non amortis	22 779	36 103
	<u>542 779</u>	<u>556 103</u>
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales (note 2)	386 693 000	366 936 000
	<u>392 611 934 \$</u>	<u>372 282 040 \$</u>
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Créditeurs	3 685 \$	4 019 \$
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	5 024 873	4 518 626
Dette obligataire (note 3)	386 693 000	366 936 000
	<u>391 721 558</u>	<u>371 458 645</u>
Bénéfices non répartis	890 376	823 395
	<u>392 611 934 \$</u>	<u>372 282 040 \$</u>

Approuvé par le Conseil d'administration

..... administrateur

..... administrateur

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002**

	2002	2001
RECETTES		
Intérêts reçus des municipalités et des entreprises municipales	23 359 327 \$	23 392 348 \$
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	119 962	106 802
Revenu de placement	57 546	61 383
	<u>23 536 835</u>	<u>23 560 533</u>
DÉPENSES		
Intérêts sur la dette obligataire	23 359 327	23 392 348
Amortissement des primes	13 324	13 324
Autres dépenses	97 203	96 414
	<u>23 469 854</u>	<u>23 502 086</u>
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	66 981	58 447
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	<u>823 395</u>	<u>764 948</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	<u>890 376 \$</u>	<u>823 395 \$</u>

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002**

	2002	2001
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
Activités d'exploitation:		
Bénéfice net de l'exercice	66 981 \$	58 447 \$
Ajouter (déduire):		
Amortissement des primes	13 324	13 324
Diminution (augmentation) des postes hors caisse du fonds de roulement	(917)	2 624 556
	<u>79 388</u>	<u>2 696 327</u>
Activités de financement:		
Recettes provenant de la vente de débentures	76 007 176	70 632 010
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	(119 962)	(106 802)
Principal versé sur la dette obligataire	<u>(56 884 000)</u>	<u>(55 173 000)</u>
	19 003 214	15 352 208
Activités d'investissements:		
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	(75 887 214)	(70 525 208)
Principal remboursé par les municipalités et les entreprises municipales	56 884 000	55 173 000
	<u>(19 003 214)</u>	<u>(15 352 208)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	79 388	2 696 327
Encaisse au début de l'exercice	256 945	(2 439 382)
ENCAISSE à la fin de l'exercice	<u>336 333 \$</u>	<u>256 945 \$</u>

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2002

1. Résumé des principales conventions comptables

La Corporation a été créée en vertu de la Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 1983. Le rôle de la Corporation est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt.

Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales et la dette obligataire sont inscrits à leur valeur nominale. Tout escompte ou toute prime d'émission sur les placements de la Corporation en dette obligataire est transféré à la municipalité ou à l'entreprise municipale et inscrit dans leurs états financiers.

2. Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales

- (a) Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales sont garantis par les débetures municipales qui sont payables en versements annuels à des termes maximums de quinze ans.
- (b) Les conditions des prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales sont identiques à celles des débetures en circulation.

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2002

3. Dette obligataire

(a) Voici, en monnaie canadienne, le montant en circulation des débetures au 31 décembre 2002, dette qui est entièrement garantie par la province du Nouveau-Brunswick.

<u>Série</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Montant en circulation</u>
"U"	29 juillet 1993	du 29 juillet 1994 à 2008	5,5% à 8,375%	34 442 000 \$	4 990 000 \$
"V"	23 déc. 1993	du 23 déc. 1994 à 2003	4,75% à 7,5%	23 856 000	4 289 000
* "W"	09 août 1994	du 09 août 1995 à 2004	8% à 9,75%	30 860 000	7 569 000
* "X"	21 déc. 1994	du 21 déc. 1995 à 2004	7,25% à 9,5%	14 243 000	3 595 000
"Y"	07 juin 1995	du 07 juin 1996 à 2005	7,125% à 8,125%	13 611 000	5 917 000
* "Z"	20 déc. 1995	du 20 déc. 1996 à 2005	6,25% à 7,875%	39 032 000	15 292 000
"AA"	24 juillet 1996	du 24 juillet 1997 à 2006	5,625% à 7,875%	19 028 000	10 057 000
"AB"	02 déc. 1996	du 02 déc. 1997 à 2006	3,625% à 6,625%	38 610 000	19 458 000
* "AC"	16 oct. 1997	du 16 oct. 1998 à 2007	4,125% à 6%	36 187 000	20 813 000
"AD"	18 déc. 1997	du 18 déc. 1998 à 2007	4,25% à 5,75%	34 346 000	19 350 000
"AE"	25 août 1998	du 25 août 1999 à 2008	5,25% à 5,625%	26 566 000	16 162 000
"AF"	15 déc. 1998	du 15 déc. 1999 à 2008	5,125% à 5,5%	29 838 000	20 165 000
"AG"	11 août 1999	du 11 août 2000 à 2009	5,2% à 5,75%	31 633 000	23 103 000
**"AH"	14 déc. 1999	du 14 déc. 2000 à 2009	5,7% à 6,5%	33 575 000	25 275 000
"AI"	10 août 2000	du 10 août 2001 à 2010	6,1% à 6,4%	31 887 000	25 835 000
"AJ"	19 déc. 2000	du 19 déc. 2001 à 2010	6% à 6,125%	27 801 000	22 692 000
"AK"	17 juillet 2001	du 17 juillet 2002 à 2011	4,45% à 6,2%	28 920 000	26 758 000
"AL"	30 nov. 2001	du 30 nov. 2002 à 2011	2,45% à 5,5%	42 281 000	38 732 000
"AM"	12 juillet 2002	du 12 juillet 2003 à 2012	3,375% à 5,75%	52 016 000	52 016 000
**"AN"	23 déc. 2002	du 23 déc. 2003 à 2012	3,1% à 5,6%	24 625 000	24 625 000
				<u>613 357 000 \$</u>	<u>386 693 000 \$</u>

* Ces débetures furent vendues directement aux fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick.

(b) Voici les montants du principal à rembourser dans chacun des cinq prochains exercices:

2003	58 680 000 \$
2004	52 935 000 \$
2005	52 263 000 \$
2006	48 544 000 \$
2007	43 850 000 \$



ÉTATS FINANCIERS

**LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 MARS 2003

Office of the
Auditor GeneralBureau du
vérificateur général

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux administrateurs
La Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2003 et l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits du public en général dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, de l'excédent des recettes sur les dépenses, de l'actif et de l'actif net.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements, s'il y a lieu, que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des dons mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

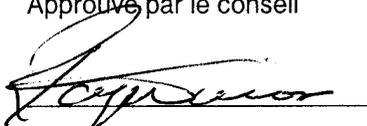
K. D. Robinson, c.a.

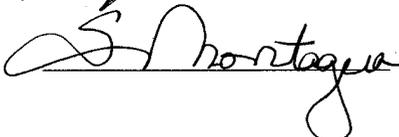
Fredericton (N.-B.)
le 6 août 2003

LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIF		
Actifs à court terme		
Encaisse (compte en fiducie)	342 084 \$	236 063 \$
Débiteurs	25 726	353
	<u>367 810 \$</u>	<u>236 416 \$</u>
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick	65 092 \$	50 000 \$
Revenu reporté	25 000	-
Actifs nets	<u>277 718</u>	<u>186 416</u>
	<u>367 810 \$</u>	<u>236 416 \$</u>

Approuvé par le conseil

 président

 administrateur

**LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	2003	2002
RECETTES		
Subventions du Ministère de l'Éducation	100 000 \$	100 000 \$
Intérêt bancaire	6 394	6 506
Dons provenant du public	-	338
	106 394	106 844
 DÉPENSES		
Salaires et dépenses reliées	8 430	-
Publicité, fournitures de bureau et imprimerie	3 173	-
Réunions	411	-
Voyages	2 833	-
Autres	245	-
	15 092	-
 EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	91 302	106 844
Actifs nets, début de l'exercice	186 416	79 572
ACTIFS NETS, fin de l'exercice	277 718 \$	186 416 \$

**LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003**

1. Autorité et objectif

La Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick est une entité indépendante créée sous la provision de la Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick proclamée le 1 mars 1998. Le mandat de la Fondation est

- (1) de recevoir des dons de biens réels et personnels, y compris de l'argent, pour soutenir les services de bibliothèques publiques dans la province, y compris le soutien pour des projets d'immobilisations pour les installations de bibliothèques publiques, l'achat de matériel, d'équipement et de fournitures pour les bibliothèques publiques et le soutien pour ces services de bibliothèques qui peuvent être dispensés par l'entremise du réseau des bibliothèques publiques de la province,
- (2) d'investir et d'administrer les biens reçus,
- (3) d'encourager, de faciliter et d'exécuter les programmes et les activités qui, directement ou indirectement, augmenteront le soutien financier des bibliothèques publiques de la province ou leur conféreront un avantage,
- (4) d'accorder des subventions et des dons pour soutenir le réseau de bibliothèques publiques de la province,
- (5) de promouvoir l'utilisation et les avantages des bibliothèques publiques de la province, et
- (6) d'aider les commissions de bibliothèques publiques à collecter des fonds pour les bibliothèques publiques de la province.

Les affaires de la Fondation sont administrées par un conseil d'administration composé de dix personnes nommées par le Lieutenant-gouverneur en conseil. Le ministère de l'Éducation est responsable de l'administration de la Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

2. Charges non insérées dans ces états financiers

Certaines des dépenses directes ou indirectes liées au fonctionnement de la Fondation sont absorbées par le ministère de l'Éducation pour la province du Nouveau-Brunswick.



ÉTATS FINANCIERS

FONDS EN FIDUCIE NO. 33

FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE

31 MARS 2003

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Jeannot Volpé
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Fonds de stabilisation financière au 31 mars 2003 et l'état des recettes, des dépenses et du solde de l'avoire du fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire du Fonds, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général,

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 12 novembre 2003

FONDS EN FIDUCIE No. 33
FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE
BILAN
31 MARS 2003

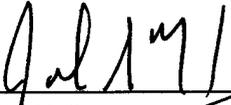
	2003	2002
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme	147 838 123 \$	112 320 137 \$
Intérêts courus à recevoir	488 072	415 308
À recevoir du Fonds consolidé de la province du Nouveau-Brunswick	-	30 000 000
Placements à échéances fixes	60 981 650	60 965 573
	<u>209 307 845 \$</u>	<u>203 701 018 \$</u>

PASSIF ET AVOIR DU FONDS

Passif à court terme		
Compte à payer au Fonds consolidé de la province du Nouveau-Brunswick	110 400 000 \$	- \$
Avoir du fonds	98 907 845	203 701 018
	<u>209 307 845 \$</u>	<u>203 701 018 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante

Le sous-ministre des Finances



 John Mallory

FONDS EN FIDUCIE No. 33
FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU SOLDE DE L'AVOIR DU FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
RECETTES		
Contribution de la province du Nouveau-Brunswick		
Fonds consolidé	- \$	100 000 000 \$
Revenus de placements	5 606 827	3 701 018
	<u>5 606 827</u>	<u>103 701 018</u>
DÉPENSES		
Contribution à la province du Nouveau-Brunswick		
Fonds consolidé	110 400 000	-
	<u>110 400 000</u>	
EXCÉDENT (DEFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(104 793 173)	103 701 018
Avoir du fonds, début de l'exercice	203 701 018	100 000 000
	<u>203 701 018</u>	<u>100 000 000</u>
AVOIR DU FONDS, fin de l'exercice	<u>98 907 845 \$</u>	<u>203 701 018 \$</u>

FONDS EN FIDUCIE No. 33
FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003

1. Généralités

Le Fonds de stabilisation financière a été constitué le 31 mars 2001 en vertu de la Loi sur le Fonds de stabilisation financière ("Loi").

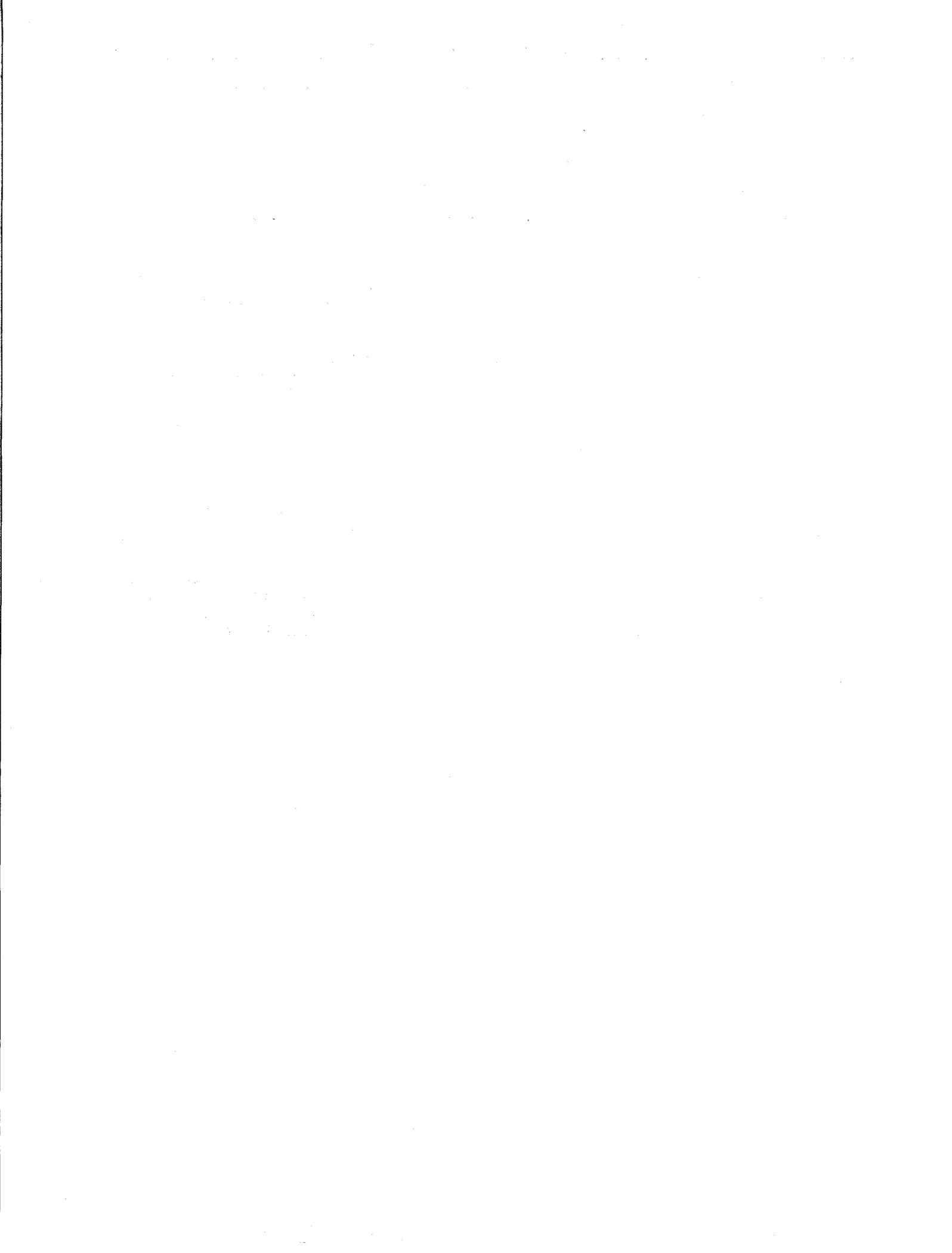
Le Fonds de stabilisation financière est détenu en fiducie par le ministre des Finances, conformément à la Loi. Le Fonds a pour objet de faciliter la stabilisation de la situation financière de la province du Nouveau-Brunswick d'année en année et d'améliorer la planification financière à long terme.

Les transferts du Fonds sont faits exclusivement pour l'objet mentionné ci-dessus et avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

2. Principales conventions comptables

Placement à échéances fixes

Ces placements à échéances fixes comprennent des titres de placements des gouvernements canadiens portant intérêt ou de placements similaires garantis par des gouvernements canadiens. Les placements sont enregistrés au prix coûtant net de prime ou d'escompte sur achat. Toute prime ou escompte réalisé est amorti au cours de la vie du placement et inclus dans les revenus de placements.



**Deloitte
& Touche**

États financiers de

FOREST PROTECTION LIMITED

31 mars 2003

Deloitte & Touche, s.r.l.

Deloitte & Touche LLP
Brunswick House
44 Chipman Hill
P.O. Box 6549, Station A
Saint John, New Brunswick
E2L 4R9

Tel: (506) 632-1080
Fax: (506) 632-1210 (7th Floor)
Fax: (506) 637-9460 (8th Floor)

**Deloitte
& Touche**

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Forest Protection Limited

Nous avons vérifié le bilan de Forest Protection Limited au 31 mars 2003 ainsi que les états des résultats et des actifs nets non affectés, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Deloitte & Touche LLP

Comptables agréés

Le 30 avril 2003

**Deloitte
Touche
Tohmatsu**

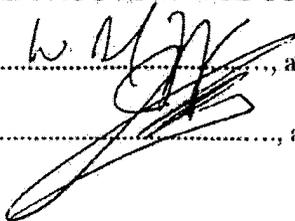
FOREST PROTECTION LIMITED

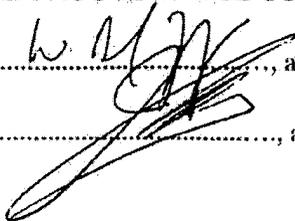
Bilan

au 31 mars 2003

	2003	2002
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	471 894 \$	162 604 \$
Débiteurs	207 646	281 720
Stocks - pièces de rechange pour aéronefs	797 492	752 909
- autres	9 487	4 478
Charges payées d'avance	16 826	-
Actifs affectés au remplacement de matériel		
Encaisse	(6 357) \$	42 647 \$
Placements à court terme (Valeur marchande 3,361,079\$; 2002 - 3 226 647\$)	3 360 897	3 208 485
Dépôts sur avions	237 255	237 255
Intérêts à recevoir	569	3 551 667
	5 095 709	4 753 378
IMMOBILISATIONS (note 2)		
	6 725 623	6 961 546
	11,821,332 \$	11,714,924 \$
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	260 447 \$	228 328 \$
Réserve pour remédiation (note 3)	200 000	440 000
Produits reportés	523 101	264 063
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	-	48 416
	983,548	980,807
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 4)	2 000	2 000
Surplus d'apport	715 888	715 888
Investissement net en immobilisations	6 725 623	6 913 130
Actifs nets affectés au remplacement de matériel	3 592 364	3 551 667
Actifs nets non affectés	(198 091)	(448 568)
	10 837 784	10 734 117
	11,821,332 \$	11,714,924 \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


 , administrateur


 , administrateur

FOREST PROTECTION LIMITED

État des résultats et des actifs nets non affectés

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
PRODUITS		
Contributions des participants		
Province du Nouveau Brunswick	2 809 734 \$	2 312 103 \$
Entreprises	420 490	551 344
Autres produits	856 866	773 381
Intérêts, exploitation	5 988	10 255
	4 093 078	3 647 083
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (note 5)		
Frais généraux	722 356	651 131
Intervention phytosanitaire	608 552	599 722
Extinction des incendies	1 804 476	1 649 286
Recherche et développement	826 428	725 687
	3 961 812	3 625 826
AUTRES		
Intérêts sur placements	(89 700)	(322 705)
Intérêt sur la dette à long terme	1 588	4 401
Amortissement des immobilisations	379 475	174 334
Contrats de location pour avion	-	376 683
Vente de pièces d'aéronefs	(9 568)	(10 899)
Réserve pour remédiation (note 3)	(240 000)	440 000
Gain à l'aliénation de placements	-	(50 545)
Gain à l'aliénation d'immobilisations – fonctionnement	(14 196)	(157 689)
	27 599	443 580
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	103 667	(422 323)
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS,		
 AU DEBUT DE L'EXERCICE	(448 568)	-
	(344 901)	(422 323)
Virement du poste Investissement net en immobilisations	235 923	141 902
Virement au poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel	(89 113)	(168 147)
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS À LA FIN	(198 091) \$	(448 568) \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État de l'évolution de l'actif net**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS		
Solde au début	6 913 130 \$	1 693 714 \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées:		
Acquisition d'immobilisations corporelles	143 552	32 432
Produit tiré de l'aliénation ou de la mise hors service de biens	(14 196)	(157 689)
Amortissement des immobilisations	(379 475)	(174 334)
Gain à l'aliénation d'immobilisations	14 196	157 689
	(235 923)	(141 902)
Virement du poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel		
Acquisition d'immobilisations corporelles	48 416	5 361 318
Virement total au (du) poste Investissement net en immobilisations	(187 507)	5 219 416
Solde à la fin	6 725 623 \$	6 913 130 \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État de l'évolution de l'actif net**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2003	2002
ACTIFS NETS AFFECTÉS AU REMPLACEMENT DE MATÉRIEL		
Solde au début	3 551 667 \$	8 744 838 \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées		
Intérêt gagné sur fonds investis	89 700	332 705
Virement provenant des actifs nets non affectés	(8 567)	-
Gain à l'aliénation de placements	-	50 545
Vente d'avions	-	155 080
Vente de pièces de rechange	9 568	10 899
Intérêt sur le prêt à la construction	(1 588)	(4 401)
Location d'avion	-	(376 681)
	89 113	168 147
Virement au poste Investissement net en immobilisations		
Édifice	(48 416)	(45 603)
Avion	-	(5 315 715)
	(48 416)	(5 361 318)
Solde à la fin	3 592 364 \$	3 551 667 \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État des flux de trésorerie**

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	103 667 \$	(422 323) \$
Amortissement des immobilisations	379 475	174 334
Gain à l'aliénation d'immobilisations	(14 196)	(157 689)
Gain à l'aliénation de placements	-	(50 545)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	74 074	(214 925)
Charges payées d'avance	(16 826)	-
Intérêts à recevoir	62 711	(63,280)
Stocks - pièces de rechange pour aéronefs	(44 583)	(69 170)
- autres	(5 009)	(3 454)
Créditeurs	32 119	69 783
Réserve pour remédiation	(240 000)	440 000
Produits reportés	259 038	29 310
	590 470	(267 959)
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(48 416)	(45 603)
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(143 552)	(5 348 147)
Situation nette de placements à court terme	(152 412)	5 560 372
Dépôts sur aéronefs	-	(237 255)
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	14 196	157 689
	(281 768)	132 659
(SORTIES) RENTRÉES NETTES	260 286	(180 903)
SITUATION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	205 251	386 154
SITUATION DE TRÉSORERIE À LA FIN	465,537 \$	205 251 \$

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Fonctionnement et investissement net en immobilisations

- a. La société est un organisme sans but lucratif qui dirige chaque année un programme comprenant l'intervention phytosanitaire et l'extinction des incendies, ainsi que la recherche et le développement liés aux activités de protection forestière. Les coûts du programme d'intervention phytosanitaire, y compris tous les frais généraux, sont répartis entre diverses entreprises participantes et la province du Nouveau-Brunswick selon une formule de partage des frais approuvée. Les coûts directement liés à l'extinction des incendies sont recouverts auprès de la province du Nouveau-Brunswick. Le montant net des frais de recherche et de développement, déduction faite des produits, est recouvé auprès des entreprises participantes et de la province du Nouveau-Brunswick selon une formule distincte de partage des frais approuvée. Selon la Section 149 (1)(1) de L'Acte d'impôt de revenu, la société ne paie aucun taxe.
- b. Les dépenses du programme financés par les participants comprennent toutes les sommes engagées durant l'exercice, y compris les frais liés aux immobilisations corporelles et aux stocks utilisés au cours de l'exercice. Les coûts sont réduits du produit tiré de l'aliénation d'immobilisations corporelles, à l'exception du montant de la vente d'aéronefs qui est viré au poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel.
- c. Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice et disponibles à la fin de celui-ci sont inscrites au poste Investissement net en immobilisations dans les états financiers.
- d. Les stocks acquis jusqu'au 31 octobre 1975 sont évalués au coût d'origine, si celui-ci peut être déterminé, ou selon une valeur de remplacement estimative à la date précitée. Les stocks acquis après le 31 octobre 1975 sont évalués à leur coût d'acquisition. Les fournitures renouvelables, à l'exception des pesticides ainsi que du combustible et des lubrifiants d'aéronefs, disponibles à la fin de chaque exercice ne sont pas comprises dans le solde des stocks.
- e. Les terrains et les bâtiments acquis avant le 31 octobre 1975 sont comptabilisés selon leur coût estimatif. Toutes les autres immobilisations corporelles, y compris les bâtiments acquis après le 31 octobre 1975, sont évaluées au coût d'origine.
- f. L'amortissement des immobilisations est calculé de la façon suivante :

Bâtiments et maisons mobiles	- 10 % selon l'amortissement linéaire
Aéronefs	- 4 % selon l'amortissement linéaire
Matériel	- 20 % selon l'amortissement linéaire

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs nets affectés au remplacement de matériel

g. Avec l'autorisation du conseil d'administration, les sources de financement suivantes seront transférées à ce poste aux fins du remplacement du matériel de la société :

- produit tiré de la vente d'aéronefs;
- produit tiré des actions en justice, déduction faite des frais judiciaires;
- surplus de fonctionnement découlant des activités non affectées.

État des flux de trésorerie

Pour le but de l'état des flux de trésorerie, la société considère les espèces en main, soit les soldes bancaires, net des découverts bancaires, et les placements temporaires très liquides avec une date d'échéance initiale égale ou moins de trois mois, à être des espèces et quasi-espèces. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

Placements à court terme

Les escomptes et les primes qui surviennent à partir d'acquisition de placements à court terme sont amortis sur la durée restante du placement selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur comptable nette	
			2003	2002
Terrains	75 000 \$	- \$	75 000 \$	75 000 \$
Bâtiments et maisons mobiles	327 705	175 075	152 630	174 612
Aéronefs	7 266 874	1 085 012	6 181 862	6 463 565
Matériel	1 529 908	1 213 777	316 131	248 369
	9 199 487 \$	2 473 864 \$	6 725 623 \$	6 961 546 \$

3. RÉSERVE POUR REMÉDIATION

La société est impliquée avec la remédiation de la vieille Aéroport de Charlo due à de la contamination. Ces travaux ont déjà débutés et se termineront en 2003. À date, la société a encouru \$300,000 en coûts de remédiation et la direction anticipe des coûts additionnels de \$200,000. En conséquence, une provision de \$200,000 a été préparée.

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

4. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Autorisé		
500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émis et en circulation		
200 actions ordinaires	2 000 \$	2 000 \$

5. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
DÉPENSES DU PROGRAMME		
Salaires et charges sociales	1 242 690 \$	1 242 765 \$
Cotisations patronales	170 456	149 603
Transport et communications	161 624	188 409
Charges imputées à la remédiation	238 570	-
Honoraires juridiques, de consultation et de vérification, services généraux, sous-traitance, assurances, etc.	961 149	681 318
Entretien et réparations (sous-traitance)	658 006	706 480
Locations (y compris la location d'aéronefs)	157 263	318 905
Insecticides, matières et fournitures	367 054	338 346
Dépenses imputées au fonctionnement	3 961 812	3 625 826
Capitalisation - immobilisations corporelles	143 552	32 432
Total des dépenses des programmes	4 105 364 \$	3 658 258 \$

DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

Frais généraux	722 356 \$	651 131 \$
Intervention phytosanitaire	608 552	599 722
Recherche et développement	806 428	1 649 286
Extinction des incendies - fonctionnement	1,804 476	725 687
	3 961 812 \$	3 625 826 \$

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

6. ENGAGEMENT EN VERTU DE BAUX

La société est entrée dans un contrat avec Conair Aviation pour acheter 3 avions au cours de l'année. La balance de l'engagement pour les trois avions équivaut à 3,987,768 \$ U.S. Les trois avions ont été livrés le 1 avril 2003.

7. ETAT DES FLUX DE TRÉSORIE

Durant l'année, la société a reçu et a payé les montants suivants :

	\$
Intérêt reçu	95 691
Intérêt payé	1 588

ÉTATS FINANCIERS

GESTION PROVINCIALE **L**TÉE

31 MARS 2003

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Gestion provinciale Ltée

J'ai vérifié le bilan de Gestion provinciale Ltée au 31 mars 2003 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

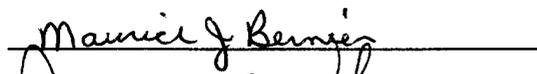
K. D. Robinson, c.a.

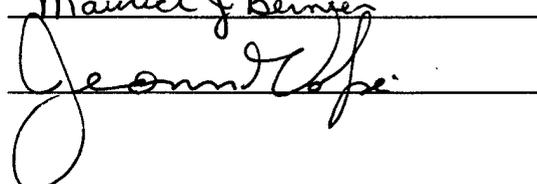
Fredericton (N.-B.)
le 18 juillet 2003

GESTION PROVINCIALE LTÉE
BILAN
31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	442 897 \$	654 018 \$
Intérêts à recevoir	4 160	5 165
Débiteurs	220	-
Dépenses payées d'avance	-	18 696
	<u>447 277</u>	<u>677 879</u>
Projets de développement industriel (notes 2(a) et 3)		
Prêts aux compagnies clientes	5 246 273	5 697 266
Actions des compagnies clientes	2 941 045	2 941 045
Bâtiment tenu pour le développement	310 000	-
	<u>8 497 318</u>	<u>8 638 311</u>
Moins : provision pour perte	2 627 353	2 813 284
	<u>5 869 965</u>	<u>5 825 027</u>
Immobilisations (note 2(b))		
Terrain et bâtiment au coût	-	975 000
Moins : amortissement cumulé	-	35 750
	<u>-</u>	<u>939 250</u>
	<u>6 317 242 \$</u>	<u>7 442 156 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Créditeurs - somme due à la Province du Nouveau-Brunswick	89 487 \$	- \$
Créditeurs - autres	10 335	456
	<u>99 822</u>	<u>456</u>
Dette à long terme		
Somme due à la Province du Nouveau-Brunswick (note 3)	7 976 488	8 446 572
Moins : provision pour perte des projets de développement industriel (note 2(a))	2 367 185	1 613 285
	<u>5 609 303</u>	<u>6 833 287</u>
Capital-actions		
Autorisé : 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émises et entièrement payées: 500 actions	5 000	5 000
Bénéfices non répartis	603 117	603 413
	<u>608 117</u>	<u>608 413</u>
	<u>6 317 242 \$</u>	<u>7 442 156 \$</u>

Approuvé par le conseil

 administrateur

 administrateur

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
RECETTES		
Recouvrement de perte - financé par la Province (note 2(a))	753 900 \$	-
Intérêts créditeurs	59 943	106 704
Revenu de dividende	-	149 676
Subventions à l'industrie et aux municipalités	-	134 327
Gain sur la vente d'immobilisation	-	29 056
Produits divers	1 000	-
	<u>814 843</u>	<u>419 763</u>
DÉPENSES		
Perte sur la vente d'immobilisation	753 900	-
Mauvaises créances	14 069	-
Amortissement du bâtiment (note 2(b))	20 350	40 419
Commission sur la vente d'immobilisation	11 550	-
Divers	200	18 193
Loyer	125	-
Impôt foncier	13 433	14 493
Subventions à l'industrie et aux municipalités	-	708 065
Honoraires comptables et légaux	1 512	12 514
	<u>815 139</u>	<u>793 684</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE) DE L'EXERCICE	(296)	(373 921)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	603 413	977 334
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	<u>603 117 \$</u>	<u>603 413 \$</u>

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
Activités d'exploitation:		
Bénéfice net (perte) de l'exercice	(296)\$	(373 921)\$
Ajouter (déduire) les postes ne donnant lieu à aucune augmentation ou diminution de l'encaisse		
Amortissement	20 350	40 419
Mauvaises créances	14 069	-
Perte (gain) sur la vente d'immobilisation	753 900	(29 056)
Recouvrement de perte - financé par la Province	(753 900)	-
	<u>34 123</u>	<u>(362 558)</u>
Évolution des postes hors caisse du fonds de roulement*	118 848	(953 764)
	<u>152 971</u>	<u>(1 316 322)</u>
Activités d'investissements :		
Projets de développement industriel - recouvrements		
Prêts	315 061	1 195 436
Actions	-	208 955
Projets de développement industriel - investissements		
Prêts	(64 069)	(386 716)
Actions	-	(945 000)
Acquisition d'une propriété	(310 000)	-
Produit de la vente d'un terrain et d'un bâtiment	165 000	450 000
	<u>105 992</u>	<u>522 675</u>
Activités de financement :		
Avances reçues de la province	-	895 000
Remboursements à la province	(470 084)	(1 056 836)
	<u>(470 084)</u>	<u>(161 836)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(211 121)	(955 483)
Encaisse, au début de l'exercice	654 018	1 609 501
ENCAISSE, à la fin de l'exercice	442 897 \$	654 018 \$

* Les postes hors caisse du fonds de roulement comprennent les débiteurs, les dépenses payées d'avance et les créditeurs.

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003

1. Description des opérations

Gestion provinciale Ltée a été constituée en société en 1973 conformément à la Loi sur les compagnies de la province du Nouveau-Brunswick. La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la société. Celle-ci est responsable de l'administration d'investissements dans des projets de développement industriel. L'administration des affaires de la société est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de Gestion provinciale Ltée. La province paye tous les coûts relatifs à ces employés.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Projets de développement industriel

Les investissements de la société dans les projets de développement industriel sont inscrits au coût sauf si l'intérêt doit être capitalisé en vertu d'une entente. En pareils cas, l'intérêt capitalisé est ajouté au coût de l'investissement.

Pour reconnaître des pertes potentielles quant aux projets de développement industriel, la société maintient une provision pour perte vis-à-vis ces investissements. Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, toute perte résultant d'investissements financés par des avances de la province du Nouveau-Brunswick sera assumée par cette dernière au moyen d'une réduction correspondante de la dette à long terme de la société. Comme résultat, toute perte inscrite comme dépense par la société est contrebalancée par un recouvrement provenant de la province.

b) Immobilisations

L'amortissement du bâtiment est inscrit à raison de 4% par exercice selon la méthode du solde dégressif.

3. Dette à long terme

Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, les avances de la province du Nouveau-Brunswick sont accordées sans intérêt et doivent être remboursées à partir du recouvrement des sommes investies dans les projets de développement industriel.

4. Passif éventuel

La société s'est portée garante de prêts de deux compagnies. En vertu d'une entente, le montant garanti ne peut excéder le moindre de 7 500 000 \$ ou 50% du solde du prêt. Le passif éventuel relatif à cette garantie était de 2 634 597 \$ au 31 mars 2003 (2002 – 4 630 502 \$). Dans ce cas, toutes pertes résultantes seront assumées par la province du Nouveau-Brunswick et ne seront pas reflétées comme dépense de la société.

L'autre entente, qui est nouvelle en 2003, consiste en une marge de crédit de 100 000 \$.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

États financiers consolidés
31 mars 2003



Le 1^{er} mai 2003

PricewaterhouseCoopers LLP
Chartered Accountants
300 Brunswick House
44 Chipman Hill
PO Box 789
Saint John, New Brunswick
Canada E2L 4B9
Telephone +1 (506) 632 1810
Facsimile +1 (506) 632 8997

Rapport des vérificateurs

**Aux administrateurs de
Le Musée du Nouveau-Brunswick**

Nous avons vérifié le bilan consolidé de **Le Musée du Nouveau-Brunswick** (le « Musée ») au 31 mars 2003 et l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables agréés

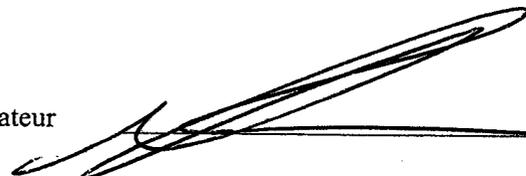
Le Musée du Nouveau-Brunswick

Bilan consolidé
Au 31 mars 2003

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immo- bilisations corporelles \$	Fonds affecté \$	Fonds de dotation \$	2003 \$	2002 \$
Actif						
Encaisse	46 764	-	448	5 282	52 494	117 475
Placements à court terme (note 3)	36 659	-	358 512	-	395 171	272 946
Comptes clients	15 614	-	-	14 007	29 621	49 847
Comptes débiteurs – subventions	26 773	-	44 194	-	70 967	46 650
Stocks	47 859	-	-	-	47 859	30 483
Sommes à recevoir de la province du Nouveau- Brunswick	-	-	16 919	-	16 919	21 530
	173 669	-	420 073	19 289	613 031	538 931
Placements (note 3)	-	-	-	918 076	918 076	911 131
Immobilisation corporelles (note 4)	-	113 027	50 373	-	163 400	133 329
Collections et acquisitions	2	-	-	-	2	2
	173 671	113 027	470 446	937 365	1 694 509	1 583 393
Passif et soldes des fonds						
Comptes créditeurs et charges à payer	133 830	-	83 664	1 000	218 494	139 520
Emprunt interfonds	3 770	-	(1 498)	(2 272)	-	-
Sommes à payer à la province du Nouveau Brunswick	33 115	-	-	-	33 115	35 654
	170 715	-	82 166	(1 272)	251 609	175 174
Soldes des fonds						
Non affectés	2 956	-	-	-	2 956	17 062
Grevés d'une affectation d'origine interne	-	-	86 882	62 716	149 598	194 397
Grevés d'une affectation d'origine externe	-	-	251 025	106 243	357 268	319 452
Dotations	-	-	-	769 678	769 678	743 979
Immobilisations corporelles	-	113 027	50 373	-	163 400	133 329
	2 956	113 027	388 280	938 637	1 442 900	1 408 219
	173 671	113 027	470 446	937 365	1 694 509	1 583 393

Approuvé par le conseil d'administration,

 , administrateur

 , administrateur

Le Musée du Nouveau-Brunswick

État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes des fonds
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	Fonds de fonction- nement \$ (note 6)	Fonds d'immobili- -sations corporelles \$	Fonds affecté \$	Fonds de dotation \$	2003 \$	2002 \$
Produits						
Subventions						
Provinciales	1 779 000	-	59 613	-	1 838 613	1 644 897
Fédérales	-	-	27 837	-	27 837	30 864
Ministère du Patrimoine canadien	-	-	-	-	-	46 950
Revenus de placement	6 031	-	488	55 295	61 814	63 699
Fondation Webster	-	-	-	41 190	41 190	57 640
Services du Musée (note 5)	143 771	-	851	-	144 622	136 281
Autres octrois et legs	-	-	106 201	12 500	118 701	63 369
Dons	-	-	94 375	2 429	96 804	24 572
Produits divers	5 319	-	-	-	5 319	6 236
	<u>1 934 121</u>	<u>-</u>	<u>289 365</u>	<u>111 414</u>	<u>2 334 900</u>	<u>2 074 508</u>
Charges						
Salaires et avantages sociaux	1 321 691	-	129 833	-	1 451 524	1 320 484
Documents, fournitures et services	542 659	-	54 121	-	596 780	716 283
Amortissement des immobilisations corporelles	33 442	-	22 176	-	55 618	95 447
Acquisitions	40 010	-	159 980	19 005	218 995	47 822
Bourses	-	-	-	2 000	2 000	2 000
	<u>1 937 802</u>	<u>-</u>	<u>366 110</u>	<u>21 005</u>	<u>2 324 917</u>	<u>2 182 036</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(3 681)	-	(76 745)	90 409	9 983	(107 528)
Gain à la vente de placements	-	-	-	24 698	24 698	33 021
Cession interne	(10 425)	44 227	117 850	(151 652)	-	-
Solde au début de l'exercice	17 062	68 800	347 175	975 182	1 408 219	1 482 726
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 956</u>	<u>113 027</u>	<u>388 280</u>	<u>938 637</u>	<u>1 442 900</u>	<u>1 408 219</u>

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2003

1 Nature de l'organisme

Le Musée du Nouveau-Brunswick (le « Musée ») est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. En tant que musée provincial, il est le lieu principal où sont préservés et administrés les objets et documents relatifs à l'histoire naturelle et à l'histoire de l'homme au Nouveau-Brunswick et dans les régions avoisinantes. En partenariat avec des institutions et des communautés, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des documents relatifs à l'histoire du Nouveau-Brunswick dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une appréciation de la province, à l'échelle provinciale et mondiale.

Le Musée est enregistré à titre d'œuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (la « Loi ») et, à ce titre, est exempt d'impôt sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée doit satisfaire à certaines exigences stipulées dans la Loi. La direction est d'avis que le Musée répond à ces exigences.

2 Principales conventions comptables

a) Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des limites et des restrictions imposées à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans des fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiés par les donateurs ou selon les directives émises par le conseil d'administration (le « conseil ») ou par diverses autorités en matière de financement.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Musée du Nouveau-Brunswick et de sa filiale, la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick, Inc.

Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis selon les quatre groupes suivants :

Fonds de fonctionnement

Ce fonds rend compte des opérations de fonctionnement quotidiennes du Musée.

Fonds d'immobilisations corporelles

Ce fonds inclut les éléments d'actif et de passif et les produits et les charges liés au mobilier et au matériel du Musée. La province du Nouveau-Brunswick fournit les locaux du Musée.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2003

Le mobilier et le matériel sont inscrits au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, comme suit :

Matériel informatique	33 %
Véhicules et matériel	20 %
Mobilier	10 %

Fonds affecté

Ce fonds comprend des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines activités spécifiques, dont les suivantes :

Subventions – Sommes reçues de différents gouvernements et organismes privés servant à financer des projets particuliers.

Ministère du Patrimoine canadien – Sommes reçues en vertu du programme fédéral d'aide aux musées mis sur pied pour financer des projets spécifiques visant à donner, à la génération actuelle et aux générations futures de Canadiens, un accès à leur patrimoine humain, naturel, artistique et scientifique.

Legs et dons – Sommes provenant de sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Fonds grevé d'une affectation d'origine interne – Sommes affectées par le Conseil aux expositions et au renouvellement des galeries et sommes provenant d'activités réalisées par le personnel des sections du conservateur dans le but de contribuer au financement de projets spécifiques.

Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes détenues en vue de l'intérêt à long terme du Musée.

Fondation Webster – Les apports reçus de la fondation Webster sont affectés à certains programmes de sciences humaines aux termes du Fonds de fonctionnement.

b) Placements

Les placements acquis par le Musée sont évalués au coût et ceux offerts au Musée sous forme de dons sont évalués à la juste valeur marchande à la date de réception. Les revenus de placement sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

c) Stocks

Les stocks, qui comprennent des publications et des articles destinés à la revente, sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, déterminée selon la méthode de l'épuisement successif.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2003

d) Collections et acquisitions

Les collections et les acquisitions sont comptabilisées à la valeur symbolique. Les ajouts aux collections sont imputés à l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les collections du Musée comprennent un grand nombre d'objets du domaine des sciences humaines et des sciences naturelles ainsi que des objets provenant des archives et de la bibliothèque connexes au Nouveau-Brunswick, qui ont été acquis au fil des ans depuis la fondation de l'institution en 1842. Composée de près de 100 000 artefacts, la collection des sciences humaines comprend des objets relatifs à l'histoire, à la technologie, aux beaux-arts et aux arts décoratifs, de même que des documents d'archives. Les archives et la bibliothèque de recherche comptent 250 mètres de documents d'archives, 45 000 monographies et 500 publications périodiques. La collection des sciences naturelles compte près de 300 000 spécimens ou lots de spécimens du domaine de la botanique, de la paléontologie et de la zoologie.

e) Apport de services

Dans le cadre de ses activités de prestations de services, le Musée a obtenu le soutien de bénévoles, qui lui ont consacré près de 1 646 heures.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif, des produits et des charges au cours de la période en cause. Les estimations sont utilisées pour, sans en exclure d'autres, les créances douteuses, la désuétude et l'amortissement des stocks. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

g) Instruments financiers

Les instruments financiers du Musée constatés au bilan consolidé incluent l'encaisse, les comptes débiteurs, les placements, les comptes créditeurs ainsi que les charges à payer. À moins d'avis contraire, la juste valeur de ces instruments se rapproche de leur valeur comptable.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2003

3 Placements

Les placements comprennent les éléments suivants :

	2003		2002	
	Coût \$	Valeur marchande \$	Coût \$	Valeur marchande \$
Placements à court terme				
Bons du Trésor	395 171	394 957	272 946	272 678
Placements à long terme				
Obligations	716 983	728 361	742 179	729 274
Titres de participation	201 093	377 710	151 952	385 279
Certificats de placement garanti	-	-	17 000	17 000
	918 076	1 106 071	911 131	1 131 553

4 Immobilisations corporelles

	2003		2002	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	208 059	165 945	42 114	39 511
Véhicules et matériel	230 851	145 396	85 455	65 833
Mobilier	71 020	35 189	35 831	27 985
	509 930	346 530	163 400	133 329

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2003

5 Services du Musée

Les services du Musée comprennent les produits et les charges suivants :

	2003 \$	2002 \$
Produits		
Boutique de souvenirs et brochures	178 313	147 012
Droits d'entrée	98 857	102 638
Location d'installations	19 626	15 323
Cotisations des membres	12 666	11 759
	<hr/>	<hr/>
	309 462	276 732
Charges		
Boutique de souvenirs et brochures	164 840	140 451
	<hr/>	<hr/>
	144 622	136 281
	<hr/>	<hr/>

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2003

6 Produits et charges du Fonds de fonctionnement – Comparaison détaillée au budget

	2003 Chiffres réels \$	2003 Budget (non vérifié) \$
Produits		
Subventions provinciales	1 779 000	1 779 200
Services du Musée	143 771	141 200
Revenus de placement	6 031	5 000
Produits divers	5 319	-
	<u>1 934 121</u>	<u>1 925 400</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	1 321 691	1 429 500
Activités	262 968	304 200
Conservation et bibliothèque	178 433	126 000
Commercialisation et expansion	121 990	85 500
Expositions et services techniques	56 735	39 000
Services aux visiteurs	21 254	23 200
Activités communautaires	18 960	10 000
	<u>1 982 031</u>	<u>2 017 400</u>
	(47 910)	(92 000)
Moins : amortissement des immobilisations corporelles non inclus dans les éléments ci-dessus	(33 442)	-
Ajouter : dépenses en capital incluses ci-dessus	77 671	-
Excédent des charges par rapport aux produits	<u>(3 681)</u>	<u>(92 000)</u>

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2003

7 Engagements

Les versement minimaux exigibles en vertu des contrats de location-exploitation à long terme s'établissent comme suit :

	\$
Exercices se terminant les 31 mars 2004	31 376
2005	19 363
2006	7 216
2007	3 608

8 Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés selon la présentation des états financiers de l'exercice écoulé.

ÉTATS FINANCIERS

NB AGRIEXPORT INC.

31 MARS 2003

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
NB Agriexport Inc.

J'ai vérifié le bilan de NB Agriexport Inc. au 31 mars 2003 et l'état des résultats et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 10 septembre 2003

NB AGRIEXPORT INC.
BILAN
31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	105 435 \$	112 253 \$
Débiteurs	73 636	123 148
Intérêts à recevoir	350	467
	<u>179 421</u>	<u>235 868</u>
Investissements (note 2)	734 300	734 300
Moins: Provision pour perte	<u>734 300</u>	<u>734 300</u>
	-	-
	<u>179 421 \$</u>	<u>235 868 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Créditeurs	<u>10 348 \$</u>	<u>33 087 \$</u>
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick	960 350	984 467
Moins: Provision pour perte	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>
	<u>460 350</u>	<u>484 467</u>
Capital-actions		
Autorisé et émis:		
Une action ordinaire sans valeur nominale	-	-
Déficit	<u>(291 277)</u>	<u>(281 686)</u>
	<u>179 421 \$</u>	<u>235 868 \$</u>

Approuvé par le conseil

mmalouy

administrateur

[Signature]

administrateur

NB AGRIEXPORT INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
Recettes		
Intérêts	5 737 \$	6 119 \$
Subventions	1 576	27 087
Province du Nouveau-Brunswick (note 3)	-	713 765
Autres		293
	<u>7 313</u>	<u>747 264</u>
Dépenses		
Déboursement de garantie d'emprunts (note 3)	-	713 765
Intérêt	15 918	15 184
Dépenses de bureau	986	386
Projets	-	47 270
	<u>16 904</u>	<u>776 605</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE) DE L'EXERCICE	(9 591)	(29 341)
Déficit, au début de l'exercice	(281 686)	(252 345)
DÉFICIT, à la fin de l'exercice	<u>(291 277)\$</u>	<u>(281 686)\$</u>

**NB AGRIEXPORT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003**

1. Description des opérations

NB Agriexport Inc. a été constituée en société le 23 mai 1996 conformément à la Loi sur les corporations commerciales du Nouveau-Brunswick.

La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la corporation. Celle-ci a comme mandat: de procurer un appui pour les efforts de développement du marché international du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture; de faciliter l'accès des exportateurs au marché international; et d'assister les exportateurs à gérer le risque relié à la gestion internationale.

Le gouvernement a l'intention d'éliminer progressivement NB Agriexport Inc. Ceci demande qu'il honore toutes ses ententes courantes. NB Agriexport Inc. est dans le processus de transférer toutes ses ententes au ministère d'Entreprises Nouveau-Brunswick.

2. Investissements

Durant l'exercice de 1999-2000, la Corporation a acheté 500 actions privilégiées, sans droit de vote, classe B d'une compagnie pour 500 000\$. Le financement pour cet investissement était fourni par la province du Nouveau-Brunswick par le moyen d'une avance de fonds de roulement sans intérêt. Cet investissement est entièrement provisionné par la province. Au 31 mars 2003, la balance représente 500 000\$.

L'autre portion du compte d'investissement représente un placement dans un projet pour promouvoir l'exportation de bovins.

3. Déboursement de garantie d'emprunts

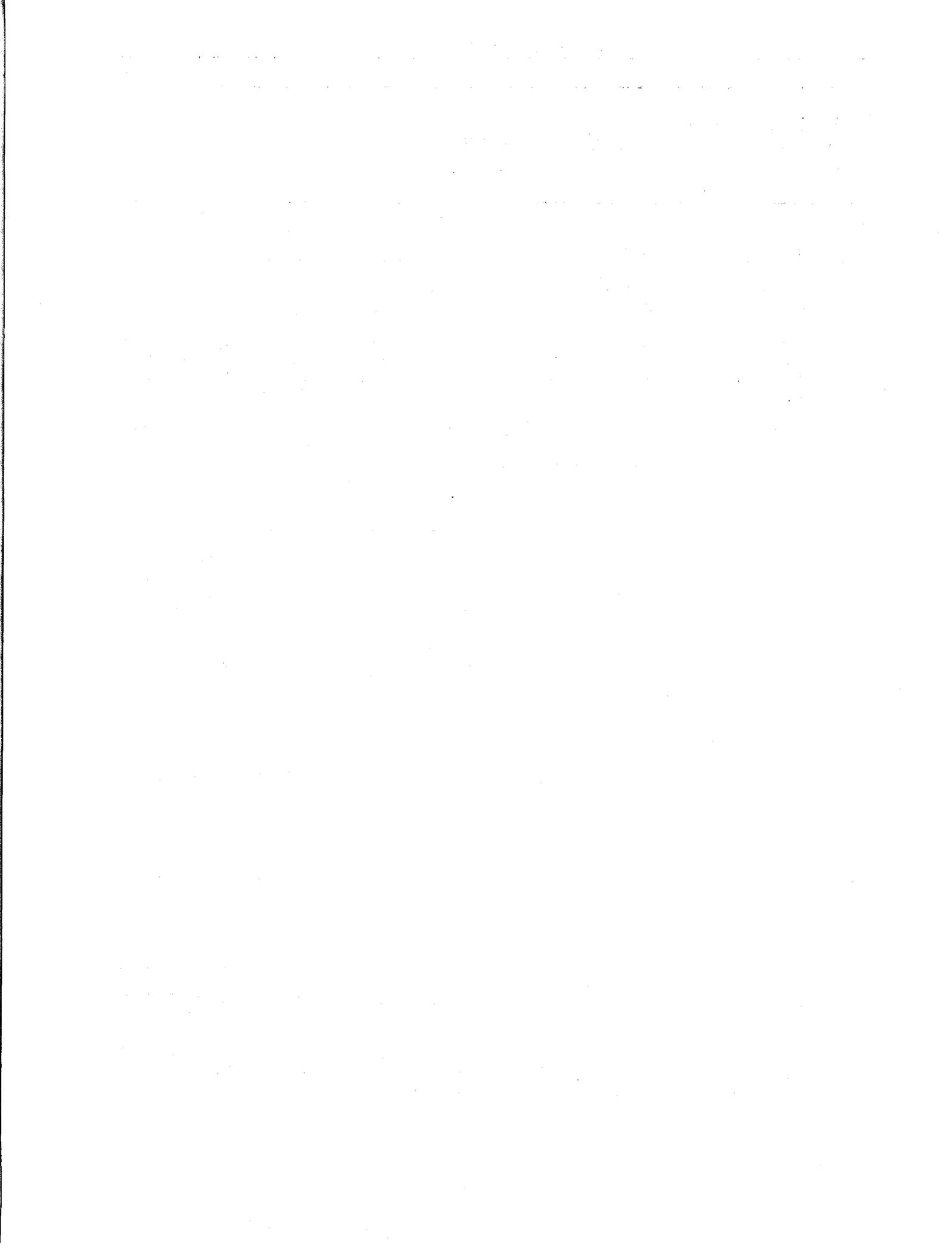
La corporation avait garanti un prêt à une compagnie impliquée dans l'exportation de produits agricoles. Ceci entraîna un déboursement de 713 765 \$. La perte en résultant fut assumée par la province du Nouveau-Brunswick.

4. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

5. Revenus et charges non insérés dans ces états financiers

La plupart des dépenses directes ou indirectes liées au fonctionnement de la corporation sont absorbées par la province du Nouveau-Brunswick. L'administration des affaires de la corporation est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de NB Agriexport Inc. La province paye tous les frais salariaux et la plupart des dépenses de voyage relatives à ces employés. Depuis le mois de mai 2002, les intérêts bancaires sont déposés directement dans les comptes de la province.



États financiers du

**New Brunswick Distance Education Network Inc./
Réseau de formation à distance du
Nouveau-Brunswick inc.**

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

Le 31 mars 2003

Peter G. Gaulton
Comptable agréé

Peter G. Gaulton Professional Corporation**Comptable agréé**74 rue Adelaide
Saint-Jean (N.-B.)
E2K 1W5

Bureau: (506) 634-7393

Télec.: (506) 652-8618

Maison: (506) 634-7609

Courriel: gaultonp@nbnet.nb.ca

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les états financiers du Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc. pour l'année se terminant le 31 mars 2003 ainsi que les résultats d'exploitation l'actif net et l'évolution de la situation financière pour l'année visée par le rapport. La préparation de ces états financiers relève du conseil d'administration de cet organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer mon opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification effectuée.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation dans l'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement à tous égards importants la situation financière de la société au 31 mars 2003 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

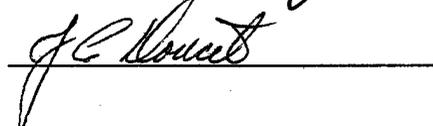
Le 27 juin 2003
Saint-Jean (N.-B.)
Comptable agréé

New Brunswick Distance Education Network Inc./
 Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.
 (Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)
 État de la situation financière pour l'année
 prenant fin le 31 mars 2003

	2003	2002
ACTIF		
À court terme:		
Fonds en caisse	466,213 \$	209,808 \$
Comptes débiteurs	53,912	709,568
Taxe de vente harmonisée recouvrable	42,053	-
	562,178 \$	919,376 \$
PASSIF		
À courte terme:		
Comptes créditeurs	111,761 \$	9,089 \$
Taxe de vente harmonisée à payer	-	306,469
Crédit reporté (note 4)	272,000	600,000
	383,761	915,558
ACTIF NET		
Actif net non affecté	178,417	3,818
	562,178 \$	919,376 \$

Approuvé par le conseil:

 Directeur

 Directeur

New Brunswick Distance Education Network Inc./ Réseau de Formation à Distance du Nouveau-Brunswick Inc.

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

Résultats d'exploitation et actif net
prenant fin le 31 mars 2003

	2003	2002
Rentrées de fonds:		
Gouvernement fédéral	130,826 \$	273,367 \$
Gouvernement provincial (note 4)	378,000	153,767
Rabais sur la taxe de vente harmonisée	14,390	-
Divers	3,961	5,760
	527,177	432,894
Sorties de fonds:		
Frais bancaires	286	72
Intérêts sur la taxe de vente harmonisée (contre - passation) (note 5)	(116,688)	35,268
Contrats de services professionnels	444,783	228,355
Programme de consultation CASE	18	(3,704)
Cspace - salaires et exploitation	-	31,723
Réunions	-	2,035
Frais de bureau et fournitures	253	55
Déplacements	14,916	13,921
Services professionnels	5,744	8,471
Relations publiques et publicité	-	-
Divers	3,266	1,529
	352,578	317,725
Excédent des rentrées sur les sorties de fonds (excédent des sorties sur les rentrées de fonds)	174,599	115,169
Actif net (déficit) au début de l'année	3,818	(111,351)
Actif net à la fin de l'année	178,417 \$	3,818 \$

New Brunswick Distance Education Network Inc./
 Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.
 (Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)
 Évolution de la situation financière
 prenant fin le 31 mars 2003

	2003	2002
Fonds fournis par (utilisés pour)		
Exploitation:		
Excédent des rentrées sur les sorties de fonds	174,599 \$	115,169 \$
Baisse (hausse) des comptes débiteurs	655,656	(673,077)
Baisse (hausse) dans la TVH recouvrable	(42,053)	-
Hausse (baisse) dans la TVH à payer	(306,469)	28,384
Hausse (baisse) dans les comptes créditeurs	102,672	(76,012)
Hausse (baisse) dans les crédits reportés	(328,000)	600,000
Hausse (baisse) des fonds durant la période	256,405	(5,536)
Fonds au début de l'année	209,808	215,344
Fonds à la fin de l'année	466,213 \$	209,808 \$
Se répartissant comme suit:		
Banque - compte d'exploitation	258,706 \$	25,723 \$
- compte d'accès communautaire	207,507	184,085
	466,213 \$	209,808 \$

New Brunswick Distance Education Network Inc./ Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

Notes accompagnant les états financiers

prenant fin le 31 mars 2003

1. But de l'organisme

La société est une organisation sans but lucratif constituée en 1994 dans le but d'obtenir des fonds et d'établir des partenariats pour faciliter l'accès à l'enseignement à distance au Nouveau-Brunswick et pour appuyer le développement du secteur des technologies de formation avancées dans l'économie de la province.

2. Principales conventions comptables

(a) Méthode comptable:

La société suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées avec restrictions sont considérées comme des revenus pour l'année durant laquelle les dépenses connexes sont faites. Les rentrées sans restriction sont considérées comme des revenus à la date reçue ou comme des comptes débiteurs si le montant à recevoir peut être déterminé de façon raisonnable et que la réception est assez certaine.

(b) Services fournis gratuitement:

Les services fournis gratuitement ne sont pas inscrits dans les états financiers.

3. Services en nature

L'exploitation de la société repose entièrement sur les services bénévoles des directeurs et des membres du comité. En raison de la difficulté à établir la valeur monétaire de ces services, nous ne les avons pas inscrits dans les états financiers.

4. Activités entre entités apparentées

Le conseil d'administration de la société se compose d'employés de la province du Nouveau-Brunswick. La société reçoit des subventions de la province du Nouveau-Brunswick pour l'aider à payer les coûts de la formation et de l'élaboration de ses programmes. Les subventions sont inscrites comme des crédits reportés dans les états financiers ci-joints jusqu'à ce que les dépenses soient effectuées. Alors, les subventions servent à réduire les coûts des programmes et sont inscrites dans les états des résultats et de l'évolution de l'actif net. Durant l'année, la société a conclu des contrats avec la province du Nouveau-Brunswick pour un total de 50 000\$ (en 2002: 753 767\$) dont un montant de nul (2002: 600 000\$) a été inscrit comme crédit reporté à l'année suivante. Un montant de 272 000\$ a été inscrit comme crédit reporté à l'année financière 2004 sur un total de 600 000\$ reçu et inscrit comme crédit de la province du Nouveau-Brunswick en 2002.

New Brunswick Distance Education Network Inc./
Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

Notes accompagnant les états financiers

prenant fin le 31 mars 2003

5. Intérêts sur la taxe de vente harmonisée (TVH)

Dans les années précédentes, un élément de passif a été enregistré dans le livres pour des intérêts à payer sur la TVH qui n'avaient pas été réglés. Au cour de l'anée, l'organisme est arrivé à un règlement avec la gouvernement fédéral pour un montant moindre qui s'était accumulé. Ceci a donné lieu à un recouvrement sur l'état des résultats de l'année actuelle.

6. Chiffres correspondants des exercices antérieurs

On a rajusté certains chiffres afin de respecter la présentation pour cette année.



Service New Brunswick
Services Nouveau-Brunswick

États financiers

31 mars 2003

Services Nouveau-Brunswick

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités que doit assumer la direction. Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction de la corporation qui en assume la responsabilité.

La corporation maintient un système comptable et elle applique des contrôles fournissant à la direction et au conseil d'administration une certitude raisonnable que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles sont approuvées et que l'actif est adéquatement protégé et comptabilisé comme il se doit. Le système et les contrôles assurent également la fiabilité des dossiers financiers qui sont destinés à la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de réexaminer et d'approuver les états financiers. Sur recommandation du Comité de vérification, le conseil d'administration de la corporation approuve les états financiers ci-joints.

Le président,

La vice-présidente,
finances et administration



Robert W. Gamble, CMA, FCMA



Carol Macdonald, C.A.

Fredericton (N.-B.), Canada
Le 4 juin 2003

Services Nouveau-Brunswick

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration,

Nous avons vérifié le bilan de Services Nouveau-Brunswick au 31 mars 2003 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la corporation au 31 mars 2003 ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Ernst + Young LLP

Saint John (N.-B.), Canada
Le 4 juin 2003

Comptables agréés

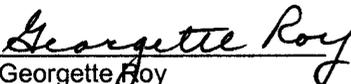
Services Nouveau-Brunswick

BILAN
Au 31 mars 2003

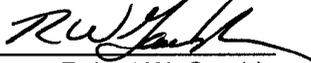
	2002-2003	2001-2002
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et quasi-espèces	8 200 434 \$	7 957 928 \$
Encaisse au nom des partenaires (note 4)	8 477 891	-
Comptes débiteurs (note 5)	2 085 005	3 754 978
Charges payées d'avance	566 766	827 148
	19 330 096	12 540 054
ACTIF À LONG TERME		
Équipement (note 6)	3 828 136	4 505 901
Développement de systèmes (note 6)	17 894 881	14 973 988
	21 723 017	19 479 889
	41 053 113 \$	32 019 943 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	5 761 788 \$	8 082 400 \$
Remises payables aux partenaires (note 4)	8 477 891	-
Recettes différées	35 938	46 178
Fonds d'assurance des titres fonciers (note 8)	757 255	335 950
	15 032 872	8 464 528
CAPITAUX PROPRES	26 020 241	23 555 415
	41 053 113 \$	32 019 943 \$

Engagements, note 12
Voir les notes afférentes.

La présidente du conseil d'administration,


Georgette Roy

Le président,


Robert W. Gamble

Services Nouveau-Brunswick

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Exercice terminé le 31 mars 2003

	2002-2003	2001-2002
RECETTES		
Services rendus au gouvernement provincial	26 123 423 \$	26 027 539 \$
Services rendus aux administrations municipales	6 328 818	6 204 104
Droits d'enregistrement	13 775 552	12 184 113
Produits et services	2 226 109	1 840 540
Aide gouvernementale aux projets (note 9)	-	1 200 000
CGI (note 10)	820 502	250 000
Intérêts	422 615	563 903
Ventes de logiciels	257 845	73 151
Recouvrables de traitements	150 493	110 890
	50 105 357	48 454 240
DÉPENSES		
Services de personnel	27 829 235	27 031 052
Communications et services informatiques	4 750 954	4 293 581
Services d'équipements et locaux	4 673 145	3 992 566
Amortissement	3 931 124	3 627 051
Services professionnels	3 151 675	3 308 676
Déplacements et réunions	1 029 018	1 103 228
Matériel et fournitures	969 930	880 528
Meubles et équipement	616 381	803 470
Autres	689 069	596 790
	47 640 531	45 636 942
BÉNÉFICE NET	2 464 826	2 817 298
CAPITAUX PROPRES, DÉBUT DE L'EXERCICE	23 555 415	20 738 117
CAPITAUX PROPRES, FIN DE L'EXERCICE	26 020 241 \$	23 555 415 \$

Voir les notes afférentes.

Services Nouveau-Brunswick

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2003

	2002-2003	2001-2002
Liquidités et quasi-espèces – provenance et (utilisation) :		
Exploitation		
Bénéfice net	2 464 826 \$	2 817 298 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement	3 931 124	3 627 051
Modification des éléments hors caisse du fond de roulement	(400 497)	(549 031)
	5 995 453	5 895 318
Activités de financement		
Augmentation de l'assurance des titres fonciers	421 305	314 935
Diminution des comptes débiteurs à long terme	-	440 570
	421 305	755 505
Activités d'investissements		
Ajouts aux équipements	(1 086 038)	(1 562 204)
Ajouts au développement de systèmes	(5 091 771)	(4 907 349)
Produit sur cession d'immobilisations	3 557	-
	(6 174 252)	(6 469 553)
Augmentation des liquidités	242 506	181 270
Liquidités et quasi-espèces, début de l'exercice	7 957 928	7 776 658
Liquidités et quasi-espèces, fin de l'exercice	8 200 434 \$	7 957 928 \$

Voir les notes afférentes.

Services Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERSExercice terminé le 31 mars 2003

1. SERVICES NOUVEAU-BRUNSWICK

Services Nouveau-Brunswick est une corporation de la Couronne non assujettie à l'impôt établie en vertu de la *Loi portant sur Services Nouveau-Brunswick*. Elle a comme mission :

- d'accroître l'accessibilité des services gouvernementaux;
- de gérer les renseignements qui font autorité.

2. CONVENTIONS COMPTABLES**Généralités**

La corporation adhère aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces englobent les espèces en main et les instruments financiers relatifs à des placements à court terme hautement liquides qui peuvent être échangés rapidement contre des sommes d'argent connues et dont la valeur risque peu de changer.

Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de la corporation correspond approximativement à leur juste valeur marchande, vu leur échéance à court terme et les modalités de crédit habituelles.

Actif à long terme

Les investissements relatifs aux systèmes informatiques et aux bases de données ainsi qu'aux biens matériels dont la valeur est égale ou supérieure à 2 000 \$ sont capitalisés et portés en réduction des recettes conformément à la politique relative à l'amortissement.

Recettes

Les recettes sont constatées selon la comptabilité d'exercice lorsqu'elles sont gagnées, compte tenu d'une déduction des frais d'enregistrement annuel au registre des sociétés relativement aux entreprises susceptibles d'être inactives. Les montants à recevoir qui sont non recouverts sont enregistrés comme des créances douteuses.

Charges de retraite

Les employés de Services Nouveau-Brunswick adhèrent à un régime de retraite interentreprises. Bien qu'il s'agisse d'un régime à prestations déterminées, seules les cotisations de l'exercice courant sont portées en charges.

Services Nouveau-Brunswick

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction du coût d'origine et des périodes suivantes :

Bases de données et systèmes	10 ans
Meubles et équipement	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail allant jusqu'à 10 ans
Véhicules	5 ans
Ordinateurs et logiciels	4 ans

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses qui influent sur les montants consignés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses enregistrées relativement aux périodes visées. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces montants estimatifs.

3. TRANSACTIONS POUR LES SERVICES APPARENTÉS

Services Nouveau-Brunswick relève entièrement du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le bilan contient les montants suivants associés aux services apparentés :

	Exercice terminé en 2003	Exercice terminé en 2002
Comptes créditeurs	338 909 \$	1 370 803 \$
Comptes débiteurs	808 076	471 190
Remises payables aux partenaires	6 680 984	-

Services Nouveau-Brunswick a accumulé des recettes de 33 280 303 \$ et a engagé des dépenses de 1 978 405 \$ au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2003. Des chiffres correspondants ne sont pas disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.

4. ENCAISSE ET REMISES PAYABLES AUX PARTENAIRES

Services Nouveau-Brunswick recueille des encaisses au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'autres partenaires commerciaux dans le cadre de ses activités. Au 31 mars 2003, la somme de 6 680 984 \$ était payable au gouvernement et la somme de 1 796 907 \$ à d'autres partenaires. De nouvelles ententes bancaires ont été mises en vigueur au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003. Nous ne disposons donc d'aucun chiffre correspondant pour l'exercice précédent.

Services Nouveau-Brunswick

5. COMPTES DÉBITEURS

	Exercice terminé en 2003			Exercice terminé en 2002
	Comptes débiteurs	Provision pour créances douteuses	Montant net	Montant net
Court terme				
Remboursement de la TVH	640 796 \$	- \$	640 796 \$	886 872 \$
Registre des sociétés	368 189	70 812	297 377	336 600
Gouvernement du N.-B.	338 909	-	338 909	1 370 803
Ventes de logiciels	322 825	-	322 825	379 355
Comptes clients commerciaux	279 312	4 892	274 420	260 404
Prêts aux employés pour achat d'un ordinateur personnel	158 187	-	158 187	152 568
Intérêts à recevoir	52 491	-	52 491	118 376
CGI	-	-	-	250 000
	2 160 709 \$	75 704 \$	2 085 005 \$	3 754 978 \$

Les comptes clients commerciaux de la corporation ne représentent pas une concentration importante de risque de crédit, car ils ont trait à un grand nombre d'organisations ayant des conditions de crédit normales. La plupart des autres comptes débiteurs sont considérés comme des créances recouvrables en raison de la nature du débiteur ou des transactions.

6. IMMOBILISATIONS

Équipement	Exercice terminé en 2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
Ordinateurs et logiciels	6 492 599 \$	4 525 305 \$	1 967 294 \$
Meubles et équipement	1 759 598	1 022 699	736 899
Améliorations locatives	1 931 449	824 425	1 107 024
Véhicules	18 120	1 201	16 919
	10 201 766 \$	6 373 630 \$	3 828 136 \$
Développement de systèmes			
Systèmes	23 632 804 \$	8 499 379 \$	15 133 425 \$
Bases de données	1 018 040	1 004 215	13 825
Travaux en cours	2 747 631	-	2 747 631
	27 398 475 \$	9 503 594 \$	17 894 881 \$

Services Nouveau-Brunswick

Équipement	Exercice terminé en 2002		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
Ordinateurs et logiciels	7 541 149 \$	4 881 804 \$	2 659 345 \$
Meubles et équipement	1 848 056	994 199	853 857
Améliorations locatives	1 833 247	846 756	986 491
Véhicules	18 604	12 396	6 208
	11 241 056 \$	6 735 155 \$	4 505 901 \$
Développement de systèmes			
Systèmes	19 063 504 \$	6 361 382 \$	12 702 122 \$
Bases de données	1 018 040	971 334	46 706
Travaux en cours	2 225 160	-	2 225 160
	22 306 704 \$	7 332 716 \$	14 973 988 \$

7. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Exercice terminé en 2003	Exercice terminé en 2002
Effets commerciaux à payer	2 902 004 \$	4 961 118 \$
Charges à payer - traitements et avantages	1 670 057	1 762 349
Retenues à la source à payer	381 651	887 743
Sommes à verser au gouvernement du N.-B.	808 076	471 190
	5 761 788 \$	8 082 400 \$

8. FONDS D'ASSURANCE DES TITRES FONCIERS

En vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*, le gouvernement provincial garantit le titre des biens réels enregistrés en fonction des modalités d'enregistrement. La corporation a établi un fonds selon des calculs actuariels pour faire face aux demandes d'indemnisation qui pourraient être présentées en vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*.

Services Nouveau-Brunswick

9. AIDE GOUVERNEMENTALE AUX PROJETS

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002, la corporation a reçu des fonds de la Société de développement régional et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour l'élaboration du système de registre des entreprises. Les recettes et les dépenses connexes sont incluses dans les présents états.

	Exercice terminé en 2002
Société de développement régional	1 000 000 \$
Agence des douanes et du revenu du Canada	200 000
	1 200 000 \$

Aucune somme n'était payable ou n'a été perçue pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

10. ENTENTE AVEC CGI

En 2001, CGI, une entreprises de services de technologie de l'information, et Services Nouveau-Brunswick ont conclu une entente de sept ans, en vertu de laquelle CGI versera 3,5 millions de dollars à la corporation en échange d'un appui qui lui permettra d'acquérir une crédibilité à titre de spécialistes en matière d'offre de services gouvernementaux électroniques. L'appui offert par Services Nouveau-Brunswick comprendra le recours aux ressources de CGI relativement à la gestion et à l'architecture technique des projets, la présentation de ses systèmes à des clients éventuels et l'exclusivité à CGI pour commercialiser le logiciel de gouvernement électronique élaboré pour Services Nouveau-Brunswick. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003, 820 502 \$ ont été versés à Services Nouveau-Brunswick en vertu de cette entente. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002, 250 000 \$ ont été versés à Services Nouveau-Brunswick.

11. PRESTATIONS FUTURES VERSÉES AUX EMPLOYÉS

- a) Les employés réguliers de Services Nouveau-Brunswick adhèrent au Régime de pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées en vertu duquel des cotisations sont versées à la fois par Services Nouveau-Brunswick et ses employés. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003, la corporation a cotisé une somme de 1 544 719 \$ conformément aux modalités du régime. Services Nouveau-Brunswick n'a aucune obligation ni aucun droit de façon directe à l'égard de tout passif non capitalisé ou de tout excédent du régime relativement à ses employés anciens ou actuels.
-

Services Nouveau-Brunswick

- b) Les employés réguliers de Services Nouveau-Brunswick ont droit au versement d'une allocation de retraite avant leur retraite en fonction de leurs années de service. Pendant la durée de la carrière de ses employés, la corporation enregistre des charges à payer relativement aux sommes estimatives qu'elle devra verser à l'avenir, compte tenu de calculs actuariels et d'hypothèses. Les charges à payer sont réduites des versements effectués. Les hypothèses les plus importantes utilisées pour déterminer les charges à payer sont les suivantes : 0,89 % des coûts des traitements pour couvrir le coût relatif aux services rendus au cours de l'exercice, et 7,55 % des charges à payer pour couvrir les frais d'intérêts. L'obligation était 212 611 \$ au 31 mars 2003 et 206 340 \$ au 31 mars 2002.
- c) Services Nouveau-Brunswick a une obligation découlant d'une mesure de retraite anticipée offerte au cours de l'exercice 1995-1996 par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, y compris aux employés de Services Nouveau-Brunswick. Conformément aux modalités de l'entente conclue avec le gouvernement, l'obligation et les dépenses enregistrées correspondaient aux cotisations que la corporation aurait autrement versées au Régime de pension de retraite dans les services publics. Ainsi, chaque année, la corporation réduit l'obligation comptabilisée du montant qu'elle remet au gouvernement. L'obligation était 418 532 \$ au 31 mars 2003 et 433 758 \$ au 31 mars 2002.

12. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION

Le tableau suivant présente les versements minimums futurs pour la location de locaux et d'équipement pour les exercices spécifiés.

Exercice terminé en 2004	2 967 848\$
Exercice terminé en 2005	2 828 956
Exercice terminé en 2006	2 245 835
Exercice terminé en 2007	1 508 785
Exercice terminé en 2008	1 167 043
Par la suite	2 782 438
	13 500 905\$

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
31 MARS 2003**



NB Liquor Alcool N-B

RAPPORT DE LA DIRECTION

La collecte des données comptables fait partie intégrante des responsabilités de la direction de la Société à qui incombe également la responsabilité des états financiers ci-joints. Cette responsabilité comporte le choix de conventions comptables appropriées ainsi que la prise de décisions et l'établissement d'estimations qui soient conformes aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

La Société maintient un système comptable et des contrôles connexes pour assurer la direction et le Conseil d'administration que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles ont été autorisées, que les éléments d'actif sont bien protégés et comptabilisés et que les registres comptables sont fiables et permettent de dresser les états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Les données comptables publiées dans le présent rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

Présidente et chef de la direction,

Le contrôleur et chef des finances

Barbara Winsor

Richard A. Smith, c.g.a., c.m.a.

Le 2 juin 2003

170 Wilsey Road
PO Box 20787
Fredericton NB
Canada E3B 5B8

Tel.: (506) 452-6826
Fax: (506) 462-2024
www.nbliquor.com

170 chemin Wilsey
Case postale 20787
Fredericton NB
Canada E3B 5B8

Téléphone : (506) 452-6826
Télécopieur : (506) 462-2024
www.alcoolnb.com

New  Nouveau
Brünswick



KPMG LLP
Chartered Accountants

Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2003 ainsi que les états des résultats et l'état des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement à tous égards importants la situation financière de la Société au 31 mars 2003 ainsi que les résultats de son exploitation et mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Notre vérification a été effectuée dans le but de former une opinion sur les états financiers de base de la corporation pris dans leur ensemble. Le supplément d'information financière de l'année courante inclu dans les tableaux est donné aux fins d'une étude plus approfondie mais n'est pas une partie essentielle des états financiers de base. Ce supplément d'information a été soumis aux mêmes procédés de vérification que ceux utilisés aux cours de notre vérification des états financiers de base et, à notre avis, il est, à tous égards importants, présenté fidèlement en égard aux états financiers de base pris dans leur ensemble.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Fredericton Canada

Le 2 juin 2003



KPMG LLP, a Canadian limited liability partnership is the Canadian member of KPMG International, a Swiss nonoperating association.

BILAN

Actif	LE 31 MARS	
	2003	2002
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse	136 095\$	180 010\$
Comptes clients	1 622 364	2 030 398
Stocks (note 1)	16 165 041	17 093 753
Frais payés d'avance	454 322	383 640
Total de l'actif à court terme	<u>18 377 822</u>	<u>19 687 801</u>
<i>Frais reportés</i>		
Pension de service antérieur	1 218 174	-
Dépôt – travailleurs blessés (note 2)	882 337	-
Total des frais reportés	<u>2 100 511</u>	<u>-</u>
<i>Immobilisations</i>		
Propriétés, bâtiments et équipements (note 3)	<u>10 672 732</u>	<u>9 968 531</u>
Total de l'actif	<u>31 151 065\$</u>	<u>29 656 332\$</u>
 Passif		
<i>Passif à court terme</i>		
Chèques en circulation en excédent des fonds en dépôt	1 698 532\$	514 892\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	11 127 706	10 757 341
Portion actuelle de la dette de pension pour service antérieur	292 987	-
Total du passif à court terme	<u>13 119 225</u>	<u>11 272 233</u>
<i>Dette à long terme</i>		
Passif découlant du régime de pension de retraite (note 4)	<u>3 649 441</u>	<u>2 724 254</u>
 Avoir de la province du Nouveau-Brunswick		
Solde au début de l'exercice	15 659 845	13 028 411
Bénéfice net	<u>110 046 889</u>	<u>106 822 123</u>
	125 706 734	119 850 534
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>111 324 335</u>	<u>104 190 689</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>14 382 399</u>	<u>15 659 845</u>
Total du passif et de l'avoir	<u>31 151 065\$</u>	<u>29 656 332\$</u>
 Engagements (note 5)		

Voir les notes afférentes aux états financiers

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,


Administrateur


Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2003	Réel 2003	Réel 2002
Ventes totales (note 6)	307 380 153\$	305 003 366\$	295 877 374\$
Moins les commissions	4 322 036	4 349 581	4 298 666
Ventes nettes	303 058 117	300 653 785	291 578 708
Coût des marchandises vendues	159 266 903	158 565 994	154 798 129
Bénéfice brut	143 791 214	142 087 791	136 780 579
Autres produits	1 124 615	1 113 130	935 545
	144 915 829	143 200 921	137 716 124
Charges d'exploitation	32 856 741	33 154 032	30 894 001
Bénéfice net	<u>112 059 088\$</u>	<u>110 046 889\$</u>	<u>106 822 123\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

	2003	2002
Fonds provenant de l'exploitation		
Bénéfice net	110 046 889\$	106 822 123\$
Éléments hors caisse:		
Amortissement	2 066 250	1 739 222
Perte sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	54 882	198 258
Évolution du fonds de roulement hors caisse	2 820 069	(2 557 494)
Augmentation des dépôts – travailleurs blessés	(882 337)	-
Fonds provenant de l'exploitation	<u>114 105 753</u>	<u>106 202 109</u>
Dépenses nettes d'investissement		
Acquisitions de propriétés, bâtiments et équipements	(2 852 084)	(2 075 795)
Produits de la vente de propriétés, bâtiments et équipement	26 751	76 830
Fonds utilisés pour les dépenses d'investissement	<u>(2 825 333)</u>	<u>(1 998 965)</u>
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>(111 324 335)</u>	<u>(104 190 689)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(43 915)	12 455
Encaisse au début de l'exercice	180 010	167 555
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>136 095\$</u>	<u>180 010\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Tableau des ventes

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2003	Réel 2003	Réel 2002
Spiritueux	71 511 147\$	70 527 987\$	69 106 642\$
Vin	32 209 649	35 940 932	31 758 252
Autres boissons	19 796 353	18 687 289	15 959 875
Bière	183 863 004	179 847 158	179 052 605
	307 380 153\$	305 003 366\$	295 877 374\$

Tableau du coût des marchandises vendues

Exercice terminé le 31 mars

	Spiritueux	Vin	Autres boissons	Bière	2003 Total	2002 Total
Stocks au début de l'exercice	5 375 457\$	7 632 611\$	1 106 987\$	2 822 735\$	16 937 790\$	13 550 002\$
Achats	15 803 417	13 335 984	8 537 586	104 521 282	142 198 269	142 780 468
Fret	493 344	1 135 178	355 589	245 897	2 230 008	2 268 455
Droits de douane et taxe d'accise	11 750 225	1 104 476	144 586	221 679	13 220 966	13 136 994
	33 422 443	23 208 249	10 144 748	107 811 593	174 587 033	171 735 919
Stocks à la fin de l'exercice	5 086 482	6 832 858	1 057 363	3 044 336	16 021 039	16 937 790
	28 335 961\$	16 375 391\$	9 087 385\$	104 767 257\$	158 565 994\$	154 798 129\$

Tableau des autres produits

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2003	Réel 2003	Réel 2002
Programmes de commercialisation	900 000\$	952 317\$	878 995\$
Produits tirés des importations privées	45 468	47 021	56 466
Commission sur la collecte de frais d'usager de titulaires de permis	46 000	46 737	46 464
Frais d'administration des coupons de bière	10 000	14 629	14 578
Consignes non remboursées	85 776	60 848	68 398
Abonnements aux rapports sur les ventes	13 000	12 000	16 240
Perte sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	(29 629)	(54 882)	(198 258)
Divers	54 000	34 460	52 662
	1 124 615\$	1 113 130\$	935 545\$

Tableau des charges d'exploitation

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2003	Réel 2003	Réel 2002
Salaires - magasins, entrepôt et entretien	13 521 370\$	13 606 993\$	12 650 218\$
- administration	3 178 533	3 221 801	2 823 822
Charges sociales	3 659 871	4 012 714	3 981 821
Loyers	3 150 447	2 986 128	2 918 286
Chauffage et éclairage	937 494	1 004 140	885 341
Amortissement	2 412 700	2 066 250	1 948 780
Programmes de formation	211 500	165 332	187 660
Camionnage	458 568	557 191	448 563
Réparations des propriétés, bâtiments et équipements	407 312	453 962	464 132
Impôts fonciers	426 500	417 078	416 763
Matériel léger et fournitures	517 385	471 480	465 563
Service de sécurité	252 666	252 802	233 898
Entretien du système automatisé de vente au détail	225 390	231 291	232 920
Déplacements	293 037	284 623	301 903
Coûts du remboursement des consignes	374 000	374 720	384 929
Sacs	187 819	246 606	206 128
Traitement des données	362 274	332 900	345 165
Télécommunications	382 236	342 018	303 339
Exploitation des véhicules motorisés	36 660	39 848	34 803
Nettoyage	177 922	172 294	157 275
Articles manquants	35 640	39 204	35 263
Mauvaises créances	-	-	5 944
Réunions de la direction	56 236	59 942	50 177
Affranchissement	73 540	65 225	66 320
Services professionnels	171 100	320 472	116 264
Frais bancaires	865 800	1 013 254	870 216
Fournitures et entretien de l'entrepôt	24 900	51 941	28 751
Assurance	57 300	54 608	37 982
Publicité et promotions	263 600	180 700	159 430
Rémunération des administrateurs	36 000	38 053	36 787
Autres	98 941	90 462	95 558
	<u>32 856 741\$</u>	<u>33 154 032\$</u>	<u>30 894 001\$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2003

Généralités

Cette société d'État a été constituée en vertu de la Loi sur la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick et sa principale activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées dans toute la province du Nouveau-Brunswick.

Sommaire des principales conventions comptables

Stocks

Le stock de marchandises pour revente est évalué au prix coûtant qui est inférieur à la valeur de réalisation nette. Le stock de fournitures est évalué au prix coûtant.

Pension de service antérieur

Les coûts de pensions de service antérieur sont amortis par amortissement constant sur une période de seize ans.

Dépôt – travailleurs blessés

Le coût des réclamations pour employés blessés avant le 1^{er} avril 2002 est déduit d'un dépôt détenu en fiducie auprès de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) et débité comme avantage d'un employé à mesure qu'il est engagé.

Propriétés, bâtiments et équipements

Les propriétés, bâtiments et équipements sont comptabilisés au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiments	2 1/2%
Pavage	10%
Matériel de réfrigération	10%
Logiciel et services	10%
Matériel automatisé des magasins	20%
Ameublement, agencements et matériel	20%
Matériel roulant	20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée restante du bail selon la méthode linéaire.

Programme de retraite anticipée

Les coûts associés au programme de retraite anticipée sont comptabilisés aux charges sociales au cours de l'année où l'obligation peut être estimée raisonnablement.

Allocations de retraite

Le coût estimatif des allocations de retraite versées aux employés âgés de 55 ans et plus au 31 mars 2003 a été débité aux avantages sociaux des employés à leur taux de salaire actuel.

1. Stocks

	2003	2002
Spiritueux, vin, autres boissons et bière	16 021 039\$	16 937 790\$
Fournitures	<u>144 002</u>	<u>155 963</u>
	<u>16 165 041\$</u>	<u>17 093 753\$</u>

2. Dépôt – travailleurs blessés

Au cours de l'année, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick est passée à une méthode d'évaluation pour le paiement à la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT). Ainsi, la Société a fait un dépôt pour la somme de 1 000 000 \$ en fiducie auprès de la CSSIAT pour couvrir le coût estimatif des réclamations des travailleurs blessés avant la date de conversion du 1er avril 2002. Ce dépôt sera détenu pour la période du 1er juin 2002 au 31 mai 2009 et il accumulera de l'intérêt au taux de rendement de la CSSIAT pour l'année qui s'applique. L'intérêt accumulé en 2003 était 11 719 \$. Le coût total des réclamations sera déduit du dépôt au cours de l'année où la dépense a eu lieu. Les coûts réels pour 2003 étaient 129 382 \$. À la fin de la période de sept ans ou à tout moment auparavant, sur demande de la Société, la CSSIAT calculera les coûts futurs reliés à ces réclamations et la Société sera responsable du paiement forfaitaire de cette somme. À partir de ce moment, la CSSIAT assumera la responsabilité pour la dette. On prévoit que le montant en dépôt sera suffisant pour couvrir tous les coûts futurs reliés aux blessures qui ont eu lieu avant le 1er avril 2002.

2. Propriétés, bâtiments et équipements

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2003 Montant net	2002 Montant net
Terrains	209 075\$		209 075\$	209 075\$
Pavage	488 278	441 388\$	46 890	14 568
Bâtiments	10 802 231	6 700 195	4 102 036	3 836 581
Améliorations locatives	4 630 729	3 028 062	1 602 667	1 508 753
Ameublement, agencements et matériel	7 723 945	6 359 974	1 363 971	894 613
Matériel roulant	251 599	148 482	103 117	83 001
Matériel automatisé des magasins	1 629 258	1 583 833	45 425	361 260
Logiciel et services	3 772 983	1 534 278	2 238 705	2 102 456
Matériel de réfrigération	3 334 625	2 373 779	960 846	958 224
	<u>32 842 723\$</u>	<u>22 169 991\$</u>	<u>10 672 732\$</u>	<u>9 968 531\$</u>

4. Dette de pension

Les employés de la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick participent au Régime de pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick qui est un régime interentreprises à prestations déterminées.

Conformément à un règlement de 1991 de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics (N.-B.), la Société des alcools du Nouveau-Brunswick devait faire une contribution annuelle, jusqu'à ce que les prestations soient financées au complet, des montants suffisants dans le fonds de fiducie de pension pour amortir la dette de pension de 7 900 000 \$. La période d'amortissement était estimée à vingt-cinq ans.

Au cours d'une partie de la période de paiement, les gains d'expérience ont été identifiés par des évaluations actuarielles du régime de 1992 à 1999 et ces gains ont été amortis sur la durée de service restante prévue des contribuables actifs. Après le 31 mars 2000, aucun versement n'a été effectué au fonds de fiducie de retraite en raison des évaluations actuarielles qui ont déterminé que le régime était financé au complet.

Une évaluation actuarielle du Régime de pension de retraite dans les services publics au 1^{er} avril 2002 a été effectuée au cours de l'année financière 2002-2003. Cette évaluation a déterminé que le régime n'était plus financé au complet et que la part de la Société pour la dette était maintenant estimée à 3 942 428 \$. La dette de pension porte intérêt à un taux de 7,12 % par année et la Société doit rétablir les paiements annuels à compter de 2004. Le montant de ces paiements augmentera à chaque année au taux de l'Indice des prix à la consommation du Canada plus 2 %.

	2003	2002
Dette de pension	3 942 428\$	2 724 254\$
Portion actuelle de la dette de pension de service antérieur	<u>292 987</u>	<u>-</u>
	<u>3 649 441\$</u>	<u>2 724 254\$</u>

Les paiements de capital au cours de chacune des cinq prochaines années sur la dette à long terme sont évalués ainsi :

2004	292 987\$
2005	335 000
2006	381 000
2007	431 000
2008	485 000

5. Engagements

La Société loue des bâtiments ainsi que des locaux et du matériel conformément à des contrats de location-exploitation se terminant à diverses dates entre 2003 et 2014. Certains de ces contrats de location-exploitation sont assortis d'options de renouvellement à la fin de la durée initiale du bail. Le tableau suivant indique les paiements minimums exigibles au cours des exercices à venir en vertu des contrats de location-exploitation qui, au 31 mars 2003, ont une durée initiale de plus d'un an :

2004	2 624 170\$
2005	2 332 680
2006	2 115 580
2007	1 974 726
2008	1 833 641
2009 à 2014	<u>4 162 641</u>
	<u>15 043 438\$</u>

6. Ventes totales

Le total des ventes comprend les ventes au détail, aux établissements titulaires de licence et aux magasins de franchise. Ces montants ne tiennent pas compte de la revente par les établissements titulaires de licence et les magasins de franchise.

7. Juste valeur de l'actif et du passif financier

La juste valeur de l'encaisse, des comptes clients, des chèques en souffrance dépassant les fonds déposés, des comptes fournisseurs, des dettes accumulées et de la dette de pension a une valeur comptable estimative.

8. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres correspondants de 2002 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 2003.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

31 MARS 2003

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VERIFICATEUR

Au Lieutenant-gouverneur en conseil
- et -
Au président et
aux membres du conseil d'administration
Société de développement régional
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement régional au 31 mars 2003 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 5 septembre 2003

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
BILAN
31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	82 565 \$	813 913 \$
Débiteurs		
Canada - Entente sur le développement économique régional	626 219	3 686 978
- Autres ententes	1 150 600	2 933 610
Province du Nouveau-Brunswick - fonds d'administration et de capital	4 821 352	2 894 650
Autres	20 448	41 198
Frais payés d'avance	290 000	-
	<u>6 991 184</u>	<u>10 370 349</u>
Autres actifs		
Avance de fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie (note 2)	3 600 000	3 400 000
Prêt à recevoir (note 3)	629 144	-
	<u>11 220 328 \$</u>	<u>13 770 349 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Gouvernement du Canada	- \$	20 292 \$
Province du Nouveau Brunswick - demande d'indemnisation du Canada	1 759 656	6 605 084
Revenu différé	2 786 664	713 143
Provision pour la dette relative à des garanties	850 000	-
Autres	1 594 864	3 031 830
	<u>6 991 184</u>	<u>10 370 349</u>
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick		
Fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie (note 2)	3 600 000	3 400 000
Prêt à recevoir (note 3)	629 144	-
	<u>11 220 328 \$</u>	<u>13 770 349 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration

Bernard Paulin président

Maurice Bernier directeur

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	2003	2002
RECETTES		
Contributions fédérales (Tableau 1)	7 990 626 \$	7 757 311 \$
Contributions provinciales (Tableau 2)	45 751 535	42 491 084
	<u>53 742 161</u>	<u>50 248 395</u>
DÉPENSES		
Ententes et programmes		
Entente sur le développement économique régional	8 457 096	8 424 708
Fonds de développement économique de la Péninsule Acadienne	4 578 478	6 019 900
Fonds de développement économique total	5 019 879	4 830 884
Programme d'aide communautaire à la jeunesse	2 349 559	2 331 528
Fonds de développement économique communautaire	1 180 940	119 903
Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique	856 012	927 603
Entente sur la promotion du commerce international	218 000	304 878
Initiative de développement économique des autochtones	43 771	31 221
	<u>22 703 735</u>	<u>22 990 625</u>
Autres activités		
Subvention à la SDR - Organisme de services spéciaux (note 1)	18 380 468	12 286 450
Langues officielles et coopération intergouvernementale	3 936 741	2 444 499
Centres scolaires communautaires	1 712 400	1 680 669
Projets spéciaux	2 901 497	2 439 784
Autres initiatives (Tableau 3)	952 665	6 160 207
Provision pour perte	850 000	-
Administration	2 304 655	2 152 636
Programme de subventions gouvernementales	-	93 525
	<u>31 038 426</u>	<u>27 257 770</u>
	<u>53 742 161</u>	<u>50 248 395</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
Tableau 1 Recettes - Contributions fédérales		
Entente sur le développement économique régional	5 906 570 \$	6 217 121 \$
Autres activités		
Langues officielles et coopération intergouvernementale	1 677 276	1 097 483
Centres scolaires communautaires	282 500	282 500
Exécution de la vente de tabac	124 280	125 000
Programme de stratégie culturelle	-	35 207
	<u>2 084 056</u>	<u>1 540 190</u>
	<u>7 990 626 \$</u>	<u>7 757 311 \$</u>

Tableau 2 Recettes - Contributions provinciales

Ententes et programmes		
Entente sur le développement économique régional	2 550 526 \$	2 207 587 \$
Fonds de développement économique de la Péninsule Acadienne	4 578 478	6 019 900
Fonds de développement économique total	5 019 879	4 830 884
Programme d'aide communautaire à la jeunesse	2 349 559	2 331 528
Fonds de développement économique communautaire	1 180 940	119 903
Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique	856 012	927 603
Entente sur la promotion du commerce international	218 000	304 878
Initiative de développement économique des autochtones	43 771	31 221
	<u>16 797 165</u>	<u>16 773 504</u>
Autres activités		
Subvention à la SDR - Organisme de services spéciaux (note 1)	18 380 468	12 286 450
Langues officielles et coopération intergouvernementale	2 259 465	1 347 016
Centres scolaires communautaires	1 429 900	1 398 169
Projets spéciaux	2 901 497	2 439 784
Autres initiatives	828 385	6 000 000
Administration	2 304 655	2 152 636
Provision pour perte	850 000	-
Programme de subventions gouvernementales	-	93 525
	<u>28 954 370</u>	<u>25 717 580</u>
	<u>45 751 535 \$</u>	<u>42 491 084 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
Tableau 3 Dépenses - Autres initiatives		
Comité consultatif du premier ministre	335 627 \$	- \$
Visite de la Reine	201 925	-
Initiative de Restigouche-Chaleur	172 376	-
Programme d'événements communautaires	117 737	-
Autorité de l'aéroport du Grand Moncton	-	3 200 000 \$
Atlantic Baptist University	-	2 800 000
Exécution de la vente de tabac	125 000	125 000
Programme de stratégie culturelle	-	35 207
	<u>952 665 \$</u>	<u>6 160 207 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003

1. Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société de développement régional est un organisme provincial de la Couronne, incorporé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La Société est responsable de l'administration de tous les programmes fournis par la Province sous l'Entente sur le développement économique régional. La Société est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

Les contributions fédérales sont, dans certains cas, versées directement aux bénéficiaires de projets. De tels paiements ne sont pas inscrits aux recettes et dépenses de la Société.

Au 31 mars 1994, la Société de développement régional a établi un Organisme de services spéciaux (OSS). Les montants fournis à la Société par la Province, qui furent subséquemment transférés à l'OSS, sont présentés dans l'état des recettes et dépenses de la Société. Les montants fournis à l'OSS par d'autres agences ou ministères du gouvernement sont inclus dans les états financiers de l'OSS mais ne sont pas inclus dans ces états financiers.

2. Fonds de dotation pour la route Fundy

La province du Nouveau-Brunswick et le Gouvernement du Canada ont consenti à établir ce fonds. Sa seule raison d'être est d'aider à la construction d'une route panoramique à partir de Saint-Martin (N.-B.), jusqu'à Alma (N.-B.).

La province du Nouveau-Brunswick a avancé 5 millions de dollars au fonds. Ce montant a été avancé au fonds à travers la Société de développement régional et sera remboursé, en totalité ou en partie, à la Société au plus tard le 31 mars 2010.

Les prêts, tels que ceux-ci, consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement, sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. La valeur actualisée nette est calculée à chaque fin d'exercice selon le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt.

3. Prêt à recevoir

Le prêt à recevoir est consenti à des conditions avantageuses parce qu'il ne porte pas d'intérêt.

Le prêt est inscrit selon la valeur actualisée des flux monétaires futurs estimés. La valeur actualisée est calculée selon le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale et la valeur actualisée du prêt est inscrite comme une dépense.

4. Engagements

En vertu de l'entente sur le développement économique régional, le gouvernement provincial a engagé des fonds suite au 31 mars 2003 d'environ 7,2 millions de dollars en total.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003**

5. Passif éventuel

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de la Société dans la période du règlement.

La Société a garanti des prêts de certaines organisations. Au 31 mars 2003, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 3 650 079 \$ (3 388 500 \$ au 31 mars 2002). Toute perte résultante sera assumée par la Société.

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
31 MARS 2003

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Lieutenant-gouverneur en conseil
- et -
Au président et
aux membres du conseil d'administration
Société de développement régional
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement régional - Organisme de services spéciaux au 31 mars 2003 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société de développement régional – Organisme de services spéciaux au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in cursive script that reads "K. D. Robinson".

K. D. Robinson, c.a

Fredericton (N.-B.)
le 5 septembre 2003

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
BILAN
31 MARS 2003**

ACTIF	2003	2002
Actif à court terme		
Débiteurs		
Canada - Entente sur le programme d'infrastructures	2 944 906 \$	1 527 371 \$
Province du Nouveau-Brunswick - Fonds de capital et de fonctionnement	3 750 987	8 302 406
	<u>6 695 893 \$</u>	<u>9 829 777 \$</u>
 AVOIR		
Avoir	<u>6 695 893 \$</u>	<u>9 829 777 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration

Bernard Paulin président

Maurice J. Bernier directeur

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	2003	2002
RECETTES		
Contributions fédérales		
- Entente sur le programme d'infrastructures	13 560 882 \$	2 647 454 \$
Contributions provinciales		
Entente sur le programme d'infrastructures	10 857 840	9 529 000
Jeux d'hiver du Canada 2003	6 322 628	1 557 450
Agences de développement économique communautaire	1 200 000	1 200 000
Initiatives de planification	13 727	-
	<u>18 394 195</u>	<u>12 286 450</u>
	<u>31 955 077</u>	<u>14 933 904</u>
DÉPENSES		
Entente sur le programme d'infrastructures	27 096 356	5 302 088
Jeux d'hiver du Canada 2003	6 795 928	1 084 150
Agences de développement économique communautaire	1 196 677	904 079
Initiatives touristique spéciales	-	1 430 007
Initiative de Restigouche/Chaleur	-	103 881
Initiatives de planification	-	75 768
Initiative de Metz Farms	-	70 000
	<u>35 088 961</u>	<u>8 969 973</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(3 133 884)	5 963 931
Avoir, au début de l'exercice	9 829 777	3 865 846
AVOIR, à la fin de l'exercice	<u>6 695 893 \$</u>	<u>9 829 777 \$</u>

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003**

1. Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société de développement régional - Organisme de services spéciaux (OSS) fut établie le 31 mars 1994. L'OSS a été formé principalement dans le but de fournir une gestion financière pour l'Entente d'infrastructure entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. L'Organisme est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

La balance des capitaux propres de l'OSS représente les montants financés par la province pour des dépenses futures de l'OSS.

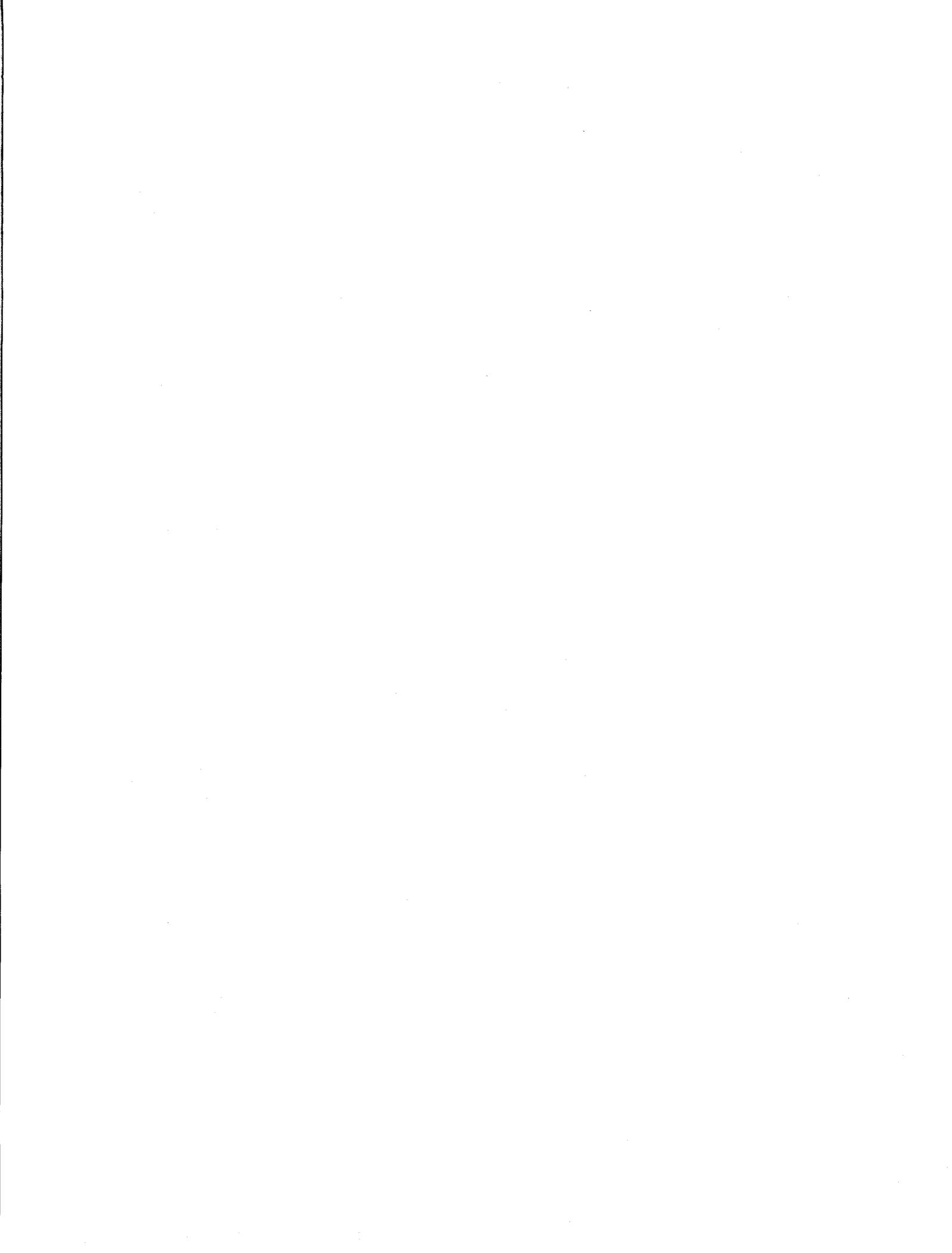
2. Passif éventuel - contributions fédérales

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de l'Organisme dans la période du règlement.

3. Engagements

En vertu de l'Entente d'infrastructure entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a engagé des fonds au 31 mars 2003 d'environ 17,7 millions de dollars.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'assemblée législative du Nouveau Brunswick.



ÉTATS FINANCIERS

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 DÉCEMBRE 2002

Office of the
Auditor GeneralBureau du
vérificateur général**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À la présidente et aux administrateurs
de la Société d'assurance-dépôts des caisses
populaires du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2002 et l'état des recettes, dépenses et actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

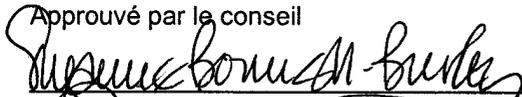
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 26 février 2003

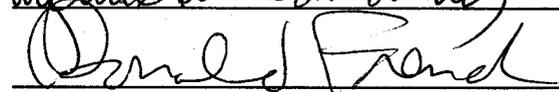
**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 2002**

	2002	2001
ACTIF		
Encaisse	7 434 \$	9 255 \$
Débiteurs	2 738	2 517
Actif des fonds en fiducie (note 4)	1 119 333	1 393 985
	<u>1 129 505 \$</u>	<u>1 405 757 \$</u>
PASSIF		
Avances - offices de stabilisation (note 2 (a))	10 172 \$	11 772 \$
Passif des fonds en fiducie	-	1 492
	<u>10 172</u>	<u>13 264</u>
ACTIF NET - FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS (note 5)	<u>1 119 333</u>	<u>1 392 493</u>
	<u>1 129 505 \$</u>	<u>1 405 757 \$</u>

Approuvé par le conseil



présidente



administrateur

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DÉPENSES ET ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002**

	2002	2001
RECETTES		
Cotisations - offices de stabilisation (note 5)	144 473 \$	79 584 \$
	<hr/>	<hr/>
DÉPENSES		
Services professionnels et autre	890	2 421
Conseil d'administration	710	492
Distributions - offices de stabilisation (note 5)	416 033	-
	<hr/>	<hr/>
	417 633	2 913
	<hr/>	<hr/>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	(273 160)	76 671
	<hr/>	<hr/>
ACTIF NET DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS - DÉBUT DE L'EXERCICE	1 392 493	1 315 822
	<hr/>	<hr/>
ACTIF NET DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS - FIN DE L'EXERCICE	1 119 333 \$	1 392 493 \$
	<hr/>	<hr/>

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2002**

1. Pouvoir et objectif

La Société est une entité indépendante créée en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires* proclamée le 31 janvier 1994. Le mandat de la Société est de fournir l'assurance-dépôts aux membres des caisses populaires au Nouveau-Brunswick. Présentement, une couverture d'assurance de base maximale de 60 000 \$ est offerte pour les dépôts assurés de chaque membre d'une caisse populaire. La Société peut aussi aider les offices de stabilisation dans leur aide financière aux caisses populaires.

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de cinq personnes. Le surintendant des caisses populaires est responsable de l'administration de la *Loi sur les caisses populaires* et est également le président du conseil d'administration. Chaque office de stabilisation doit nommer deux représentants au conseil d'administration de la Société.

2. Principales conventions comptables

(a) Cotisations – Frais d'administration

La Société reçoit des avances des offices de stabilisation afin de couvrir ses dépenses administratives. La Société comptabilise une portion des avances comme recettes lorsque des dépenses sont engagées.

La Société fonctionne comme une entité séparée à l'intérieur de la Direction des caisses populaires, coopératives et sociétés de fiducie du ministère de la Justice. Pour ce faire, la Direction assume les salaires et certains frais généraux qui sont reliés à l'administration de la Société.

(b) Cotisations/Distributions – Fonds d'assurance-dépôts

Les cotisations au fonds d'assurance-dépôts sont enregistrées à titre de recettes lorsqu'elles deviennent payables à la Société.

Lorsque le solde au fonds d'assurance-dépôts excède le montant requis selon le calcul de la Société, le montant excédentaire des fonds en fiducie est distribué aux offices de stabilisation. Cette distribution est enregistrée aux dépenses de la Société.

(c) Charges à payer pour les pertes de l'assurance-dépôts

La Société inscrit dans les charges à payer les pertes connues ou probables identifiées pour certaines caisses populaires lorsque l'office de stabilisation affilié à ces caisses populaires n'est pas en mesure de les payer ou de les endosser. Depuis le début de ses opérations en 1994, aucune dépenses n'ont été inscrites par la Société à ce titre.

(d) Actif des fonds en fiducie

Les placements des fonds en fiducie sont inscrits au coût, sauf lorsqu'une diminution de la valeur n'est pas temporaire.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2002**

3. Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Société est sujette à l'impôt. Les dispositions de la *Loi* généralement excluent des revenus imposables, les cotisations versées au fonds d'assurance-dépôts.

4. Actif des fonds en fiducie

Au 31 décembre 2002, les fonds en fiducie étaient composés des actifs suivants :

	Valeur comptable	Valeur marchande
Encaisse	8 024 \$	8 024 \$
Intérêts à recevoir	8 238	8 238
Contribution à recevoir	30 544	30 544
Obligations d'Épargne du Canada	202 316	210 263
Obligations Provinciales et Municipales	665 498	696 438
Obligations de service public	204 713	203 586
Total - 2002	1 119 333 \$	1 157 093 \$
Total - 2001	1 393 985 \$	1 429 267 \$

5. Fonds d'assurance-dépôts

L'article 223 de la *Loi sur les caisses populaires* exige que la Société établisse et maintienne un fonds d'assurance-dépôts. La Société est requise par la *Loi* de maintenir ce fonds dans deux comptes séparés. Chaque compte est composé du montant contribué par un des offices de stabilisation ainsi que des revenus de placements, moins les dépenses chargées au compte.

La Société a conclu un contrat de fiducie avec chaque office de stabilisation pour qu'ils s'occupent de la gestion et des activités d'investissement des fonds de leur compte respectif. En vertu des termes de ces contrats, chaque office de stabilisation doit investir les fonds conformément à la politique d'investissement de la Société.

L'actif net du fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu au niveau déterminé annuellement par une formule approuvée par le conseil d'administration de la Société. La formule exige la notation de chaque caisse populaire et credit union selon une évaluation des risques.

Le montant des actifs des fonds en fiducie est ajusté annuellement selon les exigences de la formule. Il en résulte une contribution aux fonds en fiducie ou une distribution du fonds aux offices de stabilisation.

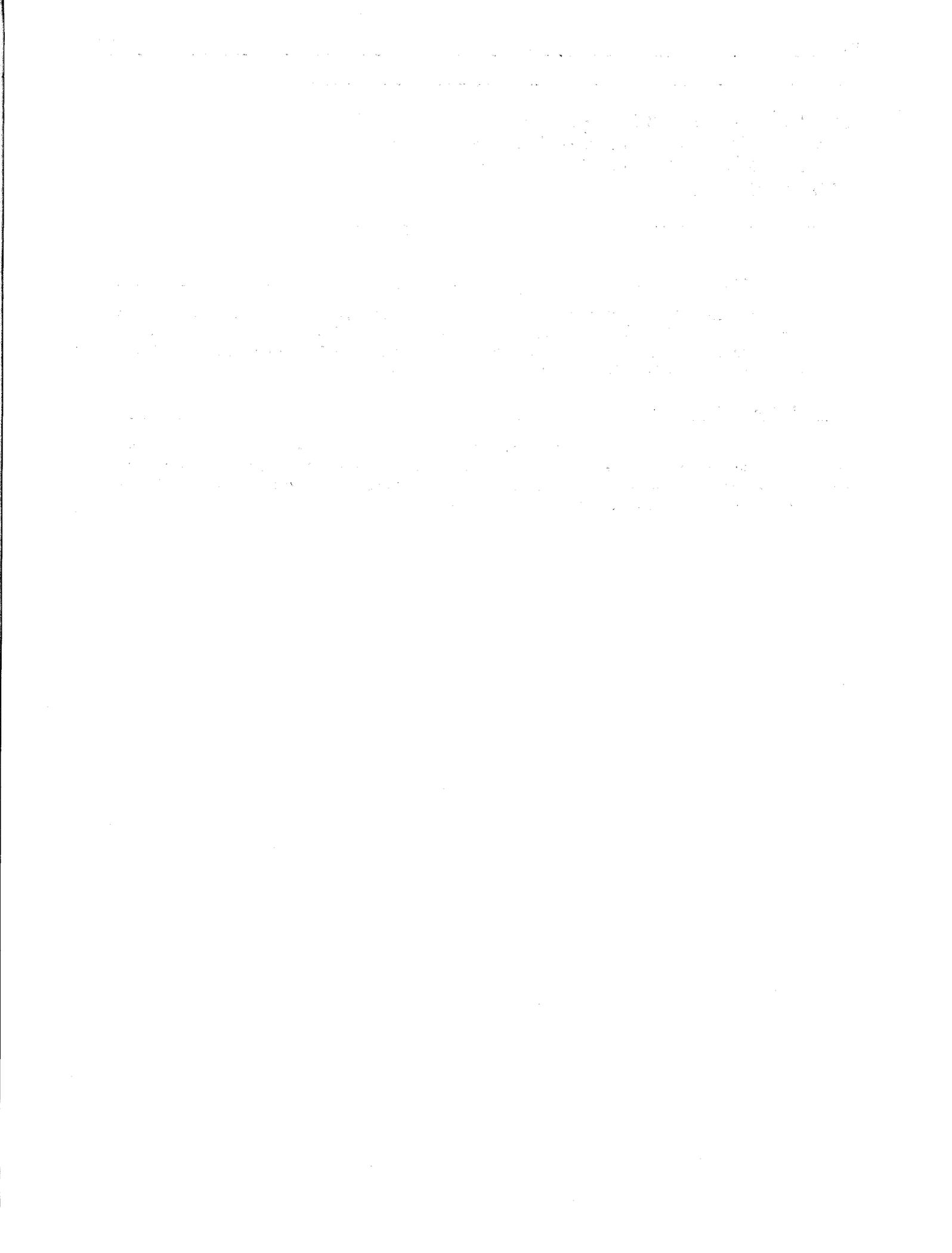
**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2002**

5. Fonds d'assurance-dépôts (suite)

Au 31 décembre 2002, le solde du compte du fonds en fiducie géré par l'Office de Stabilisation de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée se chiffrait à 490 905 \$ (2001 – 906 938 \$). Le solde du compte du fonds en fiducie géré par la Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited à la même date était de 628 428 \$ (2001 - 485 555 \$).

6. Entreprises apparentées

Les opérations entre la Société, les deux offices de stabilisation et les deux fonds en fiducie sont considérées comme étant des opérations entre entreprises apparentées. Chaque office de stabilisation nomme deux administrateurs pour siéger au conseil d'administration de la Société. Chaque office de stabilisation exerce une influence notable sur les opérations de la Société.



SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
RAPPORT ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2003



Deloitte & Touche LLP
Brunswick House
44 Chipman Hill
P.O. Box 6549, Station A
Saint John, New Brunswick
E2L 4R9

Tel: (506) 632-1080
Fax: (506) 632-1210 (7th Floor)
Fax: (506) 637-9460 (8th Floor)

**Deloitte
& Touche**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

L'honorable Marilyn Trenholme Counsell, M.D.
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Madame,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2003 et les états consolidés des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche LLP

Comptables agréés
Le 12 mai 2003

**Deloitte
Touche
Tohmatsu**

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en millions)

	2003	2002 Retraité (voir la note 2)
PRODUITS		
Ventes d'électricité (note 3)		
À l'intérieur de la province	993 \$	919 \$
À l'extérieur de la province	227	359
Autres	53	41
	<u>1 273</u>	<u>1 319</u>
CHARGES		
Achats d'électricité	112	103
Combustibles	415	389
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	364	339
Amortissement et déclassement (note 4)	216	213
	<u>1 107</u>	<u>1 044</u>
Bénéfice avant frais de financement	166	275
Frais de financement (note 5)	243	256
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE	(77)	19
DÉFICIT		
Solde d'ouverture du déficit (montant antérieurement déclaré)		(164)
Incidence d'une modification de convention comptable (note 2)		45
Solde d'ouverture du déficit (montant retraits)	<u>(100)</u>	<u>(119)</u>
Déficit à la fin	<u><u>(177) \$</u></u>	<u><u>(100) \$</u></u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

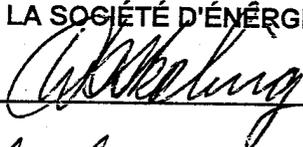
BILAN CONSOLIDÉ

au 31 mars 2003

(en millions)

	2003	2002 Retraité (voir la note 2)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)		
Terrains, bâtiments, installations et matériel, au coût	5 607 \$	5 458 \$
Moins : amortissement cumulé	<u>2 725</u>	<u>2 598</u>
	<u>2 882</u>	<u>2 860</u>
ACTIF À LONG TERME		
Fonds en fiducie au titre du combustible nucléaire irradié (note 7)	<u>20</u>	<u>-</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme (note 8)	62	17
Débiteurs	188	169
Matières, fournitures et combustibles	98	102
Charges payées d'avance	<u>7</u>	<u>5</u>
	<u>355</u>	<u>293</u>
CHARGES REPORTÉES		
Frais reportés du service de la dette, moins les montants amortis	56	42
Prestations de retraite reportées (note 9)	68	61
Autres charges reportées (note 10)	<u>6</u>	<u>-</u>
	<u>130</u>	<u>103</u>
	<u>3 387 \$</u>	<u>3 256 \$</u>

AU NOM DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK


 _____, président du conseil


 _____, administrateur

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
 au 31 mars 2003
 (en millions)

	2003	2002 Retraité (voir la note 2)
DETTE À LONG TERME (note 11)		
Débiteures et autres emprunts	2 999 \$	2 530 \$
Moins : fonds d'amortissement	<u>387</u>	<u>359</u>
	<u>2 612</u>	<u>2 171</u>
PASSIF À COURT TERME		
Dette à court terme (note 12)	295	-
Créditeurs et charges à payer	184	149
Intérêts courus	71	73
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 11)	<u>132</u>	<u>719</u>
	<u>682</u>	<u>941</u>
PASSIF REPORTÉ		
Déclassement des installations et gestion du combustible nucléaire irradié (note 13)	225	209
Autres (note 14)	<u>45</u>	<u>35</u>
	<u>270</u>	<u>244</u>
DÉFICIT		
Déficit (note 2)	<u>(177)</u>	<u>(100)</u>
	<u><u>3 387 \$</u></u>	<u><u>3 256 \$</u></u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en millions)

	2003	2002 Retraité (voir la note 2)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(77) \$	19 \$
Montants imputés à l'exploitation ou portés à son crédit, mais n'entraînant pas de sorties de fonds au cours de l'exercice (note 15)	210	215
	<u>133</u>	<u>234</u>
Versement au fonds en fiducie au titre du combustible nucléaire irradié	(20)	-
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement	15	(35)
	<u>128</u>	<u>199</u>
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette, déduction faite du produit tiré du fonds d'amortissement	(829)	(229)
Paiements au fonds d'amortissement et revenus provenant de ce fonds	(56)	(56)
Produit tiré des obligations au titre de la dette à long terme	721	283
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	295	(102)
	<u>131</u>	<u>(104)</u>
INVESTISSEMENT		
Dépenses liées aux immobilisations corporelles	(219)	(140)
Produit de l'aliénation et contributions des abonnés	5	5
	<u>(214)</u>	<u>(135)</u>
RENTRÉES (SORTIES) NETTES	45	(40)
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME		
AU DÉBUT	<u>17</u>	<u>57</u>
À LA FIN	<u>62 \$</u>	<u>17 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2003
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (la «Société») a été constituée en société de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick en 1920, en vertu de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick. La mission de la Société consiste à fournir un approvisionnement continu d'électricité afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la province. Elle vise également à favoriser l'économie et l'efficacité dans la production, la distribution, l'approvisionnement, la vente et l'utilisation de l'électricité.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les états financiers comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale détenue en propriété exclusive, NB Coal Limited («NB Coal»).

a. Réglementation

La Société est réglementée en vertu d'un système où toute augmentation moyenne annuelle des tarifs supérieure à trois pour cent ou à l'indice des prix à la consommation, selon le montant le plus élevé, est assujettie à l'examen réglementaire de la Commission des entreprises de service public de la Province du Nouveau-Brunswick (la «Commission des entreprises de service public»). La Société doit également soumettre une demande à la Commission des entreprises de service public avant d'engager des dépenses supérieures à 75 millions de dollars relativement à l'amélioration, à l'entretien ou au déclassement d'une centrale.

b. Immobilisations corporelles

Le coût des ajouts aux immobilisations corporelles comprend le coût initial des services de sous-traitance, de la main-d'œuvre directe et du matériel, des intérêts sur les fonds utilisés durant la construction et des frais indirects d'administration et autres frais, moins les crédits pour la valeur de l'électricité produite pendant la période de mise en service. Les immobilisations corporelles comprennent aussi la valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'égard de l'évacuation du combustible nucléaire irradié et au déclassement des centrales thermiques et nucléaire.

Les intérêts engagés durant la construction sont capitalisés mensuellement d'après le coût des emprunts à long terme. Lorsque des actifs importants sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf, les intérêts engagés durant la construction sont passés en charges selon la valeur comptable nette de l'actif en question.

Les contributions aux frais de construction, qui incluent des montants reçus des clients de même que les subventions pour la recherche et le développement à l'égard des nouvelles installations, sont portées en diminution du coût des actifs connexes. Les montants reçus des clients sont amortis sur la vie utile prévue des actifs en question.

Le coût des actifs du réseau de distribution mis hors service, déduction faite des montants liés au démantèlement et à la récupération, est imputé à l'amortissement cumulé. Quant à toutes les autres immobilisations corporelles vendues, le coût et l'amortissement cumulé sont éliminés des comptes, et le gain ou la perte résultant de l'aliénation est porté aux résultats.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2003
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b. Immobilisations corporelles (suite)

La Société calcule l'amortissement de tous les actifs à des taux permettant d'amortir leur coût, déduction faite de la valeur de récupération prévue, sur leur vie utile prévue. La vie utile prévue des immobilisations est analysée périodiquement, et toute modification est appliquée prospectivement. L'amortissement est interrompu provisoirement lorsque des biens importants sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf. L'amortissement de certaines pièces du matériel minier est calculé d'après une méthode d'amortissement croissant, le montant de l'amortissement étant fondé sur le montant du remboursement de la dette s'y rapportant requis au cours de l'exercice. Tous les autres actifs sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement est calculé sur le coût net des immobilisations corporelles qui ont fait l'objet de subventions et sur les montants reçus des clients.

Les principales catégories d'immobilisations corporelles ont été amorties suivant leur vie utile estimative moyenne comme suit :

Actifs	Années
Centrales hydroélectriques	70
Centrales thermiques	35
Centrale nucléaire	27*
Centrales à turbine à combustion	25
Postes et sous-stations	40
Réseau de transport	de 35 à 55
Réseau de distribution	de 10 à 35
Bâtiments	
- Généraux	40
- Siège social	50
Système de communications et systèmes informatiques	de 3 à 15
Matériel minier	de 20 à 35
Véhicules	de 4 à 10

* La vie utile de la centrale nucléaire est passée de 25 ans à 27 ans, à compter du 1^{er} avril 2002.

c. Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme sont présentés au coût et représentent les soldes auprès de banques et les placements dans des instruments du marché monétaire.

d. Stocks

Les stocks de matériel et de fournitures, ainsi que de combustibles, sauf le combustible nucléaire, sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au coût selon la méthode de l'épuisement successif.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2003
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e. Frais reportés du service de la dette

La Société amortit les escomptes et les primes sur débentures, les frais d'émission ainsi que les intérêts reportés ayant trait au refinancement de la dette sur la durée de chacune des émissions concernées.

f. Opérations de change

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens (CA) aux taux de change en vigueur à la date du bilan, sauf lorsqu'un contrat de change à terme est acquis dans le cadre d'une opération de couverture, auquel cas le taux fixé en vertu du contrat est utilisé pour la conversion. Les gains et les pertes de change découlant de la conversion sont inscrits dans les résultats.

g. Dette à long terme

La dette à long terme est inscrite au bilan au coût. La juste valeur estimative de cette dette est présentée dans les notes complémentaires et elle est établie en fonction de la valeur marchande ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres d'emprunt assortis de conditions et d'échéances analogues. Il est à noter toutefois que la juste valeur estimative n'inclut pas les coûts qui seraient engagés pour échanger ou rembourser la dette.

h. Déclassement des installations et gestion du combustible nucléaire irradié

Afin de pourvoir aux coûts estimatifs futurs relatifs à l'évacuation permanente du combustible nucléaire irradié et au déclassement des centrales thermiques et nucléaire pour que les emplacements ne soient plus, par conséquent, assujettis à un usage restreint, la Société constate ces passifs en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent. La Société ne pourvoit pas aux coûts estimatifs futurs relatifs au déclassement des centrales hydroélectriques puisqu'elle n'a pour l'instant aucunement l'intention de déclasser ces immobilisations.

Les coûts suivants ont été comptabilisés comme passif au 31 mars 2003 :

- la valeur actualisée estimative des coûts de déclassement des centrales thermiques et nucléaire à la fin de leur vie utile respective;
- la valeur actualisée estimative des coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié qui doivent être engagés peu importe le volume de combustible irradié;
- la valeur actualisée estimative des coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des volumes réels de combustible irradiés jusqu'au 31 mars 2003.

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte du combustible produit chaque année, et le montant correspondant est imputé aux frais de combustible à l'état des résultats.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2003
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h. Déclassement des installations et gestion du combustible nucléaire irradié (suite)

Les passifs liés au déclassement des centrales thermiques et nucléaire et à la gestion du combustible irradié sont ajustés pour refléter l'écoulement du temps par le calcul d'un accroissement (intérêt) sur les passifs. La charge d'accroissement est calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de la Société et est incluse dans la charge d'amortissement.

Les coûts estimatifs futurs sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales thermiques et nucléaire, du coût du transport des matières radioactives vers des installations d'évacuation permanente et des estimations des taux d'inflation futurs.

Les charges engagées de façon régulière à l'égard de la gestion du combustible nucléaire irradié et du déclassement des installations sont imputées aux comptes du passif reporté.

Étant donné les progrès technologiques potentiels en matière de déclassement et de gestion du combustible nucléaire irradié, et en raison des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, la Société met périodiquement ses calculs à jour.

i. Régimes de retraite

Les salariés de la Société souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la Province du Nouveau-Brunswick. Ce régime interentreprises offre des pensions établies d'après le nombre d'années de service et la moyenne des cinq années consécutives où les gains ont été les plus élevés. La Société et ses salariés versent des cotisations au régime comme le stipulent la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* et ses règlements. NB Coal maintient un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées contributif pour ses salariés.

Les coûts des deux régimes de retraite sont déterminés au moyen d'une évaluation actuarielle fondée sur la méthode prospective au prorata des années de service ainsi que sur les hypothèses que la direction juge les plus probables.

Les gains et les pertes actuariels excédant de 10 % l'actif du régime de retraite et les obligations au titre des prestations constituées, selon le montant le plus élevé, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés. L'actif transitoire (la juste valeur marchande de l'actif du régime de retraite moins les obligations au titre des prestations constituées, comme il a été déterminé le 1^{er} avril 2000) est amorti sur la durée moyenne du reste de la carrière active des groupes de salariés.

j. Allocations de retraite

La Société a constitué pour les salariés un programme d'allocations de retraite qui prévoit un règlement forfaitaire d'une semaine de paie, jusqu'à concurrence de 26 semaines, pour chaque année complète de service continu. La valeur actuarielle des obligations au titre des allocations de retraite constituées pour services passés est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2003
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k. Programmes de retraite anticipée

Le coût total de ces programmes est imputé aux résultats dans l'année où les programmes sont mis sur pied, sans tenir compte de la date à laquelle les versements sont réellement effectués.

l. Produits

Les clients de l'usage domestique et de l'usage général font l'objet d'une facturation mensuelle selon un système de facturation cyclique. La facturation de tous les autres clients a lieu à la fin de chaque mois. Les produits afférents à des éléments non facturés à la fin de toute période comptable sont estimés et inscrits aux comptes.

m. Instruments financiers dérivés

La Société recourt régulièrement aux instruments financiers dérivés suivants pour gérer les risques énumérés ci-après :

- taux d'intérêt
- change
- prix de l'électricité, du mazout et du gaz naturel

Conformément à ses conventions et objectifs de couverture, la Société ne souscrit des instruments financiers dérivés qu'à des fins de gestion des risques sous-jacents. La Société constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi qu'à l'égard des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture. Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est relié à un actif ou à un passif du bilan ou à une opération prévue donnée. Dès la mise en place d'une opération de couverture et sur une base régulière par la suite, la Société évalue l'efficacité des instruments dérivés pour ce qui est de compenser les fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts et par conséquent, leur admissibilité à la comptabilité de couverture.

Taux d'intérêt

La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé au refinancement futur de la dette. Les gains et les pertes découlant de ces swaps de taux d'intérêt qui respectent les critères de la comptabilité de couverture sont pris en compte au moment du règlement et sont, par conséquent, constatés uniquement au moment du refinancement de la dette. Les gains ou les pertes sont reportés et amortis sur la nouvelle durée de la dette. Si les swaps de taux d'intérêt ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture, l'instrument dérivé est constaté à sa juste valeur et toute variation de la juste valeur est immédiatement imputée aux résultats. Les gains ou les pertes découlant de swaps de taux d'intérêt auxquels la Société met fin sont constatés dans les actifs ou les passifs à court terme ou reportés du bilan et amortis sur la durée de la dette existante.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2003
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

m. Instruments financiers dérivés (suite)

Change

La Société conclut des contrats de change à terme portant sur l'échange de dollars canadiens en dollars américains ou des swaps de devises pour couvrir le risque de change lié à ses achats prévus en dollars américains, et aux remboursements de capital et d'intérêt sur la dette à long terme libellée en dollars américains.

Les gains ou les pertes découlant des contrats de change à terme visant les achats en dollars américains qui respectent les critères de la comptabilité de couverture sont constatés aux résultats à la date du règlement. Si l'opération de couverture ne respecte pas les critères de la comptabilité de couverture, l'instrument dérivé est présenté à sa juste valeur et toute variation de la juste valeur est immédiatement imputée aux résultats.

Les gains ou les pertes découlant des contrats de change à terme et des swaps de devises visant les remboursements de capital et d'intérêt en dollars américains qui respectent les critères de la comptabilité de couverture sont constatés aux résultats à la date du règlement. Les intérêts courus sont calculés en fonction du taux couvert. L'encours de la dette libellée en dollars américains faisant l'objet de la couverture est converti en dollars canadiens au taux couvert. Si la Société met fin au swap de devises, le gain ou la perte réalisé est imputé aux actifs ou passifs à court terme ou reportés du bilan et amorti sur la durée de la dette.

La Société a en outre désigné certains actifs du fonds d'amortissement libellés en dollars américains comme couverture d'un montant de 239 millions de dollars US des débentures en circulation.

Prix de l'électricité, du mazout et du gaz naturel

La Société conclut périodiquement des swaps d'électricité afin de couvrir le risque relatif aux fluctuations des prix de l'électricité liées aux engagements de vente à l'exportation. La Société conclut aussi des swaps de mazout et de gaz naturel afin de couvrir le risque prévu lié aux fluctuations du coût du mazout lourd utilisé dans le cadre de l'exploitation de ses centrales et à un contrat d'acquisition reposant sur les prix du gaz naturel.

Les gains ou les pertes découlant de ces swaps qui respectent les critères de la comptabilité de couverture sont constatés à la date de règlement de ces swaps. Si ces swaps ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture ou qu'il n'est plus probable que l'achat ou la vente aura lieu selon les prévisions, l'instrument dérivé est présenté à sa juste valeur et toute variation de juste valeur est immédiatement imputée aux résultats.

n. Utilisation d'estimations

Généralités

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants inscrits au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2003
 (en millions)

2. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2002, la Société a adopté la norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'«ICCA») relative aux obligations du déclassement des installations et liées à la mise hors service d'immobilisations. La norme s'applique au passif au titre du déclassement des installations et de la gestion du combustible nucléaire irradié comptabilisé par la Société. La nouvelle norme prévoit la constatation de la valeur actualisée nette de ces passifs dans la période où l'obligation naît. Les résultats et les bénéfices non répartis des exercices précédents ont été retraités pour refléter la nouvelle norme. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence notable sur le bénéfice net de 2003 et de 2002. Le solde d'ouverture des bénéfices non répartis de l'exercice 2003 a été augmenté de 45 millions de dollars (45 millions de dollars en 2002). Après le retraitement des chiffres de l'exercice 2002, les immobilisations corporelles ont progressé de 20 millions de dollars et le passif au titre du déclassement des installations et de la gestion du combustible nucléaire irradié a diminué de 25 millions de dollars.

3. VENTES

- a) Les ventes d'électricité à la Province du Nouveau-Brunswick et à d'autres sociétés d'État sont comptabilisées selon les tarifs commerciaux standards.
- b) Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province comprennent des ventes de 128 millions de dollars (195 millions de dollars en 2002) à des entreprises d'électricité aux États-Unis.

4. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

	2003	2002
Amortissement	190 \$	199 \$
Charges liées au déclassement	26	14
	216 \$	213 \$

La variation de la vie utile de la centrale Point Lepreau de 25 ans à 27 ans a eu pour effet de diminuer l'amortissement de 17 millions de dollars en 2003. Au cours du même exercice, NB Coal a constitué un passif environnemental lié au traitement de l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive qui a fait accroître les charges liées au déclassement de 11 millions de dollars.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2003
 (en millions)

5. FRAIS DE FINANCEMENT

	2003	2002
Intérêts débiteurs	243 \$	247 \$
Moins les revenus tirés du fonds d'amortissement et des autres placements	<u>(27)</u>	<u>(24)</u>
	216	223
Frais de garantie du gouvernement provincial	18	19
Amortissement des frais reportés du service de la dette	6	4
Écarts de conversion non matérialisés	(3)	4
Écarts de conversion matérialisés	<u>15</u>	<u>11</u>
	252	261
Moins les intérêts capitalisés	<u>(9)</u>	<u>(5)</u>
	<u>243 \$</u>	<u>256 \$</u>

Les intérêts versés sur la dette au cours de l'exercice s'établissent à 257 millions de dollars (263 millions de dollars en 2002). Les intérêts reçus sur les placements au cours de l'exercice se chiffrent à 23 millions de dollars (22 millions de dollars en 2002).

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2003		2002	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Coût	Amortis- sement cumulé
Centrales électriques	3 731 \$	1 926 \$	3 725 \$	1 825 \$
Réseau de transport	278	126	272	121
Postes et sous-stations	417	213	408	203
Réseau de distribution	719	306	693	288
Bâtiments et biens-fonds	58	29	58	27
Système de communications et systèmes informatiques	79	34	62	26
Matériel minier et actifs correspondants	53	49	74	65
Véhicules	50	30	48	31
Actifs divers	17	12	20	12
Construction en cours*	205	-	98	-
	<u>5 607 \$</u>	<u>2 725 \$</u>	<u>5 458 \$</u>	<u>2 598 \$</u>

* Les travaux de construction en cours au 31 mars 2003 comprennent des dépenses de 59 millions de dollars pour le projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau. Le total des dépenses prévues pour le projet, soit 850 millions de dollars, n'a pas encore reçu l'approbation finale.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2003
 (en millions)

7. FONDS EN FIDUCIE AU TITRE DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la «LDCN»), de juridiction fédérale, est entrée en vigueur en novembre 2002. La LDCN oblige les grands propriétaires de déchets nucléaires au Canada à constituer un fonds en fiducie et à y faire des versements annuels pour financer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. En vertu de la LDCN, la Société a constitué un fonds en fiducie au titre du combustible irradié et y a versé 20 millions de dollars en 2002. La LDCN oblige la Société à verser 4 millions de dollars par année au cours des trois prochaines années (de 2003 à 2005) à son fonds en fiducie.

8. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

	2003	2002
Encaisse	60 \$	13 \$
Placements à court terme	2	4
	62 \$	17 \$

9. PRESTATIONS DE RETRAITE REPORTÉES

Comme en fait mention la note 1i), les salariés de la Société souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la Province du Nouveau-Brunswick (le «régime de retraite dans les services publics»). Des évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement en vue de déterminer le coût des prestations de retraite et d'établir le montant requis des cotisations. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite dans les services publics a été effectuée le 1^{er} avril 2002.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée fait appel aux hypothèses les plus probables de la direction ou du promoteur en vue de déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des prestations constituées, à partir d'une projection des salaires jusqu'à la date normale de retraite. Les calculs relatifs au régime de retraite ont été effectués en fonction d'un taux d'actualisation de 6,5 % sur l'obligation et d'un taux de rendement de l'actif de 7,5 %. Le taux des augmentations de salaire présumé est de 2,5 % et l'inflation, de 2 %.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2003
 (en millions)

9. PRESTATIONS DE RETRAITE REPORTÉES (suite)

Les coûts et obligations découlant du régime de retraite dans les services publics et du régime complémentaire de retraite de NB Coal attribuables à la quote-part de la Société dans ces régimes se résument comme suit au 31 mars 2003 :

	2003	2002
Actif de la caisse de retraite (valeur marchande)	<u>621</u> \$	<u>678</u> \$
Obligations au titre des prestations constituées	<u>756</u> \$	<u>676</u> \$
Excédent (déficit) du régime de retraite	<u>(135)</u> \$	<u>2</u> \$
Coût des prestations pour l'exercice	12 \$	10 \$
Intérêts sur les prestations constituées	45	43
Intérêts sur l'actif de la caisse de retraite	(51)	(49)
Amortissement du solde excédentaire transitoire	(3)	(4)
Amortissement des gains/pertes	<u>2</u>	<u>2</u>
Charge de retraite	<u>5</u> \$	<u>2</u> \$

Les salariés ont versé une cotisation de 10 millions de dollars (9 millions de dollars en 2002) tandis que la Société a versé 12 millions de dollars (11 millions de dollars en 2002) au régime au cours de l'exercice. Les versements de prestations du régime aux retraités ont atteint 28 millions de dollars (29 millions de dollars en 2002). L'excédent de l'ensemble des cotisations versées à ce jour au régime de retraite sur la charge de retraite, qui s'élève à 68 millions de dollars (61 millions de dollars en 2002), fait l'objet d'un compte d'actif distinct à la rubrique Charges reportées.

10. AUTRES CHARGES REPORTÉES

Les autres charges reportées comprennent un paiement anticipé de 5 millions de dollars pour les frais de manutention liés à la livraison d'Orimulsion à Coleson Cove et un placement de 1 millions de dollars dans un projet de transport. Le paiement anticipé des frais de manutention du combustible sera imputé aux frais de combustible en fonction du volume de combustible livré.

11. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Débetures garanties par la Province du Nouveau-Brunswick	125 \$	125 \$
Débetures et billets détenus par la Province du Nouveau-Brunswick	2 998	3 114
Autres emprunts	<u>8</u>	<u>10</u>
	3 131	3 249
Moins : paiements exigibles à moins d'un an	<u>132</u>	<u>719</u>
	<u>2 999</u> \$	<u>2 530</u> \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2003
 (en millions)

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Débetures et billets

Échéance	Taux d'intérêt moyen	Canadiens	Américains	2003	2002
Exercices se terminant les :					
31 mars 2003	8,0 %				685
31 mars 2004	7,5 %	100	-	100	100
31 mars 2005	-	-	-	-	-
31 mars 2006	5,9 %	400	-	400	200
31 mars 2007	6,8 %	70	-	70	70
31 mars 2008	4,8 %	-	317	317	-
1 an à 5 ans	5,8 %	570	317	887	1 055
6 ans à 10 ans	7,5 %	1 300	159	1 459	975
11 ans à 30 ans	8,4 %	250	527	777	1 209
Débetures et billets		2 120 \$	1 003 \$	3 123 \$	3 239 \$
Emprunts remboursables en versements annuels, comprenant le capital et les intérêts, à des taux variant de 4,5 % à 8,25 % par année jusqu'en 2011				8	10
Total de la dette à long terme				3 131 \$	3 249 \$

Le solde des débetures libellées en dollars américains en circulation au 31 mars 2003 s'élève à 650 millions de dollars US. La quasi-totalité de la dette en devises fait l'objet des opérations de couverture décrites ci-après.

Le taux d'intérêt nominal moyen pondéré de toutes les débetures et de tous les billets en circulation au 31 mars 2003 est de 7,24 % (8,06 % en 2002).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2003
 (en millions)

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Remboursement de la dette à long terme

Les versements à effectuer sur la dette à long terme et les obligations relatives au fonds d'amortissement à l'égard de la dette impayée au 31 mars 2003 sont les suivants pour chacun des exercices compris dans la période de cinq ans se terminant le 31 mars 2008 :

	Versements à effectuer sur la dette et obligations relatives au fonds d'amortissement (en millions de dollars)
Exercice se terminant le 31 mars 2004	132
Exercice se terminant le 31 mars 2005	31
Exercice se terminant le 31 mars 2006	431
Exercice se terminant le 31 mars 2007	97
Exercice se terminant le 31 mars 2008	341

Les taux de change en vigueur au 31 mars 2003 ou les taux applicables des opérations de couverture sont utilisés pour la dette libellée en devises étrangères.

Swaps de devises

- a) Débentures à 7,625 %, échéant le 15 février 2013 – 100 millions de dollars US

La Société a conclu un swap de devises auprès de banques canadiennes qui a pour effet de fixer un taux d'intérêt réel de 7,75125 % sur le notionnel de cette dette équivalant à 159 millions de dollars CA.

- b) Débentures à 6,75 %, échéant le 15 août 2013 – 100 millions de dollars US

La Société a conclu un swap de devises auprès de banques canadiennes qui a pour effet de fixer un taux d'intérêt réel de 6,80025 % sur le notionnel de cette dette équivalant à 159 millions de dollars CA.

- c) Débentures à 3,50 %, échéant le 23 octobre 2007 – 200 millions de dollars US

La Société a conclu un swap de devises auprès de la Province du Nouveau-Brunswick qui a pour effet de fixer un taux d'intérêt réel de 4,7925 % sur le notionnel de cette dette équivalant à 317 millions de dollars CA.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2003
(en millions)

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Fonds d'amortissement

Le ministre des Finances de la Province du Nouveau-Brunswick maintient, à titre de fiduciaire de la Société, un fonds d'amortissement pour toutes les émissions de débentures, le cas échéant. Les revenus du fonds d'amortissement sont portés aux résultats de la Société. Les débentures de la Société détenues dans le fonds sont annulées à leur échéance ou à la date de leur remboursement. Les placements du fonds d'amortissement sont déduits de la dette à long terme, sauf lorsqu'il n'existe aucun droit de compensation juridiquement exécutoire. Le montant qui n'a fait l'objet d'aucune compensation et qui a été reclassé à titre de placements est négligeable en 2003 et en 2002. La Société a désigné certains actifs du fonds d'amortissement libellés en dollars américains comme couverture d'un montant de 239 millions de dollars US des débentures en circulation.

Frais de garantie

La Société paie annuellement des frais de garantie à la Province du Nouveau-Brunswick qui correspondent à 0,6489 % du total de la dette à long terme garantie par la Province, des débentures détenues par la Province et de la dette à court terme envers la Province, déduction faite du solde détenu dans le fonds d'amortissement, établi à la fin de l'exercice précédent.

12. DETTE À COURT TERME

La Société emprunte, à des fins temporaires, des fonds de la Province du Nouveau-Brunswick. Les emprunts à court terme contractés auprès de la Province du Nouveau-Brunswick totalisent 295 millions de dollars au 31 mars 2003 (0 millions de dollars en 2002).

À l'occasion, la Société peut également contracter des emprunts auprès de banques, lesquels sont remboursables sur demande. La Société dispose de marges de crédit bancaire, garanties par la Province du Nouveau-Brunswick, pour des emprunts à court terme totalisant 89 millions de dollars.

NB Coal a des marges de crédit bancaire totalisant 4 millions de dollars qui sont garanties par une cession générale de ses créances.

13. DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS ET GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

La centrale nucléaire de la Société produit des déchets nucléaires sous forme de faisceaux de combustible nucléaire radioactif. Le combustible nucléaire irradié devra être évacué et la centrale nucléaire, démantelée et déclassée à la fin de sa vie utile.

La Société devra aussi déclasser les centrales thermiques à la fin de leur vie utile.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2003
(en millions)

13. DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS ET GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Le passif au titre du déclassement des installations et de la gestion du combustible nucléaire irradié s'établit comme suit :

	2003	2002
<u>Gestion du combustible nucléaire irradié</u>		
Solde au début	56 \$	54 \$
Plus : passifs engagés	1	1
Plus : charge de désactualisation	4	4
Moins : dépenses	-	(3)
Solde à la fin	<u>61</u>	<u>56</u>
 <u>Déclassement de la centrale nucléaire</u>		
Solde au début	120	112
Plus : passifs engagés	-	-
Plus : charge de désactualisation	9	8
Moins : dépenses	-	-
Solde à la fin	<u>129</u>	<u>120</u>
 <u>Déclassement des centrales thermiques</u>		
Solde au début	33	31
Plus : passifs engagés	-	-
Plus : charge de désactualisation	2	2
Moins : dépenses	-	-
Solde à la fin	<u>35</u>	<u>33</u>
 Total du passif au titre du déclassement des installations et de la gestion du combustible nucléaire irradié à la fin	 <u>225 \$</u>	 <u>209 \$</u>

Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié

Le passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié représente le coût à engager pour la gestion des faisceaux de combustible nucléaire radioactif générés par la centrale nucléaire. Le passif repose sur les hypothèses clés suivantes :

- le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler le passif est de 445 millions de dollars;
- pour s'acquitter de l'obligation liée à la gestion du combustible nucléaire irradié, des dépenses en espèces devront être engagées jusqu'en 2047;
- le taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de la Société qui a servi à actualiser les flux de trésorerie estimatifs est de 7,1 %.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2003
 (en millions)

13. DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS ET GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Passif au titre du déclassement de la centrale nucléaire

Le passif au titre du déclassement de la centrale nucléaire représente les coûts à engager pour déclasser la centrale nucléaire après sa vie utile. Le passif repose sur les hypothèses clés suivantes :

- le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler le passif est de 468 millions de dollars;
- pour s'acquitter de l'obligation liée au déclassement de la centrale nucléaire, des dépenses en espèces devront être engagées jusqu'en 2052;
- le taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de la Société qui a servi à actualiser les flux de trésorerie estimatifs est de 7,1 %.

Passif au titre du déclassement des centrales thermiques

Le passif au titre du déclassement des centrales thermiques représente les coûts à engager pour déclasser les centrales thermiques après leur vie utile. Le passif repose sur les hypothèses clés suivantes :

- le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler le passif est de 93 millions de dollars;
- pour s'acquitter de l'obligation liée au déclassement des centrales thermiques, des dépenses en espèces devront être engagées jusqu'en 2033;
- le taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de la Société qui a servi à actualiser les flux de trésorerie estimatifs est de 7,1 %.

14. AUTRES PASSIFS REPORTÉS

	2003	2002
Programmes de retraite anticipée	24 \$	27 \$
Programme d'allocations de retraite	13	10
Autres avantages sociaux futurs à payer	1	-
Obligation environnementale de NB Coal	11	-
	49	37
Moins : les montants échéant à moins d'un an	4	2
	45 \$	35 \$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2003
(en millions)

14. AUTRES PASSIFS REPORTÉS (suite)

Obligation au titre des allocations de retraite

La Société a constitué pour les salariés le programme d'allocations de retraite décrit à la note 1j). Les calculs actuariels servent à déterminer le montant des obligations de la Société au titre des allocations de retraite. La méthode actuarielle utilisée fait appel aux hypothèses les plus probables de la direction pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des allocations de retraite constituées d'après une projection des salaires jusqu'à la date normale de retraite. Le taux d'intérêt ayant servi au calcul de cette obligation s'élève à 6,5 %, et le taux de croissance présumé des salaires est de 2,5 %. Les plus récents calculs actuariels datent du 1^{er} avril 2002.

L'obligation au titre des allocations de retraite s'élève à 27 millions de dollars au 31 mars 2003 (24 millions de dollars en 2002). La charge au titre des allocations de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 s'établit à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2002). L'excédent du montant cumulatif passé en charges sur les montants versés en vertu du programme d'allocations de retraite est présenté à titre de passif reporté.

Obligation environnementale de NB Coal

Au cours de l'exercice, la Société et sa filiale, NB Coal, ont élaboré un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Le plan prévoit la construction d'une usine permanente de traitement des eaux qui servira à traiter les eaux de cet emplacement aussi longtemps que ce sera nécessaire. Au cours de l'exercice, NB Coal a constaté une obligation environnementale correspondant à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus.

15. MONTANTS IMPUTÉS À L'EXPLOITATION OU PORTÉS À SON CRÉDIT MAIS N'ENTRAÎNANT PAS DE SORTIES DE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

	2003	2002
Amortissement et déclassement	216 \$	213 \$
Amortissement des frais reportés du service de la dette	6	4
Écarts de conversion non matérialisés	(3)	4
Évacuation de combustible nucléaire irradié pendant l'exercice	1	1
Charges liées au programme de retraite moins les versements en espèces s'y rapportant	3	2
Réduction de la charge de retraite	(7)	(9)
Autres charges reportées	(6)	-
	<u>210 \$</u>	<u>215 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2003
(en millions)

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de change

Au 31 mars 2003, la Société détient des contrats de change à terme représentant des engagements d'achat nets de 263 millions de dollars US (355 millions de dollars US en 2002), échéant au cours des dix-huit prochains mois. Le taux de change moyen pondéré garanti par ces contrats s'établit à 1,5554.

La juste valeur des contrats de change à terme s'élève à 409 millions de dollars (568 millions de dollars en 2002) au 31 mars 2003. Si les contrats avaient fait l'objet d'un règlement au 31 mars 2003, la perte aurait été de 17 millions de dollars (gain de 12 millions de dollars en 2002).

Au 31 mars 2003, la Société détient des swaps de devises qui couvrent efficacement les paiements de capital et d'intérêt de la dette sous-jacente de 400 millions de dollars US. La dette a été convertie au taux de change moyen pondéré de 1,5883 et le taux d'intérêt était de 6,04 %. Si les swaps de devises avaient été réglés au 31 mars 2003, la perte se serait élevée à 21 millions de dollars.

La Société a couvert une tranche de 239 millions de dollars de l'encours de sa dette de 250 millions de dollars US à l'aide de certains actifs du fonds d'amortissement libellés en dollars américains.

Gestion du risque lié au prix des combustibles

Au 31 mars 2003, la Société détient des swaps de prix du mazout lourd d'un montant total de 84 millions de dollars (79 millions de dollars en 2002), qui viennent à échéance au cours des dix-huit prochains mois. La juste valeur marchande de ces swaps s'établit à 92 millions de dollars au 31 mars 2003 (89 millions de dollars en 2002).

Au 31 mars 2003, la Société détient des swaps de prix du gaz naturel d'un montant total de 8 millions de dollars (15 millions de dollars en 2002), qui viennent à échéance au cours des douze prochains mois. La juste valeur marchande de ces swaps au 31 mars 2003 est de 11 millions de dollars (19 millions de dollars en 2002).

En vertu de ces swaps, la Société convient d'échanger des paiements mensuels selon un calcul fondé sur l'écart entre un prix fixe pour une quantité de combustible donnée et le prix variable mensuel cumulatif s'appliquant à la même quantité de combustible. L'écart devant faire l'objet d'un versement ou d'un encaissement est pris en compte dans le coût du combustible.

Si les swaps en cours pour lesquels la Société accumule des gains et des pertes avaient fait l'objet d'un règlement au 31 mars 2003, le gain se serait élevé à 8 millions de dollars dans le cas des swaps de prix du mazout lourd (gain de 10 millions de dollars en 2002) et de 3 millions de dollars pour les swaps de prix du gaz naturel (gain de 4 millions de dollars en 2002).

Gestion du risque lié au prix de l'électricité

Au 31 mars 2003, la Société ne détient aucun swap de prix de l'électricité (8 millions de dollars en 2002). La juste valeur marchande de ces swaps au 31 mars 2002 était de 9 millions de dollars et la perte non constatée se chiffrait à 1 million de dollars.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 31 mars 2003

(en millions)

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Gestion du risque de taux d'intérêt**

Au 31 mars 2003, la Société ne détient aucun swap de taux d'intérêt. Au 31 mars 2002, les swaps visaient un notional de 225 millions de dollars et la perte non constatée se chiffrait à 4 millions de dollars.

Juste valeur de la dette et du fonds d'amortissement

Au 31 mars 2003, la juste valeur estimative de la dette à long terme s'établit à 3 639 millions de dollars, contre une valeur comptable de 3 131 millions de dollars (3 685 millions de dollars contre 3 249 millions de dollars en 2002). Au 31 mars 2003, la juste valeur estimative de l'ensemble du fonds d'amortissement s'établit à 420 millions de dollars, contre une valeur comptable de 387 millions de dollars (381 millions de dollars contre 359 millions de dollars en 2002).

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. La Société effectue des évaluations exhaustives des débiteurs avant d'octroyer du crédit et surveille activement la santé financière de ses débiteurs de façon régulière. La juste valeur estimative du risque de crédit est réputée correspondre à la somme des débiteurs, déduction faite des réserves applicables, et du total des gains bruts non matérialisés sur les instruments financiers. Déduction faite des réserves applicables, les débiteurs se chiffrent à 188 millions de dollars (169 millions de dollars en 2002). Déduction faite des gains, les pertes brutes non matérialisées découlant de la gestion du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix des combustibles s'élèvent à 27 millions de dollars (un gain de 21 millions de dollars en 2002).

17. ENGAGEMENTS**Remise à neuf de la centrale de Coleson Cove**

En décembre 2002, la Société a reçu les approbations sur le plan environnemental et commencé les travaux de construction pour la remise à neuf de la centrale de 998 MW de Coleson Cove qui sera convertie en une centrale alimentée à l'Orimulsion. Au 31 mars 2003, les dépenses se chiffrent à 106 millions de dollars. Le coût estimatif de la remise à neuf totalise 747 millions de dollars. La remise à neuf et la conversion devraient être achevées d'ici novembre 2004.

Quai de Belledune

La Société a conclu un contrat de location-exploitation visant les installations portuaires à Belledune. Le contrat, qui prendra fin en 2013, prévoit une option de renouvellement de vingt ans et des charges annuelles d'environ 5 millions de dollars.

Centrale de Courtenay Bay

La Société a conclu un contrat de location des installations qui échoit en 2021 et est assorti d'une option de prorogation de cinq ans. Le locataire a rééquipé la centrale existante de 100 MW pour la transformer en une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 280 MW, dont l'exploitation commerciale a débuté en septembre 2001.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2003
 (en millions)

17. ENGAGEMENTS (suite)

La Société a également conclu un contrat d'achat d'électricité et d'accès au transport connexe qui prend fin en 2021 et est assorti d'une option de prorogation de cinq ans avec le même tiers. La Société achètera toute l'énergie électrique produite par la centrale au gaz naturel à cycle combiné de 280 MW au cours de la période hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars et, à l'occasion, une partie ou la totalité de l'énergie électrique produite au cours de la période estivale.

Contrat de transport du gaz

La Société a conclu un contrat échéant en 2015 portant sur le transport garanti du gaz naturel vers la centrale rééquipée de Courtenay Bay. Le coût du transport sera recouvré auprès du locataire de la centrale dont le nom figure dans le contrat de location.

Approvisionnement en Orimulsion

En 1990, la Société a conclu un contrat d'une durée de vingt ans portant sur l'achat d'Orimulsion pour la centrale de Dalhousie, contrat qui est reconduit d'une année à l'autre, à moins d'une résiliation de la part de l'une des parties. La Société a également signé un protocole d'entente d'une durée de vingt ans visant l'achat d'Orimulsion pour la centrale de Coleson Cove à compter de 2004.

Délestage et livraison de combustible

La Société a signé un protocole d'entente d'une durée de vingt ans qui porte sur l'utilisation d'installations qui serviront au délestage du combustible se trouvant dans des navires-citernes marins, à l'entreposage temporaire du combustible et à la livraison du combustible par pipeline vers la centrale de Coleson Cove.

Matériel informatique

La Société a conclu des contrats de location-exploitation de matériel informatique. Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu des contrats de location sont les suivants :

	2003	2002
2004	4 \$	4 \$
2005	3	3
2006	1	2
	<u>8 \$</u>	<u>9 \$</u>

18. ÉVENTUALITÉ

Le gouvernement canadien a ratifié le protocole de Kyoto. Comme les gouvernements fédéral et provincial n'ont pas encore parachevé les plans de mise en œuvre, il est actuellement impossible pour la Société d'estimer toutes les incidences qu'aura cette ratification sur ses activités futures.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2003
(en millions)

19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Restructuration de la Société

En avril 2003, la Province du Nouveau-Brunswick a promulgué la *Loi sur l'électricité*. Cette loi prévoit ce qui suit :

- La restructuration de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick en cinq corporations de la Couronne :
 - Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick;
 - Corporation d'énergie nucléaire Nouveau-Brunswick;
 - Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick;
 - Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick;
 - Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick.
- La création d'une corporation appelée l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick. Le principal objectif de cet organisme sans but lucratif sera de diriger de façon indépendante les opérations et de maintenir la fiabilité du réseau qu'il contrôle.
- La constitution de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick. Cette corporation aura pour but de faciliter la conversion de la dette de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick à des niveaux d'endettement acceptables dans les corporations en exploitation au moyen d'un swap d'instruments de dette contre des instruments de capitaux propres et de prendre en charge et de réduire la tranche restante des dettes de la Corporation. Les paiements versés par les corporations en exploitation à la Corporation financière de l'électricité, sous forme de dividendes et de paiements spéciaux, serviront au service ou au remboursement de la dette prise en charge par la Corporation financière de l'électricité.

La Loi prévoit en outre que la Province du Nouveau-Brunswick peut :

- faire en sorte que la Corporation de production vende l'ensemble ou une partie de ses actifs que sont les installations de production de Coleson Cove ou qu'elle conclue un arrangement, y compris une fiducie, un bail ou un crédit-bail, un partenariat ou un contrat de société, une entente exécutoire ou un arrangement pour former une coentreprise relativement aux installations de production de Coleson Cove;
- faire en sorte que la Corporation d'énergie nucléaire conclue un arrangement, y compris une fiducie, un bail ou un crédit-bail, un partenariat ou un contrat de société, une entente exécutoire ou un arrangement pour former une coentreprise relativement aux installations de production d'énergie nucléaire de Point Lepreau;
- permettre à l'exploitant du réseau d'établir les règles du marché de l'électricité pour le Nouveau-Brunswick;
- décréter le transfert ou la mutation, selon le cas, des dirigeants, des employés, des actifs, des passifs, des droits et des obligations de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick à la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick, aux quatre corporations en exploitation, à l'exploitant du réseau et à la Corporation financière de l'électricité. Le transfert des actifs, des passifs, des droits et des obligations sera effectué à la valeur comptable.

La Loi a reçu la sanction royale le 11 avril 2003 et devrait entrer en vigueur par proclamation au cours de l'exercice 2003-2004.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2003
(en millions)

19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (suite)

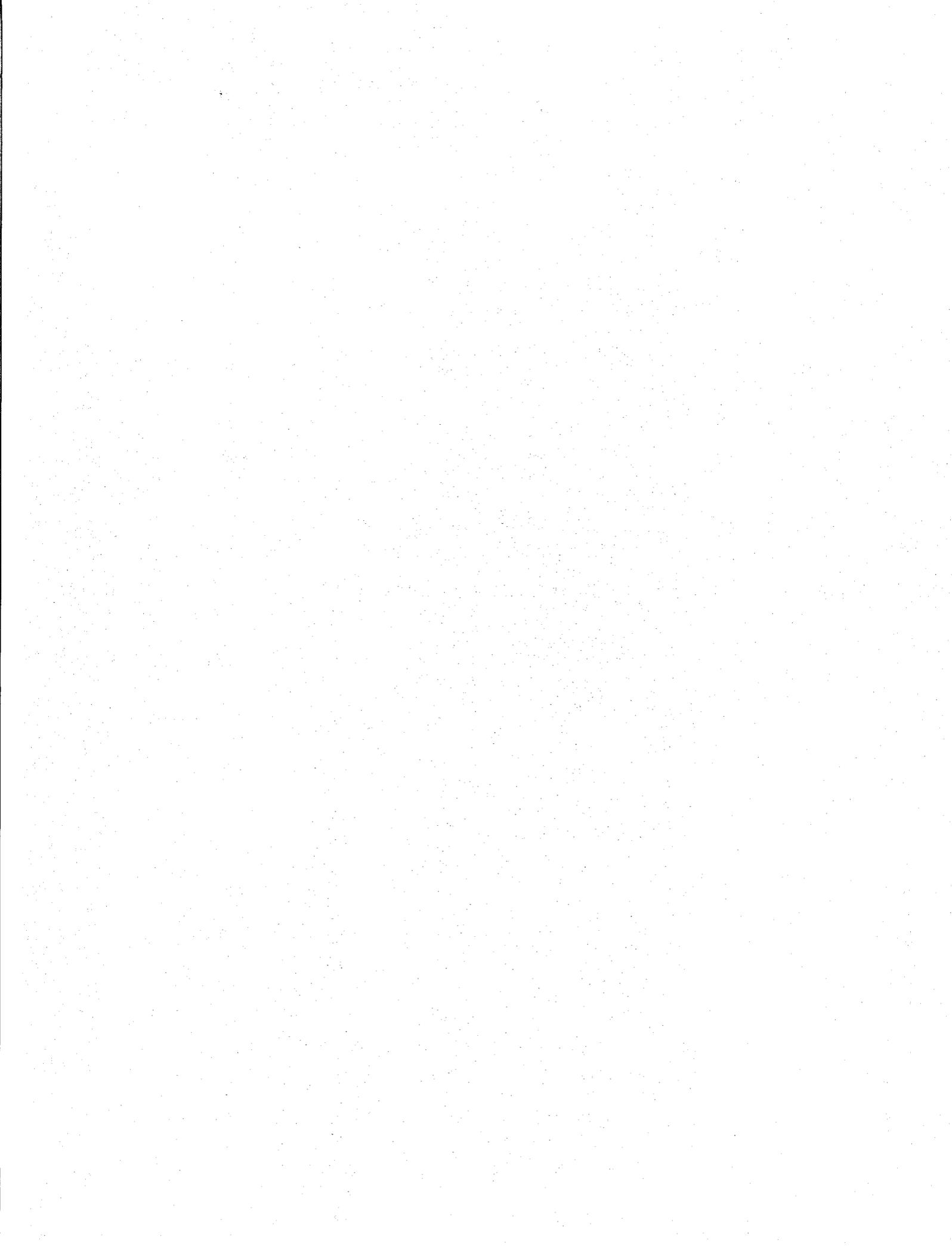
Restructuration de la Société (suite)

Les corporations en exploitation devront :

- fonctionner sur une échelle commerciale et atteindre les objectifs fixés à l'égard du rendement des capitaux propres;
- contracter des emprunts non garantis par la Province, sauf dans le cas de la Corporation d'énergie nucléaire qui demeurera un mandataire de la Couronne;
- effectuer les paiements en remplacement des impôts et des dividendes.

20. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice 2002 ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice 2003.





États financiers de la

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Exercice terminé le 31 mars 2003



KPMG LLP
Chartered Accountants
Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2003 et l'état des produits et des charges de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Fredericton Canada

Le 15 avril 2003



SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Bilan

31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

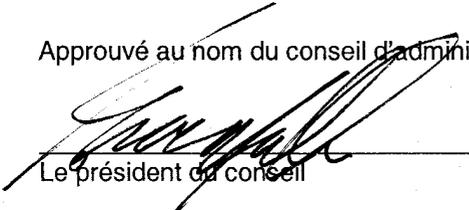
	2003	2002
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	10 507 \$	10 858 \$
Débiteurs - Fonds de retraite	976 396	1 112 864
Charges payées d'avance	226 189	149 527
	1 213 092	1 273 249
Immobilisations (note 3)	383 702	412 293
	1 596 794 \$	1 685 542 \$

Passif et apports reportés

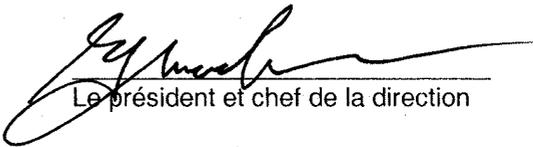
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 147 152 \$	1 172 427 \$
Taxe de vente harmonisée	65 940	100 822
	1 213 092	1 273 249
Apports reportés relatifs aux immobilisations	383 702	412 293
Engagement (note 4)		
	1 596 794 \$	1 685 542 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Produits		
Honoraires		
Fonds de retraite dans les services publics	3 784 711 \$	3 307 591 \$
Fonds de retraite des enseignants	3 480 007	3 108 129
Fonds de retraite des juges	26 998	24 390
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	166 310	130 319
Divers	4 424	2 072
	<u>7 462 450</u>	<u>6 572 501</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	3 149 031	3 383 446
Autres services (note 5)	4 074 362	2 989 290
Matériel et fournitures	72 747	69 446
Amortissement des immobilisations	166 310	130 319
	<u>7 462 450</u>	<u>6 572 501</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2003

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, qui a été promulguée le 11 mars 1996. La Société est exonérée d'impôts.

Son mandat prescrit par la loi est le suivant :

- agir en qualité de fiduciaire du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges (les « Fonds »);
- fournir des services de conseils en placement et offrir d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir l'avancement du secteur des services et des marchés financiers dans la province;
- prendre en considération les possibilités de placement dans la province lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement et;
- mener les autres activités ou tâches autorisées ou prescrites par la loi ou encore exigées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

1. Principales conventions comptables

a) Entité comptable

La Société est une entité distincte des fonds de retraite dont elle est fiduciaire. Cependant, les charges de la Société sont financées essentiellement par les Fonds.

b) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels indiqués à la note 3.

d) Constatation des produits

Les honoraires sont inscrits aux produits à mesure que les services sont rendus.

La Société comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis par des imputations aux résultats selon la méthode linéaire à des taux correspondant à ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations connexes.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2003

2. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car les renseignements sur ces flux se retrouvent facilement dans les autres états.

3. Immobilisations

				2003	2002
	Taux	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	33 1/3 %	518 911 \$	411 318 \$	107 593 \$	101 373 \$
Mobilier et matériel	8 %	339 917	158 860	181 057	188 891
Améliorations locatives	10 %	256 802	161 750	95 052	122 029
		1 115 630 \$	731 928 \$	383 702 \$	412 293 \$

4. Engagement

La Société loue des locaux aux termes d'un contrat de location-exploitation qui arrive à expiration le 31 janvier 2012.

Les paiements minimums futurs par année et au total, sont les suivants :

2004	245 700 \$
2005	245 700
2006	245 700
2007	245 700
Par la suite, jusqu'en 2012	1 187 550
	2 170 350 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

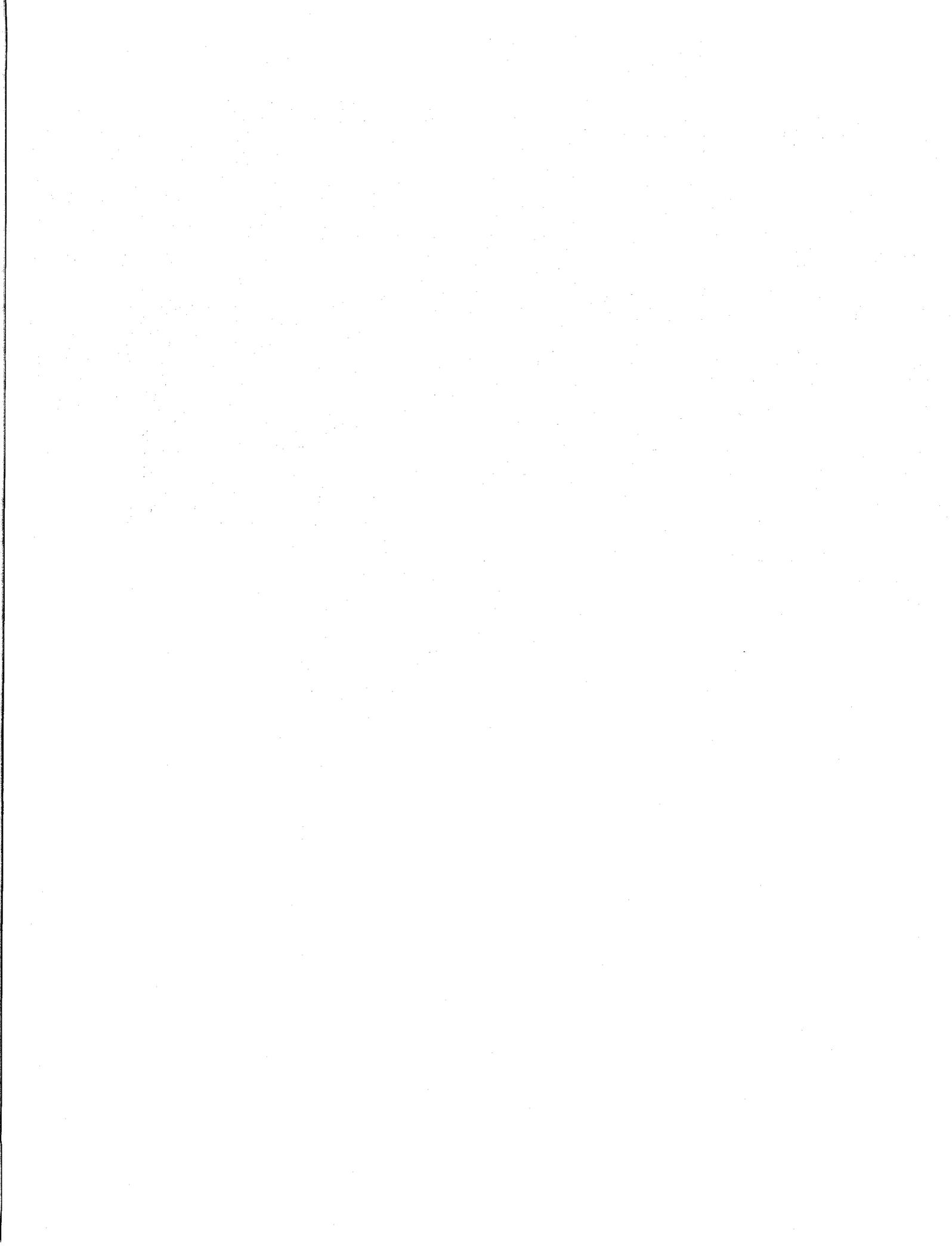
Exercice terminé le 31 mars 2003

5. Autres services

	2003	2002
Honoraires et frais des conseillers en placement	2 295 590 \$	1 451 314 \$
Services de garde	106 583	102 378
Déplacements	204 296	199 692
Loyer de bureaux	233 150	171 331
Services professionnels	389 616	335 815
Systèmes d'information	688 159	595 198
Divers	156 968	133 562
	4 074 362 \$	2 989 290 \$

6. Juste valeur des avoirs financiers et des passifs financiers :

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs - Fonds de retraite et des créditeurs et charges à payer de la Société rapproche de leur valeur comptable.



ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING

31 MARS 2003

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux administrateurs
de la Société de Kings Landing
Prince William (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de Kings Landing au 31 mars 2003 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 2 juin 2003

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
BILAN
31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	14 739 \$	22 744 \$
Encaisse affectée à l'acquisition d'immobilisations	28 343	-
Titres négociables	5 031	-
Débiteurs	22 423	12 201
Frais payés d'avance	21 601	18 140
Stocks (note 1(c))	76 361	83 760
	<u>168 498</u>	<u>136 845</u>
Collection Kings Landing (note 1(d))	1	1
Immobilisations nettes (note 1(e))	1 610 326	1 674 005
	<u>1 778 825 \$</u>	<u>1 810 851 \$</u>
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	106 296 \$	190 379 \$
Recettes reportées	20 506	24 242
	<u>126 802</u>	<u>214 621</u>
Partie non dépensée de subventions de capital (note 1(g))	1 603 369	1 636 861
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations	35 300	37 144
Actifs nets non affectés	13 354	(77 775)
	<u>48 654</u>	<u>(40 631)</u>
	<u>1 778 825 \$</u>	<u>1 810 851 \$</u>

Approuvé par le conseil

Présidente

Administrateur

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	Budget 2003	Réel 2003	Réel 2002
RECETTES			
Entrées	353 000 \$	386 876 \$	345 896 \$
Emporium	275 000	290 763	263 030
Service alimentaire	489 815	520 623	468 682
Programmes éducatifs	85 000	77 883	84 854
Autres revenus d'opération	113 000	80 236	121 409
	<u>1 315 815</u>	<u>1 356 381</u>	<u>1 283 871</u>
Subventions			
D'opération provinciale	1 327 900	1 329 691	1 347 179
Capital provinciale	60 000	60 000	74 998
D'urgence provinciale	-	92 400	59 682
D'unique provinciale	-	35 990	-
Autre	-	57 272	-
Programmes d'emplois	-	25 222	55 000
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture - projet du verger	-	15 000	-
Amortissement de la partie non dépensée de subventions de capital (note 1(g))	-	84 992	92 293
	<u>1 387 900</u>	<u>1 700 567</u>	<u>1 629 152</u>
	<u>2 703 715</u>	<u>3 056 948</u>	<u>2 913 023</u>
DÉPENSES			
Interprétation			
Exploitation	651 000	625 956	627 068
Éducatifs	98 500	88 862	96 154
Emporium	244 525	235 283	213 150
	<u>994 025</u>	<u>950 101</u>	<u>936 372</u>
Restauration			
Entretien	397 000	377 520	388 341
Sécurité	150 739	160 163	160 925
Restauration	324 000	346 060	332 810
	<u>871 739</u>	<u>883 743</u>	<u>882 076</u>
Service d'accueil	115 000	138 299	108 783
Relations publiques	231 000	190 966	244 958
Administration	273 000	320 680	317 557
Service alimentaire	400 985	397 038	408 836
Amortissement	-	86 836	94 294
	<u>1 019 985</u>	<u>1 133 819</u>	<u>1 174 428</u>
	<u>2 885 749</u>	<u>2 967 663</u>	<u>2 992 876</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>(182 034)\$</u>	<u>89 285 \$</u>	<u>(79 853)\$</u>

**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	Actifs nets investis en immobilisations	Actifs nets non affectés	Total 2003	Total 2002
Solde, début de l'exercice	37 144 \$	(77 775)\$	(40 631)\$	39 222 \$
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(1 844)	91 129	89 285	(79 853)
Solde, fin de l'exercice	35 300 \$	13 354 \$	48 654 \$	(40 631)\$

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Commentaires généraux sur les opérations

La Société de Kings Landing est une agence de la Couronne qui fut incorporée en vertu d'une loi législative du Nouveau-Brunswick. La société sert la population du Nouveau-Brunswick et les visiteurs de la province en opérant un village historique vivant comme étant un musée extérieur progressif et dynamique.

b) Constatation des revenus

La Société de Kings Landing suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les contributions sujet à des restrictions sont comptabilisées comme des revenus durant l'année durant laquelle les dépenses correspondantes ont été encourues. Les contributions sans restrictions sont comptabilisées comme revenus lorsque reçues ou recevables si le montant à recevoir peut être estimé raisonnablement et si la collection est raisonnablement assurée.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et la valeur de réalisation nette et comprend les items suivants :

	2003	2002
Emporium	56 060 \$	66 918 \$
Moins: Provision pour désuétude	(8 300)	(8 300)
	<u>47 760</u>	<u>58 618</u>
Tissus	9 449	10 593
Nourriture et boissons alcoolisées	17 086	12 901
Autres	2 066	1 648
	<u>76 361 \$</u>	<u>83 760 \$</u>

d) Collection Kings Landing

La collection Kings Landing est composé de 70 structures historiques majeures et de milliers d'artefacts individuels datant de la période entre 1780 et 1900. Les structures et artefacts ne sont pas remplaçable due au fait que chaque pièce représente un aspect unique de l'histoire du Nouveau-Brunswick. En reconnaissance de ce fait, la collection est évaluée à 1 \$ et les pièces individuelles achetées par la société sont enregistrées comme dépense durant l'année d'acquisition. De manière similaire, les coûts d'entretien de la collection sont enregistrés à la dépense lorsque encourus. Durant l'année, des artefacts d'une valeur estimée à 315 960 \$ (2002 – 66 868 \$) furent reçus en don.

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003

1. Résumé des principales conventions comptables - suite

e) Autres immobilisations

Les immobilisations acquises ou reçues en don, à l'exception de ceux de nature historique, sont enregistrées au coût ou à leur valeur d'expertise lorsque le coût n'est pas déterminable. L'amortissement est pris en utilisant un pourcentage fixe sur le solde dégressif selon la méthode du solde dégressif. L'exception est le matériel informatique qui est amorti sur une base linéaire au cours de 5 ans, la vie utile estimée des actifs.

La Société de Kings Landing a 91,5 acres de terre étalé sur les deux côtés de la rivière Saint Jean. Approximativement 40 acres sont utilisés pour fin du site. Due à son utilisation comme site pour la collection, le terrain fut enregistré à une valeur de 1 \$.

Le détail des immobilisations est comme suit :

	Taux d'amortissement	2003	2002
Terrain		1 \$	1 \$
Bâtiments	5%	2 172 145	2 148 988
Matériel informatique	20%	10 000	10 000
Équipement	10%	25 964	25 964
Véhicules	20%	86 486	86 486
		<u>2 294 596</u>	<u>2 271 439</u>
Moins : Amortissement cumulé		(684 270)	(597 434)
Total immobilisations nettes		<u>1 610 326 \$</u>	<u>1 674 005 \$</u>

f) Services contribués

Des bénévoles contribuent environ 8 000 heures par année pour assister la Société de Kings Landing dans ses activités. Étant donné la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces services contribués n'ont pas été enregistrés dans ces états financiers.

g) Partie non-dépendée de subventions de capital

La partie non-dépendée de subventions de capital représente des immobilisations qui ne font pas partie de la collection historique et qui furent donnés à la Société de Kings Landing. Les variations des soldes de subventions non-dépendées se détaillent comme suit :

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003

1. Résumé des principales conventions comptables - suite

	2003	2002
Solde d'ouverture	1 636 861 \$	1 729 154 \$
Plus subvention pour installation d'entreposage	51 500	-
Moins montant amorti aux revenus	(84 992)	(92 293)
Solde de clôture	<u>1 603 369 \$</u>	<u>1 636 861 \$</u>

2. Statut d'impôt sur le revenu

La société est un organisme de bienfaisance en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et a la capacité d'émettre des reçus pour fin d'impôt sur le revenu. Pour maintenir son statut, la société doit rencontrer certaines exigences en vertu de la loi. De l'opinion de la direction, ces exigences ont été remplies.

3. Budget

Les chiffres du budget tel qu'énoncés dans l'état des résultats ont eu l'approbation du conseil d'administration de la Société. Ils ne sont pas vérifiés.

4. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

5. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres comparatifs de 2002 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 2003.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2003

Office of the
Auditor GeneralBureau du
vérificateur général

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du
conseil d'administration
Société de voirie du Nouveau-Brunswick
Fredericton (N.-B.)

J'ai vérifié le bilan de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2003 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers.

Le vérificateur général adjoint

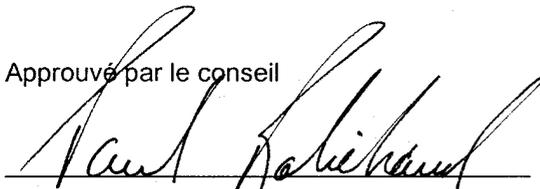
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 27 juin 2003

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIF		
Somme à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick	895 807 487 \$	853 032 396 \$
Débiteurs (note 4)	13 274 039	12 610 633
Charges payées d'avance	936 622	423 174
Terrain (note 5)	1	1
	<u>910 018 149 \$</u>	<u>866 066 204 \$</u>
PASSIF ET AVOIR		
Créditeurs	2 013 158 \$	2 210 431 \$
Intérêts courus à payer	64 257 927	19 224 284
Obligations découlant de contrat de location-acquisition (note 6)	843 747 063	844 631 488
Contribution de la province du Nouveau-Brunswick (note 5)	1	1
	<u>910 018 149 \$</u>	<u>866 066 204 \$</u>

Approuvé par le conseil

 président

 membre

**SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	2003		2002
	Budget	Réel	
RECETTES			
Province du Nouveau-Brunswick	66 057 195 \$	64 823 259 \$	29 529 906 \$
DÉPENSES			
Fonctionnement et entretien de l'autoroute (note 7)	8 226 000	8 085 588	5 967 674
Fonctionnement et entretien du débit de circulation (note 7)	164 000	162 357	159 396
Dépenses d'exploitation et administratives	1 190 000	569 295	699 815
Dépenses administratives de New Brunswick (F-M) Project Company Inc.	670 000	198 824	175 018
Intérêts	55 807 195	55 807 195	22 528 003
	66 057 195	64 823 259	29 529 906
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	- \$	- \$	- \$

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003

1. Société de voirie du Nouveau-Brunswick

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial de la Couronne qui fut constitué le 29 mars 1995 par une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

La Société de voirie signe, au nom du gouvernement, toutes les ententes relatives au projet routier entre Fredericton et Moncton. À ce titre, la Société est chargée de surveiller, de contrôler et d'administrer les ententes en question pour s'assurer que les modalités des ententes sont respectées par les autres signataires et que les engagements de la province sont respectés. Elle doit veiller notamment à ce que la construction de l'autoroute et les travaux de remise en état nécessaires soient achevés comme l'exigent les ententes. Elle doit aussi s'assurer que l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'autoroute entre Fredericton et Moncton ont lieu selon les modalités des ententes.

2. Résumé des principales conventions comptables

Comptabilité d'exercice

Les états financiers sont préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice en vertu de laquelle les recettes et les dépenses sont imputées à l'exercice où les recettes sont gagnées et les dépenses sont engagées, sans considération du moment où les opérations de trésorerie respectives sont effectuées.

Biens corporels

Le coût d'acquisition de biens corporels est imputé à l'exercice de l'année d'acquisition.

Contrats de location

Les baux à long terme, en vertu desquels la Société, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre de dépense et d'acceptation d'une obligation au début du contrat.

3. Projet routier entre Fredericton et Moncton

En janvier 1998, la Province a conclu, par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, des ententes avec un consortium du secteur privé et la New Brunswick (F-M) Project Company Inc., une entreprise à but non lucratif, pour le développement, la conception, la construction, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la réparation d'une route à péages à quatre voies entre Longs Creek et Moncton. En vigueur le 1 mars 2000, l'entente fut modifiée pour éliminer le péage sur l'autoroute.

La Société de voirie loue des terrains à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc., qui est propriétaire de toutes les améliorations sur ces terrains, en particulier l'autoroute à quatre voies, et qui sous-loue ces améliorations à la Société de voirie. La Société de voirie est chargée de verser les paiements de sous-location à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003

3. Projet routier entre Fredericton et Moncton - suite

La Société de voirie est aussi responsable de verser des paiements mensuels reliés au volume de circulation à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. Ces paiements reliés au volume de circulation seront utilisés pour rembourser le capital et les intérêts de la dette basé sur le péage. Tout montant en excès de ce qui est requis pour rembourser la dette est remis à la Société de voirie.

4. Débiteurs

Le solde du compte débiteur au 31 mars 2003 de 13 274 039 \$ (12 610 633 \$ en 2002) est composé de montants payés par la Société de voirie du Nouveau-Brunswick à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. pour maintenir un fond de réserve de péages tel qu'exigé dans l'entente avec les prêteurs basé sur péages.

5. Terrain

Le transfert d'un terrain par la Province à la Société de voirie du Nouveau-Brunswick a été traité comme un apport de capital aux fins d'états financiers et a été enregistré à la valeur nominale d'un dollar.

6. Engagement – contrat de location - acquisition

Grâce à l'élimination des péages selon les modifications des ententes datées du 1 mars 2000, les paiements sont maintenant comptabilisés comme des paiements de location – acquisition suivant les recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. Par conséquence, une obligation découlant de contrat de location – acquisition est constatée dans l'exercice 1999-2000. La valeur actualisée nette de l'engagement de contrat de location – acquisition au 31 mars 2003 est 843,7 millions de dollars (2002 – 844,6 millions de dollars).

Selon les ententes, la Société de voirie du Nouveau-Brunswick sera requise de verser le montant total futur du contrat de location – acquisition, approximativement 1,830 billions de dollars en capital et intérêts, à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

Les paiements annuels du principal et des intérêts pour chacune des cinq années à venir sont comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2003 - 2004	42,0 \$
2004 - 2005	72,6 \$
2005 - 2006	72,8 \$
2006 - 2007	73,2 \$
2007 - 2008	73,5 \$

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2003

7. Recettes et dépenses

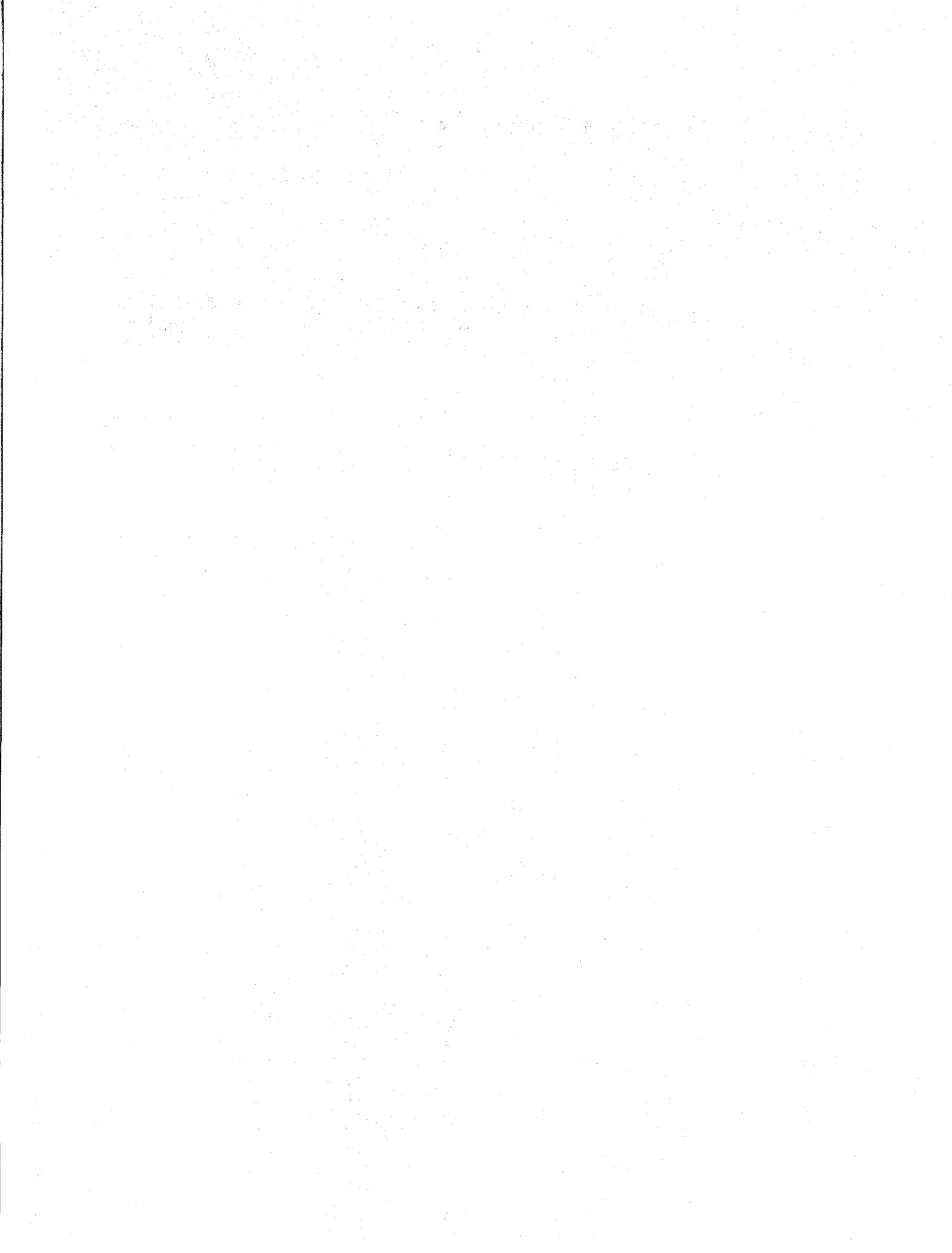
Selon les modalités de l'entente modifiée de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien et de la remise en état, la Société de voirie doit effectuer des versements prévus pour le fonctionnement, la gestion, l'entretien et la réhabilitation de l'autoroute et pour les coûts du système de surveillance du volume de circulation.

8. Ressources humaines

La Société de voirie n'a pas d'employés. Le soutien en personnel est assuré par le ministère des Transports et le ministère des Finances.

9. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.



États financiers de

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Exercice terminé le 30 octobre 2002



KPMG LLP
Chartered Accountants

Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de Strait Crossing Finance Inc.

Nous avons vérifié le bilan de Strait Crossing Finance Inc. au 30 octobre 2002 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadiens généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 30 octobre 2002, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

KPMG S.A.S.

Comptables agréés

Fredericton, Canada
le 23 décembre 2002



STRAIT CROSSING FINANCE INC.

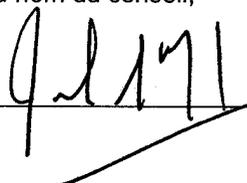
Bilan

30 octobre 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 \$	1 \$
Débiteurs	6 882	1 450
	6,883 \$	1 451 \$
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Fournisseurs	6 882 \$	1 450 \$
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé		
Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale		
Émis et en circulation		
1 action	1	1
	6 883 \$	1 451 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


 administrateur

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice terminé le 30 octobre 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Produits		
Honoraires pour le maintien du financement (note 2(d))	21 438 \$	17 141 \$
Charges		
Honoraires du dépositaire	19 358	15 090
Services professionnels	1 840	1 811
Droits de dépôt	240	240
	21 438	17 141
Bénéfice net, soit les bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 2002

1. Constitution

Strait Crossing Finance Inc. (« SC Finance » ou la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) en tant que société à but unique. Sa seule activité se limite à l'émission et à la vente d'obligations indexées à remboursement périodique échéant le 1^{er} avril 2032, au prêt et au versement de sommes d'argent à Strait Crossing Development Inc. (« SC Development ») et à d'autres questions connexes.

Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick détient l'action en circulation de SC Finance. Aucun porteur d'actions n'a le droit de transférer des actions de SC Finance. SC Finance est exonérée de tous les impôts qui autrement seraient exigibles en vertu des dispositions de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Opérations et ententes

(a) Émissions d'obligations

Le 7 octobre 1993, SC Finance a émis des obligations indexées à remboursement périodique (les « obligations ») d'un montant en capital de 661 542 612 \$, échéant le 1^{er} avril 2032. Les obligations porteront intérêt à un taux réel annuel, composé annuellement, équivalant à 4,50 % composé semestriellement. Indépendamment de toute baisse de l'indice des prix à la consommation au cours de l'une des périodes ultérieures au 27 mai 1992, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations le 31 mai 1997 ne sera pas inférieur à 35 012 328 \$ et celui à effectuer le 1^{er} avril 1998 sera au moins de 41 900 000 \$. À toute date de versement subséquente, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations ne sera pas inférieur au versement le plus élevé qui aura été effectué à l'une ou l'autre des dates de versement précédentes, à l'exception du versement devant être effectué le 1^{er} avril 2032. Aucun paiement d'intérêts n'est exigé à l'égard des obligations avant le 31 mai 1997. À compter du 31 mai 1997 et, par la suite le 1^{er} avril de chaque année, 36 versements annuels, capital et intérêts, deviennent exigibles de sorte que le capital et les intérêts seront entièrement remboursés le 1^{er} avril 2032.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 2001

2. Opérations et ententes (suite)

(b) Entente de subvention et cession

Également, le 7 octobre 1993, SC Finance a conclu avec le gouvernement du Canada une entente de subvention aux termes de laquelle le gouvernement a accepté d'effectuer des versements à SC Finance selon les montants et le calendrier de remboursement établis pour les obligations, tel qu'il est indiqué plus avant. Le même jour, SC Finance a irrévocablement cédé au dépositaire des obligations tous ses droits de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Le recours des porteurs d'obligations se limite au droit du dépositaire des obligations de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Puisqu'une obligation du gouvernement du Canada a été irrévocablement cédée à une fiducie, uniquement dans le but de satisfaire aux exigences relatives au remboursement du capital et des intérêts des obligations, les obligations sont considérées comme étant éteintes aux fins de la présentation de l'information financière. Par conséquent, les obligations à payer et les montants à recevoir aux termes de l'entente de subvention ne figurent pas au bilan de la société.

(c) Contrat de prêt au promoteur

SC Finance a prêté le produit tiré de l'émission des obligations à SC Development conformément au contrat de prêt au promoteur (le « contrat ») daté du 7 octobre 1993. Le billet de SC Development n'est pas garanti et il porte intérêt à un taux équivalant à celui des obligations. SC Finance ne peut céder ni transférer le billet sans obtenir au préalable le consentement de SC Development. Les modalités de remboursement du billet correspondent exactement aux versements exigés sur les obligations.

Selon les modalités du contrat, lorsque le dépositaire des obligations reçoit un versement du gouvernement du Canada aux termes de l'entente de subvention, SC Finance doit, le même jour, verser à SC Development une contribution d'un montant égal à condition que SC Finance ait reçu de SC Development le versement exigé aux termes du billet.

Comme le billet de SC Development correspond exactement à l'obligation de SC Finance de verser à SC Development des contributions, et comme SC Finance et SC Development ont l'intention de régler simultanément ces éléments d'actif et de passif, le billet de SC Development et les contributions à payer à cette dernière ne figurent pas au bilan de la société.

(d) Honoraires pour le maintien du financement

En vertu du contrat de prêt au promoteur, SC Finance a le droit de recevoir de SC Development des honoraires pour le maintien du financement afin de dédommager SC Finance pour ses services financiers continus. Les honoraires pour le maintien du financement doivent être équivalents aux coûts engagés par SC Finance relativement à la tenue des registres, y compris les honoraires et les charges du dépositaire des obligations, déduction faite de tout autre produit net reçu.